

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2007

Le présent document de référence a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 Mai 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers

1. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes ..	3
1.1 Nom et fonction	3
1.2 Attestation du responsable	3
1.3 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes	3
1.4 Politique d'information	4
2. Renseignements de caractère général concernant l'AFD et son capital	4
2.1 Renseignements de caractère général concernant l'AFD	4
2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital.....	5
2.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote.....	5
2.4 Marchés des titres de l'AFD	5
2.5 Dividendes	5
3. Rapport de gestion	6
3.1. Activités du groupe en 2007	6
3.1.1 Périmètre de consolidation	6
3.1.2 Tableau de synthèse des activités de l'AFD et de Proparco dans les pays étrangers	6
3.1.3 Activités de l'AFD	8
3.1.4 Activités de Proparco.....	20
3.1.5 Activités des autres filiales	22
3.1.6 Politique d'investissement	22
3.1.7 Renseignements sur les filiales	23
3.2. Présentation des comptes consolidés	24
3.2.1 Bilan consolidé	24
3.2.2 Compte de résultat consolidé	26
3.3. Exposition aux risques	28
3.3.1 Contrôle interne et surveillance des risques.....	28
3.3.2 Ratio relatif au contrôle des grands risques	29
3.3.3 Ratio Bâle II.....	30
3.3.4 Les risques globaux de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de marché	30
3.3.5 Autres risques opérationnels	30
3.4. Responsabilité sociale et environnementale	32
3.4.1 Fonctionnement interne	32
3.4.2 Financements.....	38
3.5. Rémunération des mandataires sociaux	41

3.6. Évolutions récentes et perspectives d'avenir.....	41
3.6.1 Évolutions récentes.....	41
3.6.2 Perspectives d'avenir.....	41
3.6.3 Les plafonds d'engagements pour 2007.....	42
3.6.4 Les emprunts.....	42
3.7. Événements postérieurs à la clôture.....	42
4. La gouvernance d'entreprise.....	42
4.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	42
4.1.1 Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	42
4.1.2 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	46
4.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'AFD.....	47
5. Patrimoine. Situation financière, résultats.....	48
5.1 États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne.....	48
5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	81
5.3 Extrait des comptes sociaux.....	83
5.4 Résultats financiers de l'AFD sur les cinq derniers exercices.....	86
5.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes.....	86
5.6 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le Groupe.....	93
Incorporation par référence.....	93

Les totaux des colonnes des tableaux du document sont susceptibles de différer légèrement de la somme des lignes les composants, du fait des arrondis.

Les abréviations K€ signifient milliers d'euros, M€ signifient millions d'euros et Md€ milliard d'euros.

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Nom et fonction

Monsieur Jean-Michel Severino : Directeur général

1.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en page 6) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la lecture d'ensemble du document, ainsi qu'à la vérification des informations données dans le présent document et portant sur la situation financière et les comptes.

Fait à Paris le 13 Mai 2008

Le Directeur général



Jean-Michel SEVERINO

1.3 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes

	Pour l'exercice 2005		Pour l'exercice 2006		Pour l'exercice 2007	
Nom	Mazars & Guérard	KPMG Audit	Mazars & Guérard	KPMG Audit	Mazars & Guérard	KPMG Audit
Représenté par	Max Dongar et Odile Coulaud	Pascal Brouard	Max Dongar et Odile Coulaud	Pascal Brouard	Max Dongar et Odile Coulaud	Pascal Brouard
Adresse	Le Vinci. 4 allée de l'Arche 92075 La Défense cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex
Organisme professionnel	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Date de début de mandat	25 avril 2002
Date d'expiration du mandat	À l'issue du Conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2007

1.4 Politique d'information

M. Rémi Genevey
Directeur du Département des Financements
Tél. : 01 53 44 35 41

2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'AFD ET SON CAPITAL

2.1 Renseignements de caractère général concernant l'AFD

Siège social et administratif

Agence Française de Développement
(ex Caisse française de développement,
ex Caisse Centrale de Coopération Economique)
5, rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
Tél : 01 53 44 31 31

Forme juridique

L'Agence Française de Développement (ci-après nommée AFD) est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Aux termes du Code monétaire et financier (CMF), l'AFD est une institution financière spécialisée, à savoir un établissement de crédit remplissant une mission permanente d'intérêt public. Ses statuts sont fixés par les articles R.516-3 à R.516-20 du CMF (qui ont codifié le décret n° 92-1176 du 30 octobre 1992 portant statuts de la Caisse française de développement et les décrets modificatifs ultérieurs) modifiés par le décret n° 2006-530 du 9 mai 2006 et le décret n° 2007-538 du 11 avril 2007. L'organe délibérant de l'AFD, auparavant dénommé Conseil de surveillance, est aujourd'hui appelé Conseil d'administration.

Législation de l'émetteur

L'AFD est soumise à la législation française.

Date de constitution et durée

Elle a été créée par l'ordonnance du 2 décembre 1941 pour une durée indéterminée.

Objet social

Conformément au CMF, la mission de l'AFD est de mettre en œuvre, outre-mer et à l'étranger, des opérations financières favorisant le développement économique et social dans le respect de l'environnement, ainsi que d'autres prestations de services concourant à cet objectif.

Registre d'inscription

Rcs Paris B 775 665 599

Consultation des documents juridiques

Au siège social - 5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés ;

- a/ l'acte constitutif et les statuts de l'AFD ;
- b/ tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'AFD, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;
- c/ les informations financières historiques de l'AFD et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés sur support physique au siège de l'AFD.

2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

Dotation de l'AFD

Le montant de la dotation de l'AFD est de 400 M€. Cette dotation peut être augmentée par incorporation de réserves sur délibération, auparavant du Conseil de surveillance, désormais du Conseil d'administration approuvée par arrêté du ministre en charge de l'Économie Elle peut également être augmentée par affectation de fonds publics conformément aux textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

2.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

(sans objet)

2.4 Marchés des titres de l'AFD

(sans objet)

2.5 Dividendes

Répartition statutaire des bénéfices

Jusqu'en 2003, l'AFD n'a distribué aucun dividende, l'intégralité de son résultat étant affecté, en réserves, au renforcement de ses fonds propres.

Au titre des exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 en application de l'article 79 de la Loi de finances rectificative n° 1276 du 28 décembre 2001, un dividende est versé à l'État, qui l'affecte à des actions participant de l'aide publique au développement.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1. Activités du groupe en 2007

3.1.1 Périmètre de consolidation

Dans le cadre de sa mission de financement du développement, l'Agence Française de Développement (AFD) détient des participations dans des sociétés ou organismes de sa zone géographique d'intervention : pays étrangers et collectivités d'Outre-mer. Les principales évolutions en 2007 concernent notamment la cession par l'AFD de 15 % du capital de la Banque Socredo (Polynésie française), dans laquelle elle détient désormais 35 %. Socredo, auparavant intégrée proportionnellement est consolidée par mise en équivalence depuis 2007. Le détail du périmètre de consolidation est présenté dans la note annexe aux comptes consolidés n° 2.1.

3.1.2 Tableau de synthèse des activités de l'AFD et de Proparco dans les pays étrangers

L'AFD et Proparco représentent 99 % du total du bilan du groupe et contribuent très largement à la détermination des résultats consolidés (99 % du PNB). La répartition géographique des prêts consentis par l'AFD pour son propre compte¹ et par Proparco dans les pays étrangers est détaillée dans le tableau ci-dessous.

1/ Hors prêts ayant fait l'objet d'une remise de dettes par l'État (677 M€ pour l'AFD au 31 décembre 2007).

en milliers d'euros	VERSEMENTS		ENCOURS		RESTES A VERSER		T O T A L Encours + restes à verser	
	AFD	PROPARCO	AFD	PROPARCO	AFD	PROPARCO	AFD	PROPARCO
Algérie	28 783	0	155 986	12 567	55 670	0	211 656	12 567
Afghanistan	0	3 430	0	11 342	2 717	1 045	2 717	12 387
Afrique du sud	66 037	5 000	256 106	44 661	259 028	10 000	515 134	54 661
Angola	0	0	62 177	0	0	5 095	62 177	5 095
Bénin	0	0	24 103	3 124	0	0	24 103	3 124
Brésil	0	0	0	0	36 150	0	36 150	0
Burkina Faso	10 655	0	65 737	0	62 988	0	128 725	0
Burundi	0	0	22 044	0	0	0	22 044	0
Cambodge	2 789	0	3 167	6 844	8 311	14 605	11 478	21 449
Cameroun	8 456	7 966	569 712	21 058	2 866	22 034	572 578	43 092
Cap Vert	1 088	0	5 001	0	3 912	0	8 913	0
Centrafrique	0	0	1 183	0	0	0	1 183	0
Chine	18 388	2 050	49 528	30 500	339 972	7 027	389 500	37 527
Comores	0	0	4 009	0	0	0	4 009	0
Congo (Brazzaville)	0	0	46 126	314	0	0	46 126	314
Cook Islands	0	0	3 567	0	0	0	3 567	0
Côte d'Ivoire	0	0	1 633 871	12 129	203 107	0	1 836 978	12 129
Djibouti	0	0	13 250	0	0	0	13 250	0
Dominique (Ile)	105	0	5 559	0	15 626	0	21 184	0
Egypte	8 000	0	8 000	0	57 000	17 000	65 000	17 000
Fidji	0	0	0	0	0	0	0	0
France	0	0	0	0	25 000	0	25 000	0
Gabon	6 098	0	74 779	3 159	154 412	10 000	229 191	13 159
Gambie	0	0	2 325	0	0	0	2 325	0
Ghana	18 182	17 828	96 818	28 790	140 264	31 186	237 082	59 975
Grenade	0	0	2 628	0	0	0	2 628	0
Guinée	0	0	170 535	732	0	0	170 535	732
Guinée Bissau	0	0	0	0	0	0	0	0
Guinée Equatoriale	0	0	0	0	0	0	0	0
Haiti	0	0	23 897	0	0	0	23 897	0
Indonésie	0	0	0	0	36 800	10 190	36 800	10 190
Jordanie	0	0	0	0	62 362	0	62 362	0
Kenya	26 297	5 317	72 556	20 180	266 499	23 776	339 055	43 955
Laos	8 637	9 996	17 328	18 687	3 051	10 863	20 379	29 550
Liban	22 691	0	442 927	11 884	545 958	3 736	988 885	15 620
Libéria	0	0	19 027	0	0	0	19 027	0
Madagascar	0	62	34 112	9 772	0	6 940	34 112	16 712
Malawi	0	0	0	0	0	2 378	0	2 378
Maldives	1 851	6 395	3 415	5 910	22 500	0	25 915	5 910
Mali	0	0	50 166	97	6 000	0	56 166	97
Maroc	104 179	0	552 055	17 729	294 877	0	846 932	17 729
Maurice	24 000	0	77 147	0	48 000	0	125 147	0
Mauritanie	9 439	0	51 085	100	16 971	0	68 057	100
Mozambique	12 500	0	99 513	27 198	0	0	99 513	27 198
Namibie	0	0	5 939	0	35 000	0	40 939	0
Niger	0	0	15	0	0	0	15	0
Nigeria	0	27 759	0	25 864	0	28 109	0	53 973
Ouganda	0	1 064	0	15 511	18 195	42 072	18 195	57 582
Pakistan	36 100	0	36 100	0	13 900	18 681	50 000	18 681
Papouasie	0	0	0	0	0	0	0	0
R.D Congo (Kinshasa)	0	0	96 473	0	0	0	96 473	0
République Dominicaine	6 014	0	17 369	8 444	18 557	0	35 926	8 444
Rwanda	0	0	0	0	0	0	0	0
St. Kitts & Nevis	0	0	645	0	0	0	645	0
Sainte Lucie	2 241	1 051	17 645	17 153	653	0	18 298	17 153
St. Vincent & Grenadines	440	0	8 443	0	2 716	0	11 159	0
Salomon	0	0	0	0	0	0	0	0
Sao Tome & Principe	0	0	4 370	0	0	0	4 370	0
Sénégal	3 209	2 731	87 830	9 224	76 532	22 058	164 362	31 282
Seychelles	0	0	42 524	0	0	0	42 524	0
Somalie	0	0	57 168	0	0	0	57 168	0
Sri Lanka	5 961	0	7 479	3 397	66 521	0	74 000	3 397
Suriname	1 806	0	2 389	0	611	0	3 000	0
Tanzanie	0	2 116	0	7 783	0	19 700	0	27 482
Tchad	0	8 000	7 136	8 000	0	3 000	7 136	11 000
Thaïlande	0	0	0	0	40 000	0	40 000	0
Togo	0	0	1 016	2 046	0	0	1 016	2 046
Tonga	0	0	109	0	0	0	109	0
Tunisie	73 149	2 488	587 802	52 995	376 169	36 010	963 971	89 005
Turquie	87 750	34 267	167 750	80 887	231 250	60 673	399 000	141 560
Vanuatu	0	0	5 978	0	0	0	5 978	0
Vietnam	48 966	0	337 909	25 011	431 451	0	769 360	25 011
Yémen	0	0	0	0	26 000	0	26 000	0
Zambie	0	500	0	1 705	0	0	0	1 705
Zimbabwe	0	0	0	148	0	0	0	148
Communs à plusieurs Etats	0	11 324	114 926	36 067	41 871	25 889	156 797	61 956
TOTAL	643 812	149 345	6 326 455	581 010	4 049 463	432 063	10 375 918	1 013 073
	793 156		6 907 465		4 481 526		11 388 991	

3.1.3 Activités de l'AFD

L'Agence Française de Développement (AFD) est l'opérateur en charge des projets et des programmes de développement dans le cadre des orientations définies par le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID). Elle a également pour mission de contribuer au financement du développement dans les départements d'Outre-mer, les collectivités d'Outre-mer et la Nouvelle-Calédonie (décret du 30 octobre 1992). Ses statuts lui permettent également d'assurer la représentation de la Communauté européenne ou d'institutions et organismes internationaux et de gérer des opérations financées par la Communauté européenne ou d'autres bailleurs de fonds (décret du 30 octobre 2002). Le décret du 24 juillet 2003 a permis à l'AFD de financer des projets d'investissement contribuant au développement d'États n'appartenant pas à la zone de solidarité prioritaire (cf. infra).

Enfin, au titre du décret du 9 mai 2006, l'AFD peut gérer des fonds de collectivités territoriales à la condition de se conformer aux règles de la comptabilité publique. Ce décret modifie également l'organe de décision puisque le Conseil de surveillance a été remplacé par un Conseil d'administration, qui comprend désormais un représentant du ministère du Développement durable. Ce Conseil dispose de pouvoirs plus étendus, notamment en matière d'orientation stratégique de l'AFD. Cette adaptation des statuts se base sur les conclusions des CICID des 20 juillet 2004 et 18 mai 2005, relatifs à la réforme de l'APD française, qui prévoient l'actualisation du cadre juridique d'intervention de l'AFD et la contractualisation de ses objectifs avec le ministère des Affaires étrangères (MAE) et le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie (MINEFI). Outre l'adaptation des statuts décrite supra, ce nouveau cadre institutionnel est formalisé par une convention cadre avec l'État et un contrat d'objectifs avec chaque ministère de tutelle. Ces différents documents ont été signés en janvier 2007.

Établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), l'AFD est au regard du Code monétaire et financier une institution financière spécialisée (IFS).

Elle concourt, par des prêts à long terme et des subventions, au développement économique et à la lutte contre la pauvreté en Afrique et dans différents pays de l'Océan indien, de la Caraïbe, du Pacifique Sud, de l'Asie et du Proche et Moyen Orient, ainsi que dans l'Outre-mer français, en finançant notamment des investissements publics ou privés. Son activité couvre les infrastructures, les secteurs productifs, les systèmes financiers et les projets sociaux d'éducation et de santé. L'AFD octroie également des garanties pour des financements apportés à des entreprises ou pour des émissions obligataires sur le marché d'établissements financiers ou de certains États. En outre, elle prend des participations dans des sociétés ou organismes se rattachant à sa mission. L'AFD est également chargée de la mise en œuvre des concours aux États que le Gouvernement français décide de soutenir par des aides budgétaires globales.

Elle gère le volet bilatéral français de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) décidé suite au sommet du G7 de Lyon en 1996.

Elle gère également le Fonds de solidarité pour le développement (FSD), alimenté par la surtaxe sur les billets d'avion, qui constitue pour l'essentiel la contribution française à la facilité internationale d'achats de médicaments (UnitAid). Elle porte, pour le compte de l'État, l'engagement français dans la facilité de financement internationale pour la vaccination (IFFim).

Elle contribue, pour le compte de l'État français, au financement de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et l'amélioration de la Croissance (FRPC) du FMI.

L'AFD assure la gestion d'opérations pour lesquelles elle reçoit des ressources ou dotations publiques spécifiquement affectées, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers. Par ailleurs, l'AFD reçoit des fonds des ministères des Affaires étrangères et de l'Économie, des finances et de l'industrie pour instruire des concours particuliers. Le secrétariat du Fonds français pour l'environnement mondial lui a été confié dans ce même cadre.

L'AFD étend son activité à la gestion de fonds de garantie, avec des instruments d'intervention couvrant des champs géographiques divers (zone ACP, pays de la Méditerranée, collectivités d'Outre-mer, etc.) et avec des types d'opérations éligibles variables.

Dans l'Outre-mer, l'AFD représente deux institutions financières spécialisées, le Crédit Foncier de France (CFF) et Oseo, qui est l'instrument privilégié du soutien apporté par l'État aux petites et moyennes entreprises. L'AFD représente également, depuis 2001, pour une part de son activité, la Caisse des dépôts et consignations dans les Collectivités du Pacifique et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Elle apporte un concours en personnel d'assistance technique. Celui-ci peut intervenir dans le cadre de ses projets ou programmes ainsi qu'auprès de certains établissements et, notamment, de ceux qu'elle a contribué à créer et au capital desquels elle participe.

L'AFD contribue, enfin, à la formation et au perfectionnement de cadres supérieurs de sa zone d'intervention (pays étrangers, Outre-mer) par l'intermédiaire du Centre d'Études Financières Économiques et Bancaires (CEFEB) qu'elle a fondé en 1961.

Zone d'intervention de l' AFD

Les statuts de l'AFD l'autorisent à intervenir dans les pays appartenant à la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) définie par le CICID. Conformément au CICID du 14 février 2002, le périmètre de cette zone compte 55 pays étrangers de la zone dite ACP¹ (40 pays d'Afrique et de l'Océan indien, 4 pays des Caraïbes et d'Amérique Centrale, et 1 pays d'Océanie), 6 pays de la Méditerranée et 4 pays d'Asie, l'Afghanistan ayant été inclus dans la ZSP en 2004.

Elle peut également intervenir selon ses modalités classiques dans les 9 collectivités d'Outre-mer, ainsi que dans certains pays voisins pour des projets présentant un intérêt en termes de coopération régionale pour ces collectivités.

Le CICID du 11 décembre 2002 a décidé du principe de l'extension du champ géographique d'activité de l'AFD en dehors de la ZSP. Par décret du 24 juillet 2003, l'AFD peut désormais financer des projets d'investissement contribuant au développement d'États n'appartenant pas à la ZSP (Jordanie, Syrie, Turquie, Égypte, Chine et Thaïlande).

L'AFD a été autorisée à intervenir dans des pays ayant subi des catastrophes naturelles pour le financement d'opérations de reconstruction, en Indonésie et au Sri Lanka suite au Tsunami de décembre 2004 et au Pakistan suite au séisme d'octobre 2005.

Le CICID du 19 juin 2006 a autorisé l'AFD à intervenir, à titre expérimental, par des crédits non concessionnels ou très faiblement concessionnels, sur des projets conduisant à une meilleure gestion des biens publics mondiaux au Brésil, en Inde, en Indonésie et au Pakistan, et a, par ailleurs, intégré l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne dans le champ d'intervention des prêts de l'AFD afin d'assurer la cohérence régionale des actions de coopération de la France (Zambie, Botswana et Maurice sont parmi les nouveaux bénéficiaires).

3.1.3.1 Les activités pour compte propre et leur financement

La grille d'instruments de financement a été modifiée en 2004 tant pour les pays étrangers que pour l'Outre-mer. L'offre a été complétée en 2005 de deux nouveaux produits pour répondre aux besoins de reconstruction dans les pays émergents suite à la catastrophe du 26 décembre 2004 (Tsunami), et les modalités d'intervention de l'AFD n'ont pas été modifiées en 2007. Sont ainsi proposés les financements suivants :

Dans les États étrangers

➤ Concours projets

- Subventions projets : opérations relevant des États dans les Pays les moins avancés (PMA) pour tous types de secteurs.
- Prêts projets : l'offre de financement projet standard en prêt comprend quatre produits pour les prêts souverains (famille PS) et quatre produits pour les prêts non souverains (famille PN), auxquels s'ajoutent, depuis 2005, 2 produits sur-bonifiés destinés à financer les projets post *Tsunami*, le PNO (non souverain) et le PTS (souverain). Les prêts concessionnels financent des opérations à rentabilité économique avérée et à rentabilité financière différée dans le temps, mises en œuvre directement par l'État ou par des entreprises du secteur public ou privé. Les prêts non concessionnels financent des opérations à rentabilités économique et financière avérées mises en œuvre par des entreprises du secteur privé.
- Garanties octroyées par l'AFD : opérations favorisant la mobilisation des ressources locales.

1/ Cuba est seulement éligible au FSP.

➤ **Concours d'aide budgétaire globale**

- Subventions d'aide budgétaire globale : octroyées sous la forme de subventions dans les (PMA).
- Prêts d'aide budgétaire globale : prêts bénéficiant de la garantie de l'État français et d'une bonification d'intérêt, particulièrement réservé aux pays à revenu intermédiaire.

Dans l'Outre-mer

Les deux principales catégories de bénéficiaires sont, d'une part, les banques établies dans l'Outre-mer avec la mise en place de lignes de crédit destinées à favoriser le crédit aux PME (prêt aide à l'investissement – PAI) et, d'autre part, les collectivités publiques et sociétés d'économie mixte avec les prêts aux collectivités (PCL).

- ✓ Prêt aide à l'investissement (PAI) : prêts pour des projets d'appui aux PME
- ✓ Prêts aux collectivités locales (PCL) : prêts aux collectivités locales et sociétés d'économie mixtes (SEM). En 2007, suite au passage du cyclone Dean, une facilité nouvelle a été mise en place pour la reconstruction d'infrastructures endommagées.
- ✓ Prêts aux conditions de marché (PSE et PNC) : prêts à court terme, en préfinancement des subventions européennes (PSE) et crédits d'étude des SEM ; prêts non concessionnels (PNC) accordés à titre exceptionnel et en stricte subsidiarité, pour des opérations concernant des secteurs prioritaires pour l'emploi ou le développement économique.

Les données commentées ci-après ont été retraitées des opérations réciproques.

3.1.3.1.1 Activités dans les pays étrangers

➤ **Activités de prêts, subventions et garanties**

- Volume global des engagements et des versements

Pour l'année 2007, les engagements de l'AFD dans les pays étrangers (aide-projet, subventions au titre de l'initiative PPTE, aide budgétaire globale et garanties données) atteignent un montant de 2 226 M€, dont 1 779 M€ sous forme de prêts, 425 M€ sous forme de subventions (aides budgétaires globales et octrois sur ressources PPTE inclus) et 22 M€ sous forme de garanties données (y compris les engagements en garanties du fonds ARIZ — cf. description du dispositif infra).

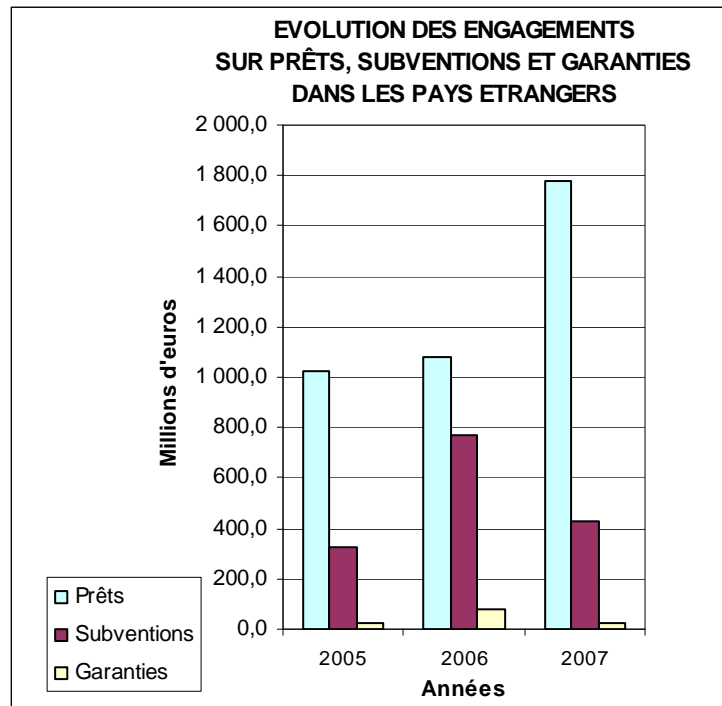
L'évolution de l'activité de l'AFD au cours des trois dernières années peut être synthétisée comme suit (en millions d'euros) :

	2005¹	2006	2007
Prêts^{2 3}			
Engagements	1 023	1 083	1 779
Versements	384	575	643
Restes à verser au 31/12	2 601	2 973	4 049
Encours au 31/12	6 825	6 809	7 003
Subventions			
Engagements	322	772	425
Versements	267	357	380
Restes à verser au 31/12	846	1 005	1 102
Garanties données			
Engagements	25	83	22
Encours (garanties signées)	32	85	79

1/ L'activité de microfinance est désormais traitée comme une activité pour compte de tiers. Les chiffres de 2005 et 2006 ont donc été retraités en conséquence dans tous les tableaux.

2/ Les informations relatives aux prêts prennent en compte les prêts d'aide budgétaire globale. En revanche, ne sont pas comptabilisés les prêts de l'AFD à sa filiale Proparco, ainsi que les versements effectués au titre de l'échange de structure Maroc.

3/ Concernant les prêts en devises, les conversions sont faites au cours d'octroi pour les engagements, au cours historique pour les versements et au cours du 31/12 en ce qui concerne l'encours et les restes à verser.



Les engagements globaux dans les pays étrangers sur prêts, subventions et garanties données continuent à progresser en 2007 (15 % par rapport aux engagements 2006). Cette croissance provient essentiellement des engagements en prêts non souverains (+ 206 M€), ainsi que des prêts d'aide budgétaire globale (+ 326 M€).

Les versements effectués au cours de l'année 2007 s'élèvent à 1 023 M€ contre 933 M€ en 2006, soit une hausse de 90 M€. Cette augmentation concerne essentiellement les versements sur prêts projets : (+ 68 M€) ainsi que les versements sur subventions au titre de l'initiative PPTE (+ 20 M€) et l'aide budgétaire globale (+ 4 M€).

L'encours des prêts est en légère hausse par rapport à l'exercice antérieur (+ 194 M€).

L'activité de l'AFD est principalement marquée par :

- ✓ une forte croissance des prêts non souverains (+ 206 M€, soit + 50 %) et souverains (+ 81 M€, soit + 13 %) entre 2006 et 2007 ;
 - ✓ l'octroi d'un prêt d'aide budgétaire globale à la République libanaise pour 375 M€ ;
 - ✓ la diminution de l'activité liée à l'initiative PPTE, pour laquelle les engagements s'élèvent à 86 M€ en 2007, contre 388 M€ en 2006 ;
 - ✓ une légère diminution des ressources budgétaires pour financer les opérations sur subventions-projets : 314 M€ d'autorisation de programme en 2007 (contre 332 M€ en 2006).
- Répartition des engagements et des versements par type de concours

Les engagements et les versements de l'exercice, classés par types de concours, sont présentés ci-dessous :

(Millions d'euros)	Engagements				Versements ⁽³⁾
	2005	2006	2007	% sur total en 2007	2007
États étrangers					
Aide projet	1 269	1 356	1 717	77,2%	840
Prêts projets	1 024	1 034	1 404		643
1. Concours concessionnels	1 232	1 343	1 685	75,7%	825
Subventions projets	245	322	313	14,1%	197
Prêts souverains très concessionnels (PTC) ¹	44	43	82	3,7%	19
Prêts souverains (PS1, PS2, PS3) ¹	547	555	596	26,8%	333
Prêts Tsunami (PTS)	98		59	2,7%	8
Prêts à conditions ordinaires (PCO) ²					38
Prêts non souverains (PN1, PN2, PN3) ¹	297	424	635	28,5%	231
Prêts à conditions améliorées dans les PMA (PCA) ²					
Prêts à conditions améliorées dans les PRI (PCI) ²					
2. Concours non concessionnels	37	13	32	1,4%	15
Prêts non souverains (PN4) ¹	37	13	7	0,3%	15
Prêts proches du marché non garantis (PPM / PPA)					
Prêts proches du marché garantis (PPG)					
Autres prêts			25		
Refinancement par dons, initiative PPTTE	21	388	86	3,8%	147
Aide budgétaire globale	56	111	401	18,0%	37
Prêts d'aide budgétaire globale	0	49	375	16,9%	
Subventions d'aide budgétaire globale	56	62	26	1,2%	37
Garanties données	25	83	22	1,0%	
Total États étrangers	1 370	1 938	2 226	100,0%	1 023

1/ Produits entrés en vigueur à la suite du Conseil de surveillance du 25 avril 2002.

2/ Produits en vigueur jusqu'à fin 2001.

3/ Les données relatives aux versements sur prêts en devises sont converties au cours historique.

L'aide-projet (hors garanties données)

L'aide-projet augmente entre 2006 et 2007, à la fois en volume (1 717 M€ en 2007 contre 1 356 M€ en 2006) et en pourcentage de l'ensemble des engagements (77 % en 2007 contre 70 % en 2006).

L'évolution en 2007 de l'activité aide-projet se caractérise par :

- ✓ une forte hausse des engagements sous forme de prêts projet (1 404 M€ en 2007 contre 1 034 M€ en 2006), notamment les prêts non souverains concessionnels (+ 212 M€), les prêts souverains (+ 81 M€), et les PTS (59 M€ octroyés en 2007 alors qu'il n'y a eu aucun engagement en 2006). Les prêts projets représentent, en 2007, 63 % des engagements de l'AFD dans les pays étrangers, contre 53 % en 2006 ;
- ✓ une légère diminution des engagements sous forme de subvention, à la fois en volume (313 M€ en 2007 contre 322 M€ en 2006) et en poids relatif par rapport au total des engagements (14 % en 2007 contre 17 % en 2006).

Les opérations de refinancement par dons (Initiative PPTTE)

En 2007, les échéances refinancées¹ s'élèvent à 147 M€ (127 M€ en 2006, 37 M€ en 2005).

Les engagements sur ressources PPTTE s'élèvent à 86 M€ en 2007 (388 M€ en 2006, 21 M€ en 2005). Les montants utilisés au financement des projets s'établissent à 119 M€ (18 M€ en 2006, 25 M€ en 2005).

L'aide hors-projet ou aide budgétaire globale

Ces concours (prêts pour les PRI, subventions pour les PMA) sont destinés à financer les programmes de redressement économique et financier des États. Le principe en est décidé par le Gouvernement français et les modalités font l'objet d'une étude conjointe par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le ministère des Affaires étrangères et l'Agence Française de Développement.

En 2007, les engagements en concours d'aide budgétaire globale sont constitués, d'une part, par des subventions pour 26 M€ et, d'autre part, par un prêt octroyé à la République libanaise pour 375 M€, soit un total de 401 M€, contre 111 M€ en 2006 et 56 M€ en 2005.

1/ Les pays éligibles à l'initiative PPTTE reçoivent en subvention de l'AFD sur ressources budgétaires de l'État français un montant équivalent au remboursement des échéances. Les sommes sont alors utilisées pour le financement de projets instruits et approuvés par l'AFD.

Les engagements en garanties données

L'activité de garantie dans les pays étrangers comprend, d'une part, les engagements donnés par l'AFD directement pour couvrir des opérations telles que des emprunts, des souscriptions d'émission ou des facilités de trésorerie et, d'autre part, les engagements en garanties au travers de son dispositif de garantie dénommé Fonds d'Assurance du Risque des Investissements (ARIZ).

- ✓ Aucun engagement n'a été donné par l'AFD en 2007 à titre direct (60 M€ en 2006 et 12 M€ en 2005).

À fin 2007, l'encours en garanties données pour les pays étrangers s'élève à 79 M€ (85 M€ en 2006, 32 M€ en 2005).

- ✓ Le dispositif de garantie, nommé ARIZ, est destiné à faciliter l'accès aux financements pour les entreprises privées et les institutions de micro finance. L'AFD assume en totalité les risques juridique et financier, notamment le risque d'épuisement du Fonds. Ce Fonds dispose de 20 M€ de fonds propres ce qui, compte tenu de son coefficient multiplicateur de trois, lui permet d'accorder jusqu'à 60 M€ de garanties.

Le fonds ARIZ, après avoir opéré un redressement en 2006 par rapport à 2004 et 2005, a stabilisé son niveau d'engagement en 2007 (+ 5 %). Les garanties données en 2007 s'élèvent à 63 M€ (60 M€ en 2006).

- Répartition géographique des engagements de l'AFD

Présentés par pays bénéficiaire, les engagements 2007, s'analysent comme suit :

Pays	Aide budgétaire globale		Aide projet		PTE		Garanties données		Général	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Algérie			1,5						1,5	
Égypte			40,0	25,0					40,0	25,0
Jordanie			20,0	52,0					20,0	52,0
Liban		375,0	0,5	131,4			0,8		1,3	506,4
Maroc			87,6	159,1			0,7		88,3	159,1
Territoires autonomes palestiniens			11,0	12,4					11,0	12,4
Tunisie			142,3	92,2					142,3	92,2
Turquie			150,0	129,0			60,0		210,0	129,0
Yémen				27,0						27,0
Multipays			2,0						2,0	
Total Méditerranée		375,0	454,8	628,0			61,4		516,3	1 003,0
Angola				0,2						0,2
Bénin	4,5	4,5	10,2	9,9			0,6		15,3	14,4
Burkina Faso	14,5	2,5	32,9	49,0				1,5	47,4	53,0
Burundi	2,5	2,0	1,5	10,0					4,0	12,0
Cameroun			14,3	1,9	357,9	84,0	1,6	1,6	373,8	87,6
Cap Vert			0,8						0,8	
Congo			0,7	12,2					0,7	12,2
Côte d'Ivoire								0,3		0,3
Djibouti			8,5						8,5	
Éthiopie			7,3	5,7					7,3	5,7
Gabon			58,8	45,5			2,3	1,5	61,1	47,0
Ghana			44,3	38,6			0,8	0,2	45,1	38,8
Guinée			11,3	14,0			1,7	0,4	13,0	14,4
Guinée Bissau				0,5						0,5
Kenya			62,6	81,5			5,0		67,6	81,5
Madagascar			13,9	12,7			4,3	6,1	18,2	18,7
Mali	22,0	4,0	26,1	32,0				0,1	48,1	36,1
Mauritanie			7,6		11,9				19,5	
Mozambique			11,0	13,2	6,0	1,5			17,0	14,7
Namibie				35,0						35,0
Niger	8,5	8,5	14,3	1,3					22,8	9,8
Nigeria										
Ouganda				21,5	8,1			0,6	8,1	22,1
République d'Afrique du Sud			80,8	151,9			4,4	1,4	85,2	153,3
République Centrafricaine	56,2	3,0	11,3	5,8					67,5	8,8
RD Congo				9,9						9,9
Sao Tomé			1,0						1,0	
Sénégal			49,3	80,5			0,5	3,1	49,8	83,6
Soudan				6,0						6,0
Tanzanie			7,0		4,4				11,4	
Tchad			4,5	18,0					4,5	18,0
Togo			12,4	10,4					12,4	10,4
Multipays			10,9	28,4					10,9	28,4
Total Afrique hors Maghreb	108,2	24,5	503,0	695,7	388,2	85,5	21,2	16,8	1 020,6	822,6
Comores		1,6	13,0						13,0	1,6
Maurice			24,0	48,0					24,0	48,0
Total Océan Indien		1,6	37,0	48,0					37,0	49,6
Brésil				36,2						36,2
Ile de la Dominique				1,5						1,5
Haïti	3,0		2,0	19,0					5,0	19,0
République Dominicaine			10,6	0,5					10,6	0,5
Surinam			0,2						0,2	
Multipays				14,0						14,0
Total Caraïbes & Amérique latine	3,0		12,8	71,1					15,8	71,1
Afghanistan			3,5	0,6					3,5	0,6
Cambodge			11,8	10,7					11,8	10,7
Chine			85,0	84,0					85,0	84,0
Laos			10,3	0,3					10,3	0,3
Vanuatu			0,5	1,3					0,5	1,3
Vietnam			160,6	64,8					160,6	64,8
Indonésie				36,8						36,8
Maldives				22,5						22,5
Pakistan			40,0	10,0					40,0	10,0
Multipays			7,4						7,4	
Total Asie, Pacifique			319,0	231,0					319,0	231,0
France Métropolitaine			1,0	25,0				5,0	1,0	30,0
Inter-États			28,2	18,3					28,2	18,3
Total	111,2	401,1	1 355,8	1 717,0	388,2	85,5	82,7	21,8	1 937,8	2 225,5
Total général	111,2	401,1	1 355,8	1 717,0	388,2	85,5	82,7	21,8	1 937,8	2 225,5

La forte progression des engagements en aide projet en faveur de l'Afrique reflète la consolidation de la vocation africaine de l'AFD. Ainsi, sur l'ensemble de l'Afrique hors Maghreb, les engagements en aide projet augmentent de 193 M€, soit + 38 %. Les interventions au titre de l'aide budgétaire globale et de l'initiative PTE retrouvent un niveau d'engagement proche des années antérieures après le fort accroissement en 2006 suite aux opérations au bénéfice de la République du Cameroun et de la République centrafricaine.

L'activité dans les pays méditerranéens connaît également une croissance importante, les engagements en aide projet dans la zone passant de 455 M€ à 628 M€, essentiellement au Maroc, au Liban et en Jordanie.

Les engagements en faveur de la zone Asie Pacifique diminuent de 28 % (essentiellement sur le Vietnam) malgré l'octroi de 59 M€ de PTS sur la zone en 2007.

Les pays de la zone franc ont bénéficié de 17 % de l'aide-projet de l'AFD (hors concours à Proparco) contre 19 % en 2006. Cette zone regroupe 39 % des engagements en subventions.

Les pays de la ZSP constituent toujours un poids important : 71 % de l'aide projet, y est investie, un pourcentage équivalent à celui de 2006.

La répartition de l'aide-projet en 2007, s'établit à 36 % pour les pays les moins avancés et 61 % pour les pays à revenu intermédiaire.

Il convient de souligner les niveaux déjà significatifs de l'activité de financement de projets de l'AFD dans des pays récemment entrés dans son champ d'intervention. Ainsi, 23 % des engagements de 2007 concernent les nouvelles géographies (Chine, Turquie, Pakistan, Afghanistan, Indonésie, Maldives, Brésil, Égypte et Jordanie).

- Répartition sectorielle des engagements

La répartition des engagements de l'AFD¹ en 2007 par domaine d'intervention est la suivante :

En millions d'euros

Classement par domaine d'intervention	2006	% du total 2006	2007	% du total 2007	Écart
Infrastructures et développement urbain	836	43%	316	14%	-520
Eau et assainissement	223	11%	340	15%	117
Agriculture et sécurité alimentaire	116	6%	162	7%	46
Éducation	74	4%	146	7%	73
Environnement et ressources naturelles	307	16%	422	19%	115
Santé et lutte contre le sida	118	6%	53	2%	-65
Secteur productif	103	5%	297	13%	195
Hors secteurs CICID	163	8%	489	22%	326
Total	1 938	100%	2 226	100%	288

Les engagements en 2007 sont répartis entre 8 domaines d'intervention afin de suivre l'activité de l'AFD en fonction des nouveaux secteurs de regroupement arrêtés par le CICID. Le pourcentage important consacré en 2007 aux engagements hors secteurs CICID est dû au prêt d'aide budgétaire globale de 375 M€ octroyé à la République libanaise. En dehors de cette spécificité sur 2007, la part la plus importante de l'activité est consacrée au secteur de l'environnement et des ressources naturelles (19 %).

Les évolutions notables par rapport à l'année précédente concernent notamment :

- ✓ la hausse des engagements en faveur du secteur de l'environnement et des ressources naturelles (19 % en 2007 contre 16 % en 2006) liée à des projets d'ampleur dans les pays émergents (Brésil, Chine, pays du Maghreb), mais aussi au Kenya, en Ouganda et en Afrique du sud ;
- ✓ l'augmentation sensible des engagements dans le secteur productif (13 % en 2007 contre 5 % en 2006), essentiellement en Turquie, au Liban et au Nigeria ;
- ✓ la diminution de la part consacrée aux secteurs des infrastructures et développement urbain (43 % en 2006 et 14 % en 2007) due aux financements importants dans ce secteur sur la zone Asie en 2006.

1/ Engagements en aide projet (hors prêts octroyés à Proparco), aide budgétaire globale, refinancement par dons au titre de l'initiative PPTTE et garanties données.

➤ **Autres activités : les participations**

La valeur des participations de l'AFD dans les pays étrangers s'élève fin 2007 à 55,7 M€¹ (29,7 M€ à fin 2006). L'AFD a acquis une participation dans le fonds TCX (The Currency Exchange) à hauteur de 27,5 M€ (soit 10,4 % du capital) en novembre 2007. Ce fonds, à l'initiative du FMO², a pour objet le développement de produits de couverture de change dans les pays en développement.

3.1.3.1.2 Activités dans l'Outre-mer

➤ **Descriptif des activités**

Les activités de l'AFD dans les collectivités d'Outre-mer s'articulent autour de métiers bien définis :

- le financement des collectivités publiques dans une démarche de partenariat, et notamment l'appui aux sociétés d'économie mixte immobilières et d'aménagement,
- le financement du tissu des entreprises par le biais de l'intermédiation bancaire.

L'AFD exerce, par ailleurs, des activités de représentation d'institutions financières spécialisées. Enfin, elle contribue à l'insertion des économies d'Outre-mer dans leur environnement régional.

Le financement des collectivités publiques

L'AFD accorde aux collectivités, aux établissements publics, et aux sociétés d'économie mixte des concours destinés à financer leurs programmes d'investissement.

Depuis 2004, pour ce type d'emprunteur, l'AFD n'intervient plus que sur ressources bonifiées par l'État (PCL). En 2007, étaient éligibles au PCL les constructions scolaires, les infrastructures sociales et sanitaires, les infrastructures de transport, les investissements relatifs à l'adduction d'eau potable, l'environnement et l'aménagement. Pour les collectivités du Pacifique s'ajoutent à ces secteurs le logement social, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture. Enfin, pour les zones à handicap structurel fort (archipels éloignés, intérieur de la Guyane, Mayotte, îles de Wallis et Futuna, provinces du Nord et des Îles en Nouvelle Calédonie), tous les investissements des collectivités publiques peuvent être financés par cette ressource bonifiée.

Le financement des entreprises

L'AFD conforte en 2007 son positionnement d'établissement de place et ses partenariats avec les acteurs publics et privés :

- les lignes de crédit bonifié aux banques de la place représentent 35 M€ de Prêts aidés à l'investissement en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie,
- l'activité de représentation du Crédit foncier de France, d'Oseo, ainsi que de la CDC dans les collectivités du Pacifique et à Saint-Pierre-et-Miquelon pour certaines activités (métiers de prêteur et d'investisseur). Pour le compte du Crédit foncier de France, le portefeuille géré est de 101 M€. L'activité de représentation d'Oseo s'articule autour du financement de la commande publique par des crédits et avances de trésorerie destinés aux fournisseurs de l'État et des collectivités publiques (230 M€ d'autorisations octroyés en 2007). De plus, l'AFD gère conjointement avec Oseo Garantie le Fonds de garantie DOM (115 M€ de risques couverts en 2007).
- Les autres activités de place en faveur du secteur privé concernent la gestion de fonds de garantie à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces fonds bénéficient respectivement de dotations de l'État de 1 M€ et 3 M€.

La Sogefom, Société de Gestion des Fonds de Garantie Outre-mer, détenue majoritairement par l'AFD, a pour activité de garantir les crédits accordés par les établissements bancaires locaux aux entreprises du secteur privé installées en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française ainsi qu'à Wallis et Futuna. En 2007, la Sogefom a accordé 324 garanties représentant un montant d'engagement de 21 M€.

L'AFD intervient en sus en faveur des petites et très petites entreprises via les établissements bancaires. Il s'agit notamment des avances en compte courant que fournit l'Institut Calédonien de Participation géré par la BCI sur fonds gérés pour compte de l'État.

1/ Il s'agit de la valeur d'acquisition en euro ou de la contre-valeur euro au 31/12/2007 des participations dans des sociétés métropolitaines installées à l'étranger ou travaillant dans un pays étranger.

2/ Agence de développement néerlandaise.

Suivi des engagements (en millions d'euros)

Les engagements se composent comme suit :

	2005	2006	2007	Écart 2007/2006	
(a) Engagements par nature	419	408	342	-65	-16%
Financement de l'Investissement (1er & 2e guichet) ou PCL & PNC	319	295	267	-27	-9%
> Dans les DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	264	209	214	5	2%
> Dans les collectivités du Pacifique	55	85	53	-32	-38%
Refinancements bancaires (1er & 2e guichet) ou PAI & Filiales bancaires du Pacifique	100	113	75	-38	-34%
> Dans les DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	68	68		-68	-100%
> Dans les collectivités du Pacifique	32	46	75	29	64%
(a) Engagements par produit	419	408	342	-65	-16%
Prêts concessionnels	418	372	277	-94	-25%
PCL	318	273	242	-31	-11%
PAI	100	98	35	-63	-64%
Prêts non concessionnels	1	36	65	29	80%
PNC	1	36	65	29	80%
(a) Engagement par géographie	419	408	342	-65	-16%
DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	332	277	214	-62	-23%
Guadeloupe	55	48	73	24	51%
Guyane	46	25	25	-1	-3%
Martinique	90	99	61	-37	-38%
Réunion	129	81	51	-30	-38%
Mayotte	6	18	2	-17	-91%
St-Pierre & Miquelon	3	2	4	1	61%
Multipays DOM	3	3		-3	-100%
Collectivités du Pacifique	87	131	128	-3	-2%
Nouvelle Calédonie	42	67	62	-5	-8%
Polynésie française	43	64	66	2	3%
Wallis & Futuna	2			0	
(b) Engagements en PSE⁽¹⁾	12	14	6	-8	-55%
(a+b) Engagement total	431	422	349	-73	-17%

1/ Prêts de courte durée aux collectivités publiques des DOM en préfinancement des subventions de fonds structurels européens.

Le volume des engagements de l'AFD dans l'Outre-mer, hors prêts aux filiales, en 2007, s'élève à 349 M€, contre 422 M€ en 2006, soit une baisse de 17 %. La majorité des concours (61 %, soit 214 M€) a été octroyée dans les départements d'Outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

En 2007, le niveau des engagements dans l'Outre-mer conforte les objectifs d'évolution des interventions fixés au cours de ces dernières années. Les prêts directs pour le financement de l'investissement représentent près de 78 % de l'activité.

Les produits concessionnels constituent 81 % des concours octroyés. Ils se décomposent en 242 M€ de prêts en PCL (Prêts aux collectivités locales) et 35 M€ au titre des Prêts aides à l'investissement (refinancement bonifié d'établissements de crédit). À ces interventions s'ajoutent en 2007 les facilités mises en place suite au cyclone Dean à hauteur de 6,4 M€.

Suivi synthétique de l'activité

(Millions d'euros)	2005	2006	2007	Écart 2007/2006	
Engagements⁽¹⁾	430	422	349	-73	-17%
DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	344	291	221	-70	-24%
Collectivités du Pacifique	86	131	128	-3	-2%
Versements	334	306	374	68	22%
DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	247	211	255	44	21%
Collectivités du Pacifique	87	96	120	24	25%
Restes à verser au 31/12	430	503	451	-52	-10%
DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	306	351	304	-47	-13%
Collectivités du Pacifique	124	152	147	-5	-4%
Encours au 31/12	2 775	2 658	2 718	60	2%
DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	1 595	1 542	1 561	19	1%
Collectivités du Pacifique	1 180	1 116	1 157	41	4%

1/ Il s'agit des engagements nets de l'année (annulations opérées dans l'année déduites).

Comme indiqué précédemment, les engagements diminuent de 17 % alors que les versements augmentent de 22 % pour atteindre 374 M€ (306 M€ en 2006). En 2007, les restes à verser diminuent de 10 %, soit 451 M€ (503 M€ en 2006) sous l'effet conjugué de la diminution des engagements nouveaux et de l'accélération du rythme de décaissement. Enfin, l'encours de l'AFD dans les Collectivités d'Outre-mer en 2007 est en légère augmentation par rapport à l'encours à fin 2006 (+ 2 %).

3.1.3.1.3 Financement des activités en 2007

Les activités de prêts et de subventions de l'AFD sont financées par des ressources de nature différente.

En ce qui concerne les activités pour compte propre de l'AFD, il existe quatre modes de financement :

- Les ressources bonifiées par le Trésor : le régime antérieur de bonification des emprunts a été remplacé par un régime de bonification sur prêts, en premier lieu dans l'Outre-mer, pour les prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2001, puis dans les pays étrangers pour les prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2004.

La bonification s'applique aux prêts (avec des taux révisables et une bonification fixe pour l'État, exprimée en points). Les prêts engagés sous ce régime sont, en termes de gestion de bilan, considérés comme adossés à des ressources à conditions de marché.

- Les emprunts auprès du Trésor : l'AFD contracte auprès du Trésor des emprunts d'une durée de 30 ans.
- Les ressources budgétaires : l'AFD reçoit des subventions du ministère des Affaires étrangères.
- Les ressources à conditions de marché : l'AFD lève des emprunts de marché sans intervention de l'État, ou utilise ses propres disponibilités.

Les versements réalisés par l'AFD sur ses concours pour compte propre (prêts et subventions) se répartissent comme suit par nature de ressource utilisée :

Activités pour compte propre de l'AFD *	2005	2006	2007
Ressources bonifiées par le Trésor	568	589	703
dont ressources de marché avec régime de bonification sur prêts	366	444	590
Emprunts auprès du Trésor	49	74	84
Ressources budgétaires	267	357	380
Ressources à conditions de marché	103	217	231
Versements sur prêts et subventions de l'AFD (cours 31/12)	986	1 238	1 398

* Hors prêts aux filiales, FMI et échange de structure.

Après prise en compte des différents flux de trésorerie, dont notamment les versements et remboursements sur prêts, l'AFD a émis pour le financement de ses activités trois emprunts obligataires pour compte propre, libellés en yens japonais, d'un montant total de 387 M€ sous la forme à la fois de placements privés et d'émission publique.

L'Agence n'a pas eu recours à son programme d'émission de certificats de dépôt en 2007. En revanche, pour ses besoins ponctuels de refinancement à très court terme, elle a procédé fin octobre 2007 à deux mises en pensions de titres à hauteur de 47 M€ (contre 277 M€ en 2006).

Deux emprunts subordonnés auprès du Trésor ont également été mobilisés à hauteur de 81 M€.

3.1.3.2 Les autres activités

3.1.3.2.1 Production intellectuelle

Les prestations de conseil et la production intellectuelle

Les activités de production intellectuelle (production de connaissance, de capitalisation, de formation et de transfert de savoirs) constituent un élément important du Plan d'orientation stratégique 2007-2011 de l'AFD, et représentent environ 14 % des frais généraux de l'AFD en 2007 (contre 11 % en 2006).

En 2007, l'AFD a poursuivi et amplifié l'investissement entrepris en 2002 pour développer une capacité pérenne et significative de réflexion, de capitalisation, d'échanges d'expérience, de formation et de communication sur l'aide publique au développement et, plus largement, sur le financement du développement dans ses dimensions stratégiques comme opérationnelles. Cet effort de « production intellectuelle » repose sur :

- des programmes d'études et de recherche : 69 nouveaux programmes ont été engagés en 2007, pour un budget total de 2,8 M€ ;
- des publications, selon un rythme soutenu : travaux de recherche (7 notes et documents et 18 documents de travail), évaluations (sous la forme des trois nouvelles séries Ex-Post), revue Afrique contemporaine (4 numéros en 2007), ouvrage annuel Regards sur la terre, publié en collaboration avec l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) et consacré dans l'édition 2008 au thème « Biodiversité, nature et développement » ;
- l'organisation de nombreux séminaires et conférences d'ampleur internationale ;
- l'établissement et le renforcement des partenariats stratégiques avec des centres universitaires et de recherche européens et internationaux (École d'économie de Paris, Institute of development studies du Sussex, université de Berkeley, MIT...).

Formation : le Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB)

L'enseignement du CEFEB est destiné aux cadres d'organismes financiers, aux responsables d'entreprises publiques ou privées, à des fonctionnaires des services économiques et financiers des administrations, à des agents des collectivités locales et à des responsables de projets en milieu urbain ou rural.

Les formations dispensées ont pour objectif de renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des partenaires bénéficiaires des financements de l'AFD. Pour ce faire, le CEFEB associe des sessions diplômantes, des séminaires spécialisés de courte durée, des cycles de visioconférences ainsi que des sessions de formation en accompagnement de certains projets financés par l'Agence.

Le nombre total de stagiaires en 2007 (1 296) s'est accru de 28,2 % par rapport à 2006 (1 011), mais le nombre de jours de formation par stagiaires a baissé de 15,2 % par rapport à 2006, compte tenu de la réalisation d'une seule session du Master.

3.1.3.2.2 Les activités pour compte de tiers

Selon l'article R516-7 des statuts de l'AFD modifiés par décret le 9 mai 2006, l'Agence gère pour le compte de l'État et aux risques de celui-ci des opérations financées sur le budget de l'État. Les termes de ces opérations font l'objet de conventions spécifiques avec les ministères concernés.

Ces activités peuvent se décliner ainsi :

- **Activités de payeur** : Fonds de solidarité prioritaire (ministère des Affaires étrangères), Fonds européen de développement (FED).
- **Activités de gestion déléguée de prêts ou subventions** : Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP), programmes de coopération déléguée (MAE), Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), Caisse d'investissement des départements d'Outre-mer (CIDOM), projets en cofinancement. L'AFD gère également le Fonds de solidarité pour le développement (FSD), alimenté par la surtaxe sur les billets d'avion, affecté à la facilité internationale d'achats de médicaments (UnitAid). L'AFD porte, pour le compte de l'État, l'engagement français dans la facilité financière internationale pour la vaccination (IFFim).
- **Activité de gestion de fonds de garantie** : fonds de garantie Maroc (FGM), FASEP garantie, fonds de garantie malgache.
- **Gestion de la contribution** de la France à la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et l'amélioration de la Croissance (FRPC) du FMI.

La rémunération de l'AFD est généralement calculée sur la base de commission assise sur l'activité et peut être appelée auprès de l'État ou s'imputer sur les fonds destinés aux différentes opérations.

3.1.3.2.3 L'assistance technique

Dans l'Outre-mer, des cadres de l'AFD (6 personnes à fin 2007) assurent des fonctions de direction dans les sociétés où l'AFD détient ou détenait des participations significatives. Dans les pays étrangers, l'AFD apporte le concours de son personnel (1 personne à fin 2007), dans le cadre d'affectations temporaires, aux institutions qui en font la demande.

3.1.4 Activités de Proparco

À l'origine institution de capital risque créée en 1977, avec l'AFD alors unique actionnaire, Proparco a été transformée en société financière en 1990. À ce jour, Proparco est une Institution financière de développement, dont le capital d'un montant de 142,6 M€ est réparti entre l'AFD à hauteur de 69,74 % et 30 autres actionnaires privés (établissements bancaires et financiers, organismes financiers internationaux, sociétés industrielles et de services).

La mission de Proparco est de catalyser les investissements privés dans les pays en développement en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire (OMD). Proparco finance des opérations économiquement viables, socialement équitables, soutenables sur le plan environnemental et financièrement rentables. Sa stratégie sectorielle, adaptée au niveau de développement des pays, se concentre sur le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital investissement. La Société investit dans un champ géographique allant des grands pays émergents aux pays les plus pauvres, notamment en Afrique, avec un degré élevé d'exigence en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (cf. § 4.2). Proparco propose une palette complète d'instruments financiers permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs privés dans les pays en développement (prêts, fonds propres, garanties et ingénierie financière). En 2007, Proparco a octroyé près de 600 M€ brut dans plus de trente pays.

Son champ géographique d'intervention est identique à celui de l'AFD. Après prise en compte des annulations survenues sur les projets de l'année, les octrois nets de Proparco en 2007, d'un montant de 520,1 M€, ont pris la forme :

- de participations en fonds propres, à hauteur de 78 M€ (60,7 M€ en 2006),
- de garanties données à des emprunts levés par des sociétés étrangères pour 55,7 M€ (57,2 M€ en 2006),
- d'opérations de prêts et de quasi-fonds propres (crédits en comptes courants d'actionnaires, souscriptions d'obligations convertibles, octrois de prêts subordonnés et de prêts participatifs) pour un montant de 386,4 M€ (281,5 M€ en 2006).

Engagements nets :

En millions d'euros

Pays	Prêts		Fonds propres		Garanties	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Bénin			0,3			
Cote d'Ivoire				6,7		
Ghana	8,3	39,1				
Guinée			1,3			
Multi-pays A		20,0		5,0		
Niger					2,6	
Nigeria		54,6				
Sénégal	20,0					
Afrique de l'ouest	28,3	113,7	1,5	11,7	2,6	
Cameroun	30,0				7,6	
Gabon					3,8	
Kenya	5,5	26,1	3,0			
Malawi		2,6				
Multi-pays C						30,0
Ouganda	47,0	2,6				
Tanzanie	3,9	17,0				
Tchad		11,0				
Zambie			1,0			
Afrique centrale & de l'est	86,5	59,2	4,0		11,4	30,0
Afrique du Sud	5,5	10,0				
Angola	5,8					
Afrique australe	11,3	10,0				
Algérie				1,6		
Egypte		17,0		3,8		
Liban		4,1				
Maroc			6,0	4,7		12,5
Mauritanie	1,7		2,0			
Multi-pays maghreb				15,0		
Tunisie	17,0		0,4		30,2	
Turquie	15,0	80,0				
Maghreb & Méditerranée	33,7	101,1	8,4	25,1	30,2	12,5
Afghanistan	7,9					
Cambodge	14,3	2,7	0,4	1,6		
Chine	7,8	7,3	13,3	5,0		
Inde				7,1		
Indonésie	11,8				11,8	
Laos		9,8				
Multi-pays Asie				5,0		
Pakistan		20,5		7,1		
Thaïlande			1,7			
Vietnam				10,0	1,2	
Asie du Sud-Est & Chine	41,9	40,4	15,4	35,7	13,0	
Madagascar		5,1	2,9	2,1		3,0
Maldives	6,9					
Maurice						
Sri Lanka						
Océan Indien	6,9	5,1	2,9	2,1		3,0
Haïti	9,5					
Sainte Lucie		16,8				
Brésil						10,2
Autres pays (Caraïbe, Amérique Latine)	9,5	16,8				10,2
Guadeloupe						
Martinique	6,5					
Nouvelle-Calédonie	22,0	20,0				
Polynésie française	25,0	20,0				
Réunion						
Collectivités d'Outre-mer	53,5	40,0				
Multi-pays	10,0		28,5	3,5		
Multi-pays	10,0		28,5	3,5		
Total	281,5	386,4	60,7	78,0	57,2	55,7

Les décisions d'octroi de prêts (hors multi-pays) ont concerné vingt-trois pays et deux collectivités d'Outre-mer, aux premiers rangs desquels figurent : la Turquie, le Nigeria, le Ghana, le Pakistan et le Kenya.

Sur cette activité de prêts, les établissements bancaires et financiers ont reçu 47 % du total des octrois nets de l'année, aux fins d'intermédiation pour le refinancement des petites et moyennes entreprises locales. Les prêts directs aux sociétés ont bénéficié aux secteurs des infrastructures et des mines à hauteur de 38 % des octrois nets de l'année et ceux aux activités industrielles, commerciales et de services ont représenté 15 %.

3.1.5 Activités des autres filiales

Socredo

Banque généraliste à réseau (26 agences), la Banque Socredo contribue de manière déterminante au développement de la Polynésie française depuis 1959. Son action touche l'ensemble des secteurs économiques et plus particulièrement plusieurs filières structurantes comme le secteur de la mer et le tourisme. De même, elle s'est particulièrement impliquée dans le transport maritime à destination des archipels éloignés (Tuamotu, Marquises, Australes), dans le transport aérien en tant qu'actionnaire des compagnies aérienne Air Tahiti et ATN (Air Tahiti Nui) ainsi que dans le secteur de l'accès à la propriété individuelle.

Depuis de très nombreuses années, la Banque Socredo est le premier établissement bancaire de la place de Papeete avec 48,7 % de part de marché pour les crédits et 43,6 % pour la collecte des dépôts.

En complément de son activité bancaire, la Socredo dispose de 4 filiales (i) l'OSB (Océanienne de services bancaires / métier de la monétique), l'ODI (l'Océanienne d'Industrie / métier du traitement du chèque et de l'éditique), l'OFINA (Océanienne de financement / métiers de l'acquisition de flux et d'émission pour le pacifique français de carte American Express), et enfin l'OCA (Océanienne de centre d'appel). L'ensemble du « Groupe Socredo » représente à ce jour un effectif d'environ 650 personnes.

La participation de l'AFD au capital de la Socredo a été ramenée en 2007 de 50 % à 35 %, après la cession de 15 % de ses parts à la BRED du Groupe des Banques Populaires.

Sogefom

La Sogefom, Société de Gestion des Fonds de Garantie Outre-mer, apporte des garanties partielles à des opérations de financement engagées par les établissements de crédit intervenant dans les collectivités du Pacifique. Elle vise en particulier à soutenir l'artisanat et les PME des différents secteurs économiques.

L'AFD assure la gestion de la Sogefom dans le cadre d'une convention réglementée.

En 2007, la Sogefom a accordé 324 garanties (contre 244 en 2006) représentant un montant d'engagement d'environ 21 M€ (contre 18 M€ en 2006). Au 31 décembre 2007, le montant global des engagements hors bilan de la Société s'élève à 61,9 M€ contre 52,3 M€ au 31 décembre 2006.

Sociétés immobilières

Le Groupe AFD est présent à plusieurs titres dans l'Outre-mer en matière d'habitat social :

- ✓ la promotion et la construction immobilière ainsi que la gestion du parc locatif au travers de sept sociétés immobilières dans lesquelles l'AFD détient des participations,
- ✓ le financement du logement par le biais de sa filiale bancaire Socredo,
- ✓ l'octroi des prêts directs à certaines sociétés pour le financement de leur programme de construction.

Le patrimoine locatif géré par ces sociétés représentait à fin 2007 plus de 61 000 lots, générant un chiffre d'affaires de plus de 292 M€. Ces sociétés développent depuis plusieurs années des actions d'amélioration de leur patrimoine et d'économie d'énergie (installation de chauffe-eau solaires).

Deux sociétés immobilières sont consolidées par mise en équivalence compte tenu de l'influence que l'AFD y exerce : la SIC (Nouvelle-Calédonie) et la Simar (Martinique).

3.1.6 Politique d'investissement

À la date d'établissement du présent document, il n'est prévu aucun nouvel investissement significatif. Pour mémoire, il convient de signaler l'absence de nantissement et d'hypothèque sur les immobilisations de l'AFD.

3.1.7 Renseignements sur les filiales

Les informations ci-après (données sociales en normes comptables françaises) présentent les principales données relatives aux filiales intégrées globalement ou proportionnellement dans les comptes de l'AFD.

Proparco (Société de Promotion et de participation pour la coopération économique)

Objet :	Promouvoir des projets de développement, prendre des participations, consentir des prêts dans la zone de compétence de l'AFD
Forme juridique :	Société anonyme (Société financière)
Siège social :	5 rue Roland Barthes à Paris 12
Capital :	142 560 000 EUR
Part détenue par l'AFD :	69,74 %
Co-actionnaires :	Établissements de crédit français (14,53 %), entreprises françaises (5,33 %), établissements financiers internationaux (10,40 %)
Total du bilan :	987,5 M€
Total situation nette :	198,4 M€
Participations :	129,7 M€
Encours des prêts :	736,5 M€
Produit net bancaire :	34,7 M€

Sogefom (Société de Gestion des fonds de garanties d'Outre-mer)

Objet :	Apporter une garantie partielle à des opérations de financement engagées par les établissements de crédit intervenant Outre-mer ayant souscrit une part de son capital
Forme juridique :	Société anonyme
Siège social :	5 rue Roland Barthes à Paris 12
Capital :	1 067 328 EUR
Part détenue par l'AFD :	58,69%
Co-actionnaires :	10 établissements de crédit dont BCI (3,76 %) et Socredo (3,76 %), Banque de Polynésie (7,51 %)
Total du bilan :	32,3 M€
Total situation nette :	28,5 M€
Encours des prêts :	N/S
Produit net bancaire :	2,3 M€

Soderag (Société de développement régional Antilles-Guyane)

Objet :	Consentir des crédits et prendre des participations pour le développement de la région Antilles-Guyane
Forme juridique :	Société anonyme en liquidation (SDR)
Siège social :	Pointe à Pitre (Guadeloupe)
Capital :	5 576 859 EUR
Part détenue par l'AFD :	100,00 %
Co-actionnaires :	aucun
Total du bilan :	7,4 M€
Total situation nette :	-124,6 M€
Encours des prêts :	N/S
Produit net bancaire :	1,0 M€

3.2. Présentation des comptes consolidés

L'analyse ci-dessous vise à donner une vision globale et économique de l'évolution du Groupe AFD, par types d'activités, à partir des données comptables consolidées.

Les comptes de l'exercice 2007 ont enregistré les mouvements résultant notamment des événements significatifs suivants :

- À compter du 31 décembre 2007, et conformément au règlement 1606/2002 du Conseil européen, les comptes consolidés sont désormais et pour la première fois établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). Les détails des impacts de la transition aux normes IFRS sont présentés dans les notes annexes aux comptes consolidés.
- La signature des accords bilatéraux entre l'État français et les gouvernements d'Haïti et de Grenade ont permis d'apurer les arriérés de ces débiteurs (24,5 M€). Les provisions correspondantes (12,9 M€) sont à reverser à l'État.
- Le respect par l'Angola des termes de l'accord bilatéral signé en décembre 2007 avec l'État français : le règlement à l'AFD des intérêts de retards à hauteur de 43,8 M€, en janvier 2008, a permis d'enregistrer à la clôture de l'exercice une reprise de provisions de même montant.
- La cession de participations détenues dans le capital de la Banque Calédonienne d'Investissement (14,9 %) et de la Socredo (15 %) dégage une plus value de 8,3 M€.
- La prise de participation dans le fonds TCX à hauteur de 30,9 M€¹ (soit 11,7 % du capital) en novembre 2007. Ce fonds a pour objet le développement de produits de couverture de change dans les pays en développement.

L'évolution détaillée des comptes est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés.

3.2.1 Bilan consolidé

Le total du bilan s'élève en 2007 à 12 063 M€ contre 12 510 M€ en 2006.

L'encours net des **prêts du Groupe AFD** s'élève à 10 050 M€² au 31 décembre 2007 (83 % du total bilan), en diminution de 474 M€ par rapport à l'exercice précédent, soit - 4,5 %. Cette baisse de l'encours net ne traduit aucune diminution du volume d'activité. Elle provient principalement du changement de méthode de consolidation de la Banque Socredo dont l'encours de prêts n'est plus inclus dans le bilan du groupe AFD.

L'encours brut s'établit à 10 570 M€, en baisse de 530 M€ par rapport à 2006 (- 5 %).

Cette diminution de l'encours brut consolidé s'explique par :

- l'augmentation des prêts aux risques du groupe AFD sur la zone pays étrangers (+ 463 M€) compensée par la diminution des prêts aux risques de l'État sur cette zone (- 260 M€),
- la diminution des encours de prêts dans l'Outre-mer (- 734 M€), notamment du fait du changement de méthode de consolidation de Socredo (- 829 M€)³

1/ Dont 27,5 M€ par l'AFD et 3,4 M€ par Proparco.

2/ L'encours net des prêts correspond aux postes « prêts sur les établissements de crédit à terme » (2 587 M€ en 2007), « prêts et créances sur la clientèle » (7 813 M€), diminué des titres de placements en certificats de dépôt (351 M€).

3/ Cf. §3.1.1, périmètre de consolidation.

L'encours brut se répartit de la manière suivante :

en millions d'euros	2006		2007	
	Montant		Montant	
- Prêts aux risques du groupe AFD	7 645,8	69%	7 374,9	70%
Dont Pays étrangers	3 973,4	36%	4 436,2	42%
<i>Souverains</i>	2 439,6	22%	2 694,2	25%
<i>Non Souverains</i>	1 533,8	14%	1 742,0	16%
Dont Collectivités Outre-mer	3 672,4	33%	2 938,7	28%
- Prêts au risque État	3 425,9	31%	3 165,7	30%
<i>Prêts garantis par l'État</i>	2 633,0	24%	2 488,7	24%
<i>Prêts remis par l'État</i>	792,9	7%	677,0	6%
- Autres encours de Prêts	28,8	0%	29,6	0%
Total Encours brut	11 100,6		10 570,2	

L'encours en risque de 7 375 M€ est couvert par des dépréciations d'actif et des provisions de passif dont le montant s'élève à 838 M€, soit un taux de couverture de 11 %. Sur cet encours en risque, l'encours douteux représente 983,6 M€ couvert par des dépréciations et provisions à hauteur de 585,1 M€, soit un taux de couverture de 59 %.

en millions d'euros	Encours	Dépréciations et provisions
Pays étrangers		
Souverains	2 694,2	446,1
<i>dont douteux</i>	547,1	274,0
Non souverains	1 742,0	386,2
<i>dont douteux</i>	426,8	305,3
Outre-mer		
Non souverains	2 938,7	5,8
<i>dont douteux</i>	9,7	5,8
Total	7 374,9	838,0
<i>dont douteux</i>	983,6	585,1

Le portefeuille d'investissement correspond aux placements moyen et long termes tels que fixés par le Conseil d'administration. Son montant reste stable en 2007 à 580 M€ (584 M€ en 2006).

Les autres postes de l'actif s'élèvent à 1 433 M€ au total en 2007 contre 1 402 M€ en 2006 et représentent moins de 12 % du total de l'actif ; ils intègrent les éléments suivants :

- ✓ les écarts de réévaluation de portefeuille couvert en taux, dont le montant est nul en 2007 (15 M€ en 2006),
- ✓ les actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 105 M€ en 2007 contre 84 M€ en 2006,
- ✓ les instruments financiers dérivés de couverture pour 107 M€ (104 M€ en 2006),
- ✓ les participations au coût et mises en équivalences pour 316 M€, en hausse de 90 M€ par rapport à 2006 (impact Socredo),
- ✓ la trésorerie court-terme pour 684 M€ en 2007 (700 M€ en 2006),
- ✓ les immobilisations, comptes de régularisation et autres actifs pour 221 M€ en 2007 contre 273 M€ en 2006.

LE PASSIF

Les **emprunts** du groupe AFD représentent un total de 7 178 M€¹ en 2007 et se composent des éléments suivants :

- ✓ l'encours des **emprunts de marché** (hors emprunts finançant les opérations FMI) s'élève au 31 décembre 2007 à 4 784 M€, en diminution de 231 M€ par rapport au 31 décembre 2006 ;
- ✓ l'encours des **emprunts auprès du Trésor** s'établit à 2 394 M€, en augmentation de 28 M€ par rapport à 2006. Il comprend 546 M€ de dette senior et 1 848 M€ de dette subordonnée.

La contribution des différentes sociétés du groupe à la situation nette part du groupe est la suivante (en millions d'euros) :

	2006	2007	Variation
AFD :	2 518,5	2 543,7	25,2
Proparco :	45,4	60,7	15,2
Socredo :	114,4	84,3	-30,1
Soderag :	-131,6	-130,6	1,0
Autres filiales :	51,5	56,8	5,4
Total	2 598,2	2 614,9	16,7

Les **dotations et réserves** (y compris intérêts minoritaires) augmentent de 20 M€ et s'établissent à 2 689 M€ à fin 2007.

Les dividendes versés par l'AFD société mère à l'État français sur les trois derniers exercices se répartissent ainsi (en milliers d'euros) :

	2005	2006	2007
Dividende versé	83 534	94 534	247 799

Les autres postes du passifs s'élèvent à 2 197 M€ en 2007 :

- ✓ les fond gérés et avances de l'État pour 1 144 M€ en 2007 contre 783 M€ en 2006,
- ✓ les provisions pour 439 M€ en 2007 (424 M€ en 2006),
- ✓ les écarts de réévaluation de portefeuille couvert en taux pour 4 M€ (0 M€ en 2006),
- ✓ les passifs financiers à la juste valeur par résultat pour 92 M€ (91 M€ en 2006),
- ✓ les instruments dérivés de couverture pour 196 M€ (132 M€ en 2006),
- ✓ les comptes de dépôts de clientèle (montant nul en 2007), en forte baisse par rapport à 2006 où ils représentaient 649 M€ (impact changement de méthode de consolidation de Socredo),
- ✓ les comptes courants et les comptes de régularisation et autres passifs pour 322 M€ (386 M€ en 2006).

3.2.2 Compte de résultat consolidé

Les principaux soldes intermédiaires évoluent ainsi entre 2006 et 2007 (en millions d'euros) :

	2006	2007	Variation
Produit net bancaire	549,1	444,6	-104,5
Résultat brut d'exploitation	343,9	262,1	-81,8
Coût du risque	25,3	-2,7	-28,0
Résultat d'exploitation	369,2	259,4	-109,8
Résultat net	368,5	269,9	-98,6
Intérêts minoritaires	-6,9	-8,1	-1,3
Résultat net - Part du groupe	361,6	261,8	-99,9

Le résultat de l'exercice 2007 du Groupe AFD s'établit à 261,8 M€ (part du Groupe). Il est en baisse de 99,9 M€ par rapport au résultat 2006 qui s'élevait à 361,6 M€.

1/ Les emprunts correspondent aux postes « dettes représentées par un titre » (3 980 M€), « dettes subordonnées » (2 649 M€), « emprunts auprès du trésor » (513 M€), « dettes envers les établissements de crédit » (69 M€) et « dettes envers la clientèle » (7 M€) diminués des « comptes courants » (40 M€).

LE PRODUIT NET BANCAIRE

La contribution des différentes sociétés du groupe au PNB est la suivante (en millions d'euros) :

	2006	2007	Variation
AFD :	460,1	396,3	-63,8
Proparco :	37,8	44,4	6,6
Socredo :	48,7	0,0	-48,7
Soderag :	1,1	1,0	-0,1
Sogefom	1,4	2,9	1,4
Total	549,1	444,6	-104,5

Le produit net bancaire (PNB) s'établit en 2007 à 444,6 M€ en diminution de 104,5 M€ par rapport à 2006 sous l'effet cumulé des éléments détaillés ci-dessous (en millions d'euros) :

	2006	2007	Variation
Solde prêts / emprunts	357,1	329,5	-27,6
Dotations nettes sur encours souverains	75,2	-5,0	-80,2
Produits de placement et gains sur actifs disponibles à la vente	52,4	76,8	24,5
Commissions	40,8	35,4	-5,4
Autres produits financiers	43,9	33,1	-10,8
Autres charges financières	-20,2	-25,1	-4,9
PNB	549,1	444,6	-104,5

- ✓ une diminution (- 27,6 M€) du solde prêts /emprunts nets des bonifications, principalement lié au changement de méthode de consolidation de Socredo ;
- ✓ une réduction des provisions nettes sur encours souverains (- 80,2 M€), l'année 2006 ayant été marquée par un impact positif des reprises de provisions suite au règlement par l'Angola d'arriérés de capital et intérêts (81,4 M€) ;
- ✓ une hausse des produits de placement (+ 11,1 M€) et des gains sur actifs disponibles à la vente (+ 13,3 M€) impactés principalement par les plus-values de cession des titres Socredo et BCI (+ 8,3 M€) ;
- ✓ une légère baisse des commissions d'intervention (- 5,4 M€) ;
- ✓ une diminution des autres produits financiers (- 10,8 M€) ;
- ✓ une augmentation des autres charges financières (- 4,9 M€).

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le **résultat brut d'exploitation** s'élève à 262,1 M€ pour l'exercice 2007 contre 343,9 M€ en 2006. Cette diminution de 81,8 M€ découle de la baisse du PNB (- 104,5 M€) compensée par la baisse des charges d'exploitation non bancaires ayant un impact positif sur le résultat (+ 22,7 M€).

La contribution des différentes sociétés du groupe au résultat brut d'exploitation s'établit comme suit, en millions d'euros :

	2006	2007	Variation
AFD :	295,6	228,3	-67,3
Proparco :	26,3	30,9	4,5
Socredo :	20,2	0,0	-20,2
Soderag :	1,0	0,9	-0,1
Sogefom	0,7	2,0	1,3
Total	343,9	262,1	-81,8

LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le **résultat d'exploitation** s'établit à 259,4 M€, en baisse de 109,8 M€ par rapport à 2006. Le coût du risque représente une charge de 2,7 M€ en 2007 contre un produit de 25,3 M€ en 2006 :

	2006	2007	Variation
Dépréciations collectives sur encours non souverain	18,3	8,2	-10,1
Dotations nettes sur encours non souverain douteux	-27,5	-23,2	4,3
Autres provisions pour risques et charges	34,6	12,4	-22,2
Total	25,3	-2,7	-28,0

LE RÉSULTAT COURANT

Le **résultat courant** s'élève à 277,9 M€ contre 376,3 M€ en 2006 :

- ✓ la quote-part des sociétés mises en équivalence (10,8 M€) est en hausse par rapport à l'exercice 2006 (+ 4 M€) en raison de la mise en équivalence de Socredo (+ 6,4 M€) qui compense la légère baisse des résultats de SIC et Simar (- 2,4 M€) ;
- ✓ les gains sur autres actifs s'établissent à 7,7 M€ (0,3 M€ en 2006).

LE RÉSULTAT NET

Compte tenu de l'**impôt sur les bénéfices** (8,0 M€) et des intérêts des minoritaires (8,1 M€ sur Proparco et la Sogefom), le **résultat bénéficiaire** de l'exercice 2007 s'établit à 261,8 M€.

La contribution des différentes sociétés du groupe au résultat consolidé est donc la suivante :

En M€	2007		
	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
AFD	231,8		231,8
Sociétés intégrées globalement	19,2	8,1	27,3
Proparco	17,3	7,6	24,9
Sogefom	0,8	0,6	1,4
Soderag	1,0		1,0
Sociétés mises en équivalence	10,8	0,0	10,8
Socredo	6,4		6,4
SIC	2,8		2,8
Simar	1,5		1,5
Total Groupe	261,8	8,1	269,9

3.3. Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques du groupe sont complétées en annexe aux comptes consolidés (cf. information sur les risques, note annexe n° 4.3).

3.3.1 Contrôle interne et surveillance des risques

Le système de contrôle interne de l'AFD comprend les différents volets prévus par les dispositions du règlement n° 97-02 édictées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) et notamment : un corps de procédures (opérationnelles et administratives ou de gestion) ; une organisation comptable (département de la Comptabilité et du Contrôle de gestion) ; une organisation du traitement de l'information (département des Systèmes d'information et de l'Organisation) ; des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques (département des Risques pour le risque de crédit et département du Contrôle permanent et de la conformité pour les risques opérationnels).

Le système de contrôle interne de l'AFD se compose des éléments suivants :

- ✓ un dispositif de contrôle permanent au niveau des entités opérationnelles pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations,
- ✓ une fonction d'animation et de coordination du contrôle interne permanent assurée de manière indépendante des entités opérationnelles par le département du Contrôle permanent et de la conformité (CPC),
- ✓ une fonction d'évaluation périodique et a posteriori de l'efficacité du contrôle interne assurée par l'Inspection générale (IGE).

Le Comité du Contrôle interne est l'instance auprès de laquelle le responsable du contrôle périodique et le responsable du contrôle permanent et de la conformité du groupe AFD rendent compte de l'exercice de leurs missions à l'organe exécutif visé à l'article 4 du règlement 97-02.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, le Comité d'audit exerce les contrôles suivants : vérification de la clarté des informations fournies et appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ; appréciations sur la qualité du contrôle interne ; émission d'avis sur les rapports établis en application des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02.

Le directeur de l'Inspection générale assure la coordination entre le Comité et les services du groupe AFD.

En 2007, le département CPC a mis en place une structure projet, dont la mission est de concevoir et démarrer la mise en œuvre du dispositif de supervision du contrôle permanent destiné à organiser la maîtrise des risques du groupe.

Le modèle de contrôle permanent adopté est fondé sur les principes suivants :

- ✓ une cartographie des processus, des risques et des contrôles pour identifier les activités, les risques opérationnels et les contrôles clefs correspondants destinés à leur prévention ou leur maîtrise,
- ✓ une base d'incidents pour recenser et centraliser les incidents opérationnels et établir un lien avec la cartographie,
- ✓ une remontée centralisée des résultats des contrôles, des indicateurs et des incidents opérationnels,
- ✓ une production de tableaux de bord,
- ✓ une génération de plans d'actions permettant de couvrir les zones de risques par des contrôles et/ou des procédures.

L'accent a été mis prioritairement sur les processus support du Secrétariat général, qui concentrent une part significative des risques opérationnels.

Ces différents dispositifs intègrent les obligations réglementaires relatives à la surveillance des filiales consolidées.

La gestion des risques financiers (liquidité, taux d'intérêt global, change, contrepartie sur instruments financiers) est assurée par le département des Financements. La surveillance de ces risques a fait l'objet de la mise en place d'un dispositif d'indicateurs et de limites, portés régulièrement à la connaissance de la Direction générale, mis à jour et approuvés par le Conseil d'administration au moins une fois par an.

La surveillance des risques de crédit relève à la fois des services opérationnels, du département des Risques et du Comité des risques.

Il est rendu compte annuellement au Conseil d'administration de l'ensemble de ces travaux à travers des rapports sur le contrôle interne et sur la surveillance des risques.

3.3.2 Ratio relatif au contrôle des grands risques

Le ratio relatif au contrôle des grands risques est respecté par le Groupe de l'AFD au 31 décembre 2007.

Concernant l'AFD, les montants pondérés portés sur les plus gros emprunteurs, au sens du règlement CRBF 93-05 du 21 décembre 1993 et de ses amendements successifs se situent comme suit au 31 décembre 2007 :

- | | |
|------------------------------------|----------|
| ✓ République de Tunisie | 734,7 M€ |
| ✓ Royaume du Maroc | 672,4 M€ |
| ✓ République socialiste du Vietnam | 725,1 M€ |

Ces risques, calculés nets des provisions comptabilisées, respectent le ratio des grands risques individuels de la réglementation bancaire, soit 25 % maximum des fonds propres consolidés.

3.3.3 Ratio Bâle II

Les tests de calcul du nouveau ratio Bâle II donnent de faibles variations par rapport au ratio de solvabilité actuel. Des scénarios catastrophes de sinistralité ont été développés et viendront à l'appui de la maîtrise du pilier 2 de la réforme.

3.3.4 Les risques globaux de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de marché¹

Assurant le financement des opérations de sa filiale Proparco, l'AFD concentre sur son bilan l'essentiel des risques de gestion de bilan des deux entités. Le suivi des risques est assuré, sur une base sociale, au sein d'une division de Gestion de bilan mise en place en 1996 et assurant des reportings réguliers à la Direction générale et au Conseil d'administration.

Les opérations de Proparco étant adossées en maturité, taux et devises à des financements de l'AFD, cette filiale encourt des risques de bilan limités. Une organisation spécifique permet néanmoins d'assurer un suivi régulier des expositions. Seule filiale bancaire dans laquelle l'AFD détient encore une participation significative, la Socredo dispose de sa propre organisation en matière de gestion de bilan et son propre système de limites. L'AFD s'assure régulièrement, à travers des missions de surveillance, de l'adéquation du dispositif de gestion actif-passif.

Jusqu'en 2007, le suivi des risques de gestion de bilan s'est organisé dans le cadre de Comités de bilan se réunissant annuellement ou sur demande expresse. Le suivi de ce risque s'exerce désormais dans le cadre de Comités Finances et Risques placés sous la présidence du Directeur général adjoint et réunissant les membres du Comité Exécutif de l'AFD ainsi que les responsables des départements des Financements, des Risques et de la Comptabilité et du Contrôle de gestion.

Les décisions de gestion courante (placement de trésorerie, suivi de la trésorerie, de la position de change et de la position de taux, adossements) sont présentées et discutées lors des réunions hebdomadaires du Comité de trésorerie auxquels participent les représentants du département des Financements, des Risques et de la Comptabilité et du Contrôle de gestion.

Les travaux de la division de Gestion de bilan s'appuient sur un logiciel développé pour les besoins de l'AFD. Il permet un écoulement des postes du bilan sur la base des opérations en vie à la date d'arrêté (vision statique) et en y intégrant la production nouvelle (vision dynamique), fournit des impasses statiques et dynamiques et calcule un bilan actuariel indiquant la contribution en valeur et en sensibilité des différents postes du bilan. Un audit de cet outil, visant à en améliorer les performances globales, a été initié en 2007. Les conclusions seront rendues en 2008.

L'AFD ne dispose pas de portefeuille de négociation. Les positions de l'AFD la placent tout au long de l'exercice en dessous du seuil d'application du règlement CRBF n° 95-02 relatif à l'adéquation des fonds propres vis-à-vis du risque de marché. Le ratio relatif au risque de règlement-contrepartie est également respecté en 2007 (cf. §3.3.2).

3.3.5 Autres risques opérationnels

3.3.5.1 Risques de règlements

L'AFD a mis en place un certain nombre de mesures pour fiabiliser l'organisation et les contrôles sur les règlements :

- ✓ tous les paiements préparés par le pôle Règlements de la division de la Trésorerie font l'objet d'un contrôle de deuxième niveau avant signature par le responsable de pôle ;
- ✓ au-delà d'un certain seuil (75 000 euros) les paiements font l'objet d'une deuxième signature et donc d'un contrôle supplémentaire ;
- ✓ les demandes de règlement au titre des projets sont visées par la division des Prêts qui vérifie la disponibilité des crédits concernant les montants et les dates limites ;
- ✓ ces demandes de règlements en provenance des agences parviennent par le réseau intranet, assorties d'une clef d'authentification dont l'algorithme de calcul a été revu en 2006 dans le sens d'une plus grande sécurisation.

En matière de lutte contre le blanchiment, l'AFD dispose, avec un logiciel de marché, d'une procédure automatisée de rapprochement des fichiers de paiement et des listes des personnes et entités devant faire l'objet d'une vigilance particulière. La centralisation des paiements en agence supérieurs à 75 000 euros a été décidée de manière à bénéficier des fonctionnalités de ce logiciel.

1/ Ces risques sont analysés de manière détaillée dans le rapport sur les risques de l'exercice 2007.

Par ailleurs, en matière de recouvrement des prêts, l'AFD poursuit ses actions pour demander à ses clients et à leurs banquiers de documenter davantage les messages bancaires accompagnant les mouvements de fonds (origine des fonds). Depuis la fin de l'année 2007, l'AFD peut s'appuyer sur un renforcement de la législation qui prescrit à ses banquiers de s'assurer de la bonne documentation des messages bancaires, à défaut d'aller jusqu'à un rejet des fonds.

3.3.5.2 Risques juridiques

Aucun fait ou acte de nature juridique n'est susceptible d'avoir ou d'avoir eu dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de l'AFD, son activité, son résultat et, le cas échéant, sur son Groupe.

Aucun litige ou arbitrage en cours n'est susceptible d'avoir une incidence sensible sur l'activité, la situation financière ou le résultat de l'Agence Française de Développement ou de son Groupe sur les 12 derniers mois.

3.3.5.3 Risques de non conformité

Les risques de non conformité et notamment ceux qui sont liés à la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme font l'objet de diligences effectuées par les opérationnels pour chaque nouveau projet de financement, puis d'un contrôle systématique de deuxième niveau par le département CPC.

Un suivi des avis de conformité, délivrés aux différents stades de la procédure d'instruction des projets, est effectué auprès du responsable du département CPC.

3.3.5.4 Assurances – Couvertures des risques susceptibles d'être encourus par l'AFD

Les principales assurances souscrites par l'AFD comprennent :

- ✓ une police « Responsabilité civile » couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels subis par un tiers mettant en cause la responsabilité de l'AFD ou de l'un de ses agents (au siège et en agences) ;
- ✓ une police « Responsabilité civile Dirigeants » pour la prise en charge ou le remboursement du règlement des frais de défense civile ou pénale résultant de toute réclamation introduite à l'encontre des dirigeants de droit et de fait ;
- ✓ une police « Multirisques bureaux, tous risques informatiques » couvrant les risques d'incendie, explosion, dommages électriques, dégât des eaux, bris de glaces, vol et les pertes financières consécutives aux sinistres, ainsi que les frais de reconstruction des données et d'exploitation (au siège et à Marseille : Représentation du CEFEB) ;
- ✓ une police « Multirisques bureaux et habitations » : 36 polices souscrites localement couvrant les agences des risques d'incendie, explosion, dommages électriques, dégât des eaux, bris de glaces, vol, pertes financières et tous risques informatiques selon les contrats.

Le niveau de couverture est jugé adéquat. Un diagnostic assurance a été réalisé en 2007 dans le réseau à l'issue duquel l'intégralité des implantations sera couverte au premier trimestre 2008. Il convient cependant de préciser que pour 22 agences l'AFD est son propre assureur en multirisques.

3.3.5.5 Risques liés aux outils de gestion

L'AFD continue à faire évoluer son logiciel de gestion des opérations de marché pour intégrer la gestion d'instruments financiers optionnels (cap, options...). Ce logiciel est aux normes IAS/IFRS depuis 2006. Certaines opérations complexes sont encore traitées manuellement (swaptions), leur automatisation étant en cours d'étude.

3.3.5.6 Risques liés au système d'information

Le département des Moyens et Services généraux a la charge de la politique globale de sécurité du Groupe. Le responsable de la sécurité du système d'information lui est rattaché. Ce département est en charge du plan de continuité des activités du Groupe.

Le département des Systèmes d'information et de l'Organisation définit et met en œuvre la politique de sécurité informatique en adéquation avec les enjeux du système d'information du Groupe.

Depuis 2006, la maintenance applicative du système d'information de l'AFD est externalisée et les matériels de production informatique sont hébergés sur un site sécurisé. Les contrats signés avec les prestataires précisent les modalités de suivi et de contrôle. Un suivi mensuel est réalisé à partir d'indicateurs définis conjointement avec les prestataires. Les contrats autorisent également l'AFD à réaliser ou faire réaliser des audits auprès des prestataires. Ils prévoient en outre les conditions de réversibilité des prestations externalisées.

3.3.5.7 Risque fiscal

Le risque fiscal est suivi au niveau du département Comptabilité et Contrôle de gestion de l'AFD. L'AFD et Proparco ont fait l'objet ces dernières années de contrôles fiscaux qui n'ont pas révélé de déficiences particulières.

3.3.5.8 Autres risques opérationnels

Les risques de défaillance du processus de gestion des concours sont identifiés et évalués à chaque étape du cycle de vie des concours (engagement, contractualisation, fixation de taux, versements, gestion des échéances, gestion des remboursements et centralisation comptable).

En ce qui concerne l'activité de versements, c'est la division du Contrôle des versements du département CPC qui contrôle les dossiers de versement réalisés par les agences. En 2007, les risques opérationnels attachés aux différentes activités de gestion des dérivés de couverture ont fait l'objet d'un inventaire, fondé sur la recherche de dysfonctionnements passés ou potentiels, en concertation avec les gestionnaires concernés. Les risques concernent notamment l'exhaustivité des instruments devant être couverts et l'évaluation des instruments financiers.

Les risques opérationnels associés aux activités de gestion des participations (Proparco) ont fait l'objet d'une identification et d'une évaluation de leur criticité aux différents stades du traitement (souscription, libération, dividendes, cession) de cette catégorie d'instruments.

Les risques opérationnels liés à la production et à l'arrêté comptable du processus de gestion des immobilisations ont été identifiés en 2007 dans le cadre du projet « Contrôle permanent ».

3.4. Responsabilité sociale et environnementale

L'AFD entend promouvoir un développement équitable et durable dans les pays en développement et les collectivités d'Outre-mer. Aussi, dans l'exercice de son activité, elle s'attache à mieux prendre en compte les différentes dimensions du développement durable.

Dans cette optique, l'AFD développe et met en œuvre depuis 2005 une politique de responsabilité sociale et environnementale, tant dans son fonctionnement interne que dans ses financements, notamment dans le cadre d'un chantier interne spécifique. L'AFD a adhéré en décembre 2003 aux principes du Pacte Mondial et les met en œuvre tant que possible dans la gestion de ses engagements.

3.4.1 Fonctionnement interne

3.4.1.1 Responsabilité sociale

Les indicateurs chiffrés ci-dessous concernent les agents du cadre général y compris ceux affectés à Proparco ou aux deux Instituts d'émission, soit 1 011 collaborateurs à fin 2007.

L'Agence Française de Développement a poursuivi en 2007 sa croissance d'activités. Dans ce contexte de croissance, la politique ressources humaines a été notamment axée sur l'adaptation des moyens humains à la stratégie de l'Agence. Avec une palette élargie d'activités, de métiers, de cultures et de profils, la gestion des ressources humaines, toujours plus riche et complexe, vise à répondre aux grands enjeux de l'Agence :

- ✓ poursuivre les recrutements à un rythme soutenu,
- ✓ diversifier l'effort de formation,
- ✓ recourir aux compétences locales de haut niveau de qualification ainsi qu'à la consultance de manière plus systématique,
- ✓ favoriser la cohésion par le partage de valeurs communes en intégrant la dimension internationale,
- ✓ engager la politique RSE : transparence, cohésion sociale, diversité et équité, accompagnement du changement.

3.4.1.1.1 Emploi

➤ Effectif du cadre général (agents recrutés à Paris)

À fin 2007, l'effectif s'élevait à 1 011 agents, en progression de 4,3 % par rapport à fin 2006.

L'effectif est composé exclusivement d'agents à contrat à durée indéterminée (à l'exception d'un agent expert comptable en CDD).

Répartition de l'effectif par catégorie

Un effectif cadre qui représente plus de 78 % de l'effectif en 2007.

Cadre/non cadre	2005	2006	2007
Effectif cadre	715	738	791
% cadre	74 %	76 %	78 %
Effectif non cadre	250	254	220
% non cadre	26 %	24 %	22 %
Total	965	969	1 011

➤ Une activité de recrutement dynamique

Pour accompagner le développement de ses activités dans le monde, l'AFD a mené une politique de recrutement active, qui permet également d'assurer la relève des collaborateurs et le renouvellement des compétences. Cette activité de recrutement s'est déclinée en fonction des caractéristiques des métiers, activités ou zones géographiques.

Au cours de l'exercice 2007, le nombre d'embauches a fortement progressé pour atteindre 78 contrats à durée indéterminée (+ 36 % par rapport à 2006), dont plus de 51 % de femmes.

Profils des recrutés en 2007

Au siège, l'effort de recrutement a porté sur tous les secteurs mais plus particulièrement sur ceux de l'ingénierie financière, technique ainsi que sur celui de la production intellectuelle.

L'AFD allie l'embauche de collaborateurs déjà expérimentés à celle de jeunes diplômés. La moyenne d'âge des nouveaux recrutés est de 33 ans.

Dans ses recrutements, l'AFD examine avec attention les profils reflétant la diversité sociale et culturelle de la société française et internationale. Elle recrute, tant dans les pays étrangers où elle exerce son activité qu'en France, des agents de toutes nationalités. Elle accompagne cette diversité d'actions de cohésion qui constitue un axe de la politique ressources humaines.

➤ Des actions en faveur des jeunes diplômés

L'AFD continue de mener une politique d'accueil de jeunes en formation (VIE, stages...) et de développement de relations avec des établissements d'enseignement. L'AFD a ainsi accueilli en 2007 plus d'une centaine de stagiaires en provenance de différentes écoles et universités de toutes nationalités et compte près d'une soixantaine de VIE/VCAT.

L'AFD a développé un axe de communication et de promotion, notamment au travers d'actions de relations avec certaines écoles (Sciences Politiques, CERDI, École Nationale des Ponts et Chaussées...).

➤ Les départs

Le nombre de départs de salariés en CDI est de 34 en 2007.

Motifs des départs	2005	2006	2007
Retraites	19	28	16
Démissions	2	7	7
Licenciements	3	1	1
Fins de périodes d'essai	2	0	3
Autres	0	4	7
Total	26	40	34

Les licenciements sont constitués principalement de licenciements pour inaptitude médicale.

3.4.1.1.2 Organisation et temps de travail

Depuis l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail signé le 30 juin 2000, la durée annuelle du travail est de :

- ✓ 1 575¹ heures pour les agents dont le temps est décompté en heures,
- ✓ 205 jours pour les agents au forfait jours.

Depuis 2004, le travail à domicile occasionnel (essentiellement travail rédactionnel ou préparatoire) a été mis en place par accord collectif pour les agents cadres. Ainsi, en 2007, 110 agents ont réalisé plus de 300 journées de travail à domicile.

En matière d'organisation du travail, l'AFD a également confié à l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) une mission d'analyse de la charge de travail concernant son établissement du Siège à Paris.

3.4.1.1.3 Rémunérations et avantages sociaux

➤ Rémunérations

Indicateurs (K€)	2005	2006	2007
Salaire annuel moyen (hors primes d'expatriation)	55,9	57,8	59,2
Masse salariale	62 178	66 230	68 522
Charges sociales et fiscales	30 784	32 134	32 752

Les mesures suivantes ont été appliquées après la signature d'un accord au titre de la NAO 2007 :

- une augmentation générale de 1 % ;
- une enveloppe équivalente à 2 % de la masse salariale consacrée à l'ensemble des augmentations individuelles, complétée d'une enveloppe exceptionnelle de 0,2 % de la masse salariale au titre notamment du reclassement de certains agents dans le cadre de l'égalité femmes/hommes ;
- l'augmentation uniforme et pérenne du montant de la prime de vacances ;
- la poursuite de la participation au préfinancement du Chèque Emploi Service Universel (CESU) ;
- la mise en place d'un supplément d'intéressement collectif par un accord complémentaire à l'accord d'intéressement, en application de la loi du 30 décembre 2006.

➤ La protection sociale et la prévoyance

Le régime de prévoyance de l'AFD (garantie frais de santé et garanties incapacité-invalidité-décès) est souscrit sous forme d'une assurance Groupe, dont la cotisation est intégralement prise en charge par l'employeur AFD. Il couvre non seulement les actifs et leurs ayants droit, mais également les retraités et leurs ayants droit. Depuis le 1^{er} janvier 2006, le contrat d'assurance collective respecte la norme « contrat responsable ». De plus, l'AFD est engagée dans un processus d'amélioration constante de la couverture de prévoyance des agents de recrutement local dans les pays étrangers.

3.4.1.1.4 Intéressement – épargne salariale

Un nouvel accord d'intéressement au niveau du Groupe concernant les entités AFD, Proparco et les Instituts d'émission a été signé en juin 2006 pour les exercices 2006 à 2008. De nouveaux indicateurs ont ainsi été mis en place, notamment en matière de Responsabilité sociale et environnementale interne : indicateurs visant à l'amélioration des coûts d'énergies et de fournitures de bureaux ainsi qu'à l'amélioration de l'assiduité aux séances de formation.

La prime moyenne attribuée en 2007 au titre de l'année 2006 s'est élevée à 1 658 euros. Les primes d'intéressement affectées au Plan Épargne Entreprise ont par ailleurs bénéficié d'un abondement exceptionnel de l'employeur de 100 %.

Pour la troisième année consécutive et dans le cadre de ses actions de cohésion sociale, le personnel local travaillant dans les pays étrangers a également bénéficié d'une mesure salariale (prime équivalente à 50 % du salaire moyen mensuel).

1/ 1 582 heures et 206 jours avec la journée de solidarité.

L'Épargne Salariale

Le Plan d'épargne de l'AFD est constitué de quatre Fonds communs de placement, dont un fonds d'investissement socialement responsable (ISR Croissance) : fonds investi en actions d'entreprises sélectionnées non seulement en fonction de critères financiers mais aussi de pratiques sociales et environnementales (politique de l'emploi, conditions de travail, respect des normes de pollution...).

3.4.1.1.5 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

L'année 2007 a été marquée par la signature de deux accords importants ayant un impact sur la responsabilité sociale de l'entreprise. Le premier accord signé le 16 mai 2007 porte sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et se fixe des objectifs à horizon 2010. Le second vise à favoriser l'emploi de travailleurs handicapés au sein de notre établissement.

Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, un accord sur la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) a été conclu avec les partenaires sociaux.

Ont été élus en 2007 les représentants du personnel au Conseil d'Administration de l'AFD pour une période de trois ans.

3.4.1.1.6 Égalité femmes / hommes

L'accord spécifique sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé le 16 mai 2007 met en pratique la volonté de l'Agence de promouvoir l'égalité professionnelle. Il s'inscrit dans une démarche plus large de respect de non-discrimination et de promotion de la diversité au sein de l'entreprise. Il comprend un ensemble de mesures concrètes et mesurables, destinées à favoriser le développement professionnel des femmes tout au long de leur carrière.

Au niveau de l'entreprise, il a tout d'abord été établi un constat de la situation sur la base du rapport sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes. À partir de l'analyse de ce rapport, quatre grands axes de progrès se sont dégagés :

- 1/ Favoriser l'implication de tous dans la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- 2/ Assurer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes lors du recrutement et au cours de la carrière (rappel : 40 femmes recrutées en 2007, soit 51 % des embauches) ;
- 3/ Veiller à l'application du principe de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : examiner les mesures susceptibles de limiter les éventuels écarts de rémunération ;
En 2007, plus de 46,5 % des femmes ont bénéficié d'une augmentation individuelle. 49,3 % des salariés ayant été augmentés sont des femmes.
- 4/ Favoriser la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale par une meilleure prise en compte de la parentalité.
Parmi les nouvelles mises en œuvre en 2007, l'AFD a appliqué la garantie d'avancement aux femmes ayant eu un congé maternité.

3.4.1.1.7 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

L'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des agents handicapés en poste dans l'entreprise constituent une préoccupation majeure de la direction et des partenaires sociaux.

La direction et les partenaires sociaux se sont rencontrés afin de définir un plan d'actions et ont ainsi signé un accord en juin 2007 qui prévoit des actions organisées sur la base de cinq axes :

- ✓ un accompagnement renforcé des handicapés présents dans l'entreprise ;
- ✓ la conduite d'actions de sensibilisation : une journée de sensibilisation a été réalisée sur le thème en 2007 et se poursuivra sur les années suivantes ;
- ✓ une démarche volontariste dans le recrutement avec notamment la mise en ligne d'annonces diffusées sur des sites dédiés.
- ✓ le développement des relations avec le milieu protégé ;
- ✓ l'amélioration des conditions d'accueil et de travail.

3.4.1.1.8 Les conditions d'hygiène et sécurité

L'AFD attache une grande importance, en liaison avec le CHSCT, aux questions d'hygiène et de sécurité, tant au siège que dans les agences.

À titre préventif, l'AFD a mis en place des procédures de veille sur les sujets liés à la sécurité des agents (terrorisme, risques sismiques, grippe aviaire...). Elle a également défini des normes de sécurité pour l'ensemble de ses agences (guide de sécurité « agences ») ainsi qu'un dispositif prévoyant la mobilisation d'une cellule de crise afin de traiter rapidement les impacts liés à un sinistre majeur ou une crise générée par un événement externe pouvant mettre en péril des agents.

Par ailleurs, une cellule de veille et d'écoute composée de membres du CHSCT, du service médico-social et de membres de la direction des Ressources humaines, se réunit régulièrement afin de prévenir et remédier aux situations de souffrance au travail et de harcèlement moral pouvant exister dans l'entreprise.

En matière de lutte contre le tabagisme, diverses mesures d'accompagnement de l'arrêt de la consommation de tabac ont été prises et le siège de l'AFD est par ailleurs intégralement « immeuble non-fumeur » depuis le 1er décembre 2005.

Par ailleurs, comme depuis quelques années, une campagne de vaccination anti-grippale sur le lieu de travail s'est déroulée à l'automne 2007.

Un médecin du travail se tient à la disposition des collaborateurs durant deux demi-journées par semaine et une après-midi tous les quinze jours ; une infirmière et une assistance sociale sont également présentes au sein de l'entreprise au siège.

Une charte a été signée en novembre 2007, à l'attention de l'ensemble des collaborateurs, marquant l'engagement de l'AFD de lutter contre le VIH/SIDA et les maladies chroniques évolutives : aide au dépistage, non-discrimination dans l'emploi, prise en charge des soins et médicaments.

3.4.1.1.9 La gestion des carrières et la formation

➤ Mobilité

L'AFD a fondé sa politique de gestion des carrières sur le principe de mobilité géographique et professionnelle et cette année encore, de nombreux collaborateurs ont pu évoluer dans leurs fonctions, leur domaine d'expertise en changeant d'affectation, de contexte géographique ou professionnel. 170 agents ont ainsi bénéficié d'une mobilité interne en 2007. Le taux de mobilité des non-cadres s'établissant à 11 % et celui des cadres à 19 %.

➤ Formation

Le volume d'heures consacrées à la formation en 2007, soit plus de 26 150 heures (26 095 heures en 2006), témoigne de l'importance attachée par l'AFD au développement des compétences de ses collaborateurs. En 2007, 720 agents du cadre général ont bénéficié d'actions de formation professionnelle. 64 agents recrutés dans les agences ont bénéficié de formation au siège.

Conformément aux orientations stratégiques, le plan 2007 a fait porter ses efforts notamment sur :

- ✓ le développement de l'appartenance, du partage de valeurs et de connaissances : deux séminaires d'intégration pour les nouveaux recrutés et quatre sessions Métiers du développement, accueillant des agents de recrutement local ;
- ✓ le développement du dispositif bancaire et financier (connaissance des produits financiers de l'AFD, des mécanismes, acteurs et instruments des marchés financiers, analyse financière des collectivités locales, financement de projet, financement non souverain, analyse bancaire en pays émergents) ;
- ✓ les formations aux langues étrangères ont représenté une part importante de l'effort formation avec une ouverture sur de nouvelles langues, en rapport avec l'extension de notre zone géographique (chinois, thaïlandais etc.).

3.4.1.1.10 Indicateurs NRE

➤ Emploi

Effectif total au 31 décembre 2007 : 1 713 agents qui se répartissent entre 1 011 agents recrutés à Paris et 702 agents recrutés localement dans les agences à travers le monde (1 652 agents au total en 2006, soit + 3,7 %).

Nombre d'embauches cadre général : 78 CDI + 1 CDD

Cadre local : l'AFD a engagé un renforcement de ses compétences locales, en particulier par le recrutement en agences de cadres de haut niveau de qualification. À fin 2007, 42 cadres opérationnels dans les pays étrangers contre 32 à fin 2006.

Main d'œuvre extérieure à l'Agence

- ✓ Nombre d'heures totales d'intérim en 2007: 26 877 heures contre 19 207 heures en 2006.
- ✓ Prestataires : en moyenne une centaine en 2007 (données communiquées lors des comités d'établissement).

Licenciement : En 2007 un licenciement pour inaptitude médicale.

➤ **Importance de la sous-traitance**

L'AFD a recours à des prestataires externes aussi bien pour des activités traditionnelles (exploitation et maintenance des systèmes d'information, services généraux,..) que sur son cœur du métier (appui à l'instruction et au suivi de projet, études thématiques et évaluations...).

Le Secrétariat général reste le plus grand consommateur de prestations externes mais, suite à la croissance de l'activité et afin d'améliorer la flexibilité, les dépenses de prestations de la direction des Opérations et de la Stratégie ont fortement augmenté.

➤ **Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

43,5 % des salariés du cadre général sont des femmes à fin 2007.

La proportion des femmes dans la catégorie des cadres poursuit sa progression : 22,5 % en 1997 pour atteindre plus de 34 % à fin 2007 (32 % en 2006).

➤ **Emploi des travailleurs handicapés**

11 travailleurs handicapés en 2007 (11 en 2006).

Taux d'emploi (en %) sur les établissements siège et Cefeb en 2007 : 1,4 % (1,5 % en 2006).

➤ **Heures supplémentaires**

832 heures supplémentaires ont été prescrites en 2007.

Par ailleurs, 1 250 jours de travail supplémentaires ont été effectués dans le cadre de missions hors de France.

L'ensemble des agents bénéficient d'un dispositif de Compte Épargne Temps.

➤ **Durée du temps de travail pour les salariés à temps partiel**

De multiples possibilités d'aménagement du temps partiel sont offertes aux salariés. Le pourcentage des agents utilisant la formule de temps partiel s'établit à 6,7 %. 91 % d'entre eux sont des femmes. Les principales formules permettent de travailler à 37,5 %, 50 %, 60 %, 75 % et 80 % d'un équivalent temps plein. 87 % des salariés à temps partiel ont opté pour la formule à 80 %.

➤ **Absentéisme**

Nombre de jours d'absence pour maladie en 2007 : 7 132 jours (6 820 jours en 2006)

Nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt de travail en 2007: 6 (5 en 2006)

➤ **Œuvres sociales**

Les activités sociales et culturelles sont gérées par le Comité d'établissement du siège. Ces prestations vont de l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les salariés, à la participation aux frais de repas, à l'aide sociale aux familles et à la mise à disposition de médiathèques et d'abonnements à tarifs réduits pour des théâtres et cinéma. Une association sportive et culturelle offre la possibilité de pratiquer différents sports collectifs et de nombreuses activités culturelles.

3.4.1.2 Responsabilité environnementale

Dans le cadre du chantier RSE, l'Agence s'est engagée dans une démarche d'amélioration de ses performances environnementales. Un plan d'actions est en cours de mise en œuvre. L'année 2007 a été consacrée en particulier à une première campagne de sensibilisation du personnel aux comportements éco-responsables. Dans le domaine de la consommation de papier, la mise en place de copieurs recto-verso a permis d'entamer une décure des consommations de papier liée à la reprographie interne. Néanmoins, la politique de communication de l'AFD a accru sensiblement la consommation de papier d'imprimerie.

Le Bilan Carbone® du siège a été internalisé et fiabilisé. Son augmentation est principalement due à l'augmentation des déplacements de personnes et de fret liés aux missions du siège et aux affectations des expatriés dans le réseau, fortement corrélées au développement de l'activité globale de l'AFD et à son extension géographique.

Tableau récapitulatif des principaux indicateurs environnementaux

Thématiques	Critères	Indicateurs	Unité	2007	2006
Energie	Total	Consommation totale d'énergie/m ²	kWh/m ² /an (Shon)	205	233
			kWh/m ² /an (Surface utile)	241	275
		Consommation totale d'énergie	MWh/an	5 431	6 180
	Électricité	Consommation totale d'électricité	MWh/an	4 034	4 481
	Vapeur	Consommation totale de vapeur	KWh/an	1 397 018	1 698 417
Eau	Total	Consommation d'eau/agent	m ³ /agent/an	15	18
			Litre/agent/jour	69	84
		Consommation totale d'eau	M ³ /an	11 908	14 477
Déchet	Total	Volume total	Tonne/an	247	247
	Type de déchets	Déchets alimentaires	Tonne/an	117	117
		assimilables OM	Tonne/an	120	167
Papier	Total	Consommation totale	Tonne/an	66	54
		Papier blanc	Tonne/an	27	33
		Ramette de papier/agent	Ramettes/agent/an	14	18
		Kg de papier/agent	Kg/agent/an	34	42
		Papier d'imprimerie	Tonne/an	38	21
Carbone	Total	Émissions totales	TEqCO ₂ /an	19 171	17 304
		Émission/agent	TEqCO ₂ /an/agent	24	22

Nota : les indicateurs communiqués ci-dessus ont été établis sur la base du périmètre « siège ».

3.4.2 Financements

Cycle stratégique

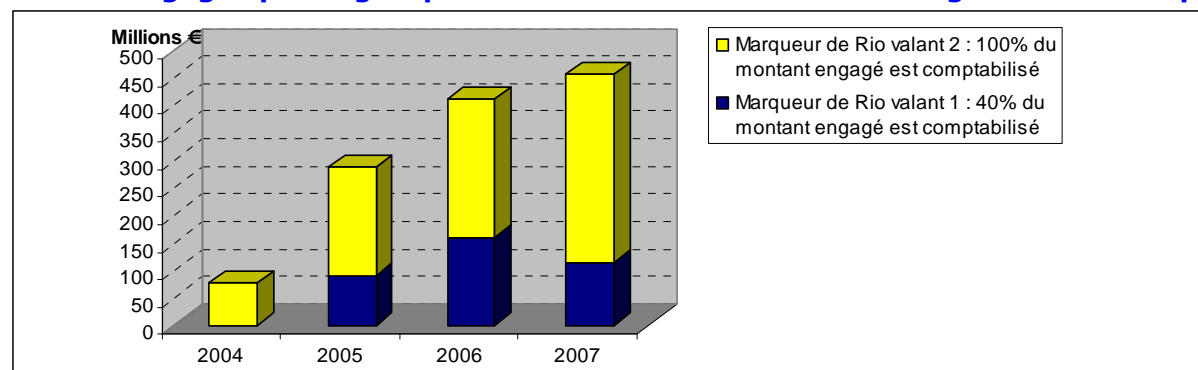
Le processus d'élaboration et d'actualisation des stratégies géographiques et sectorielles selon les principes d'une gestion « axée sur les résultats de développement durable » s'est intensifié, tout en intégrant les nouvelles orientations définies par le Plan d'orientation stratégique (POS 2).

En 2007, l'Agence a ainsi élaboré ou refondu une douzaine de ses stratégies pays (Sénégal, Cap Vert, Mauritanie, RDC, Maroc, Jordanie, Maurice, Réunion, Brésil, Thaïlande et Vietnam) ainsi que trois stratégies régionales (Méditerranée/Moyen-Orient, Océan Indien et Afrique), cinq stratégies sectorielles (éducation, santé, énergie, environnement/ressources naturelles et secteur financier) et un cadre d'intervention transversal (États fragiles).

Une réflexion sur les modalités de suivi en exécution et à l'achèvement de ces stratégies a par ailleurs été initiée et sera poursuivie en 2008.

Concernant le cadre d'intervention sectoriel Climat adopté en 2006, les engagements de l'AFD en matière de lutte contre le changement climatique ont franchi un nouveau cap à 455 millions d'euros (+ 10 % par rapport à 2006).

Montants engagés par le groupe AFD dans la lutte contre le changement climatique



Cet effort est très majoritairement réalisé dans la ZSP puisque 73 % de ces engagements sur le climat se concentrent dans cette zone. Il traduit aussi la bonne mise en œuvre pour la deuxième année consécutive de la stratégie climat élaborée en 2005. Cet effort devrait être renforcé dans les prochaines années par la mise en œuvre de la stratégie énergie approuvée par le Conseil d'administration de l'AFD en 2007. Le secteur de l'énergie a en effet une place prépondérante dans la réduction des émissions réalisées dans les projets financés par l'AFD puisqu'il représente 83 % des engagements en montant. Les autres secteurs contribuant à cet effort sont l'intermédiation financière (9 %), le développement urbain (6 %), l'agroécologie et la gestion des forêts (2 %).

L'exercice 2007 aura été marqué par l'utilisation croissante du Bilan Carbone[®], un outil permettant d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre générées par un projet, ainsi que les réductions d'émissions par rapport à un scénario de référence. Vingt-cinq projets ayant une contribution positive pour le climat ont vu leurs réductions d'émissions mesurées grâce à cet outil. Ces réductions annuelles pour les projets approuvés par l'AFD en 2007 s'élèvent à 2,7 millions de tonnes de CO₂. Pour les projets approuvés en 2006, la réduction annuelle globale était de 1,7 millions de tonnes. À l'horizon 2016, les réductions d'émission cumulées de ces projets approuvés en 2006 et 2007 représenteront donc 41,3 millions de tonnes de CO₂.

Cycle des opérations

➤ *La démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux des opérations.*

La mission première du groupe AFD est de financer des opérations qui contribuent aux finalités essentielles du développement durable. Cependant, toute opération de développement, quels que soient ses objectifs, est susceptible de porter atteinte à l'environnement et aux populations.

Ainsi, afin d'améliorer la qualité environnementale et sociale des opérations et de générer des opportunités de financements correspondant à ses engagements en matière de développement durable, le groupe AFD conditionne ses financements à la mise en œuvre en partenariat avec les maîtres d'ouvrage d'une démarche systématique et continue d'évaluation environnementale et sociale (E&S) permettant :

- ✓ d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux des opérations,
- ✓ de proposer des mesures appropriées visant à éviter les impacts négatifs, ou lorsqu'ils sont inévitables à les réduire ou à les compenser de manière appropriée,
- ✓ de suivre la mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération,
- ✓ d'évaluer a posteriori l'efficacité des mesures proposées.

Une Cellule d'Appui Environnemental et Social (CAES) est dédiée à cette mission.

Afin d'assurer le développement et la mise en œuvre de cette démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux, l'AFD a créé en juillet 2007 une Cellule d'Appui Environnemental et Social (CAES) composée (fin 2007) de trois ingénieurs environnementalistes et d'un sociologue. Rattachée directement au directeur de la direction technique opérationnelle (DTO), cette cellule est plus précisément chargée :

- ✓ D'apporter un appui environnemental et social (E&S) aux opérations : lors de l'identification des projets, la CAES émet un avis E&S sur l'ensemble des opérations financées par le groupe AFD.

Elle détermine notamment le niveau de risques E&S des opérations financées en les classant selon des standards internationaux en la matière (cf. encadré ci-dessous) puis, au regard de ce risque, elle indique le type de diligences E&S à suivre pour que ces opérations s'inscrivent effectivement dans une démarche de développement durable. La CAES a également pour mission de développer et d'appliquer l'outil Bilan Carbone[®] de manière à optimiser la qualité de ces opérations en matière de lutte contre le changement climatique.

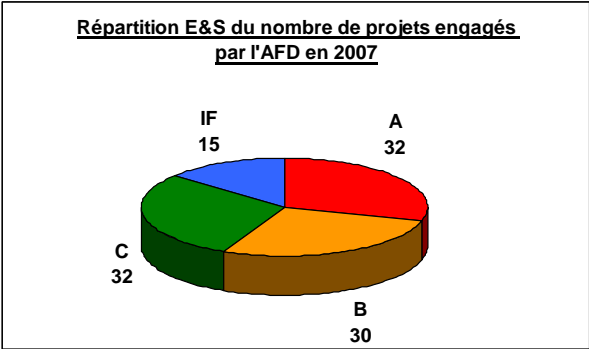
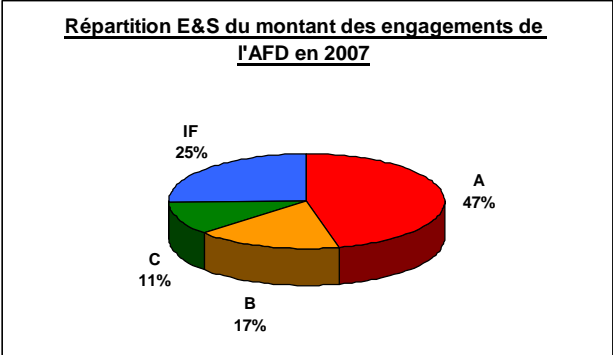
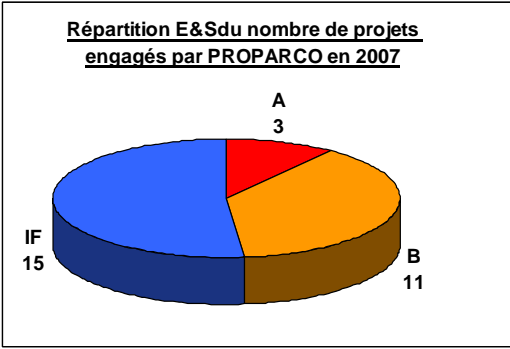
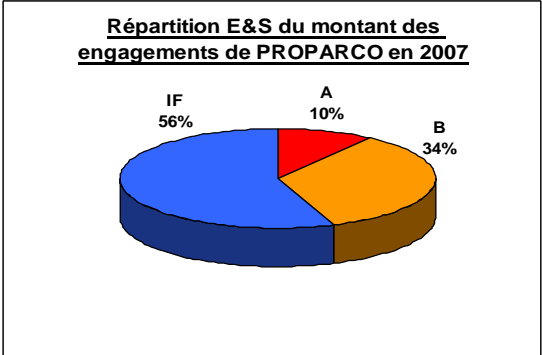
Le classement environnemental et social des projets au sein du groupe AFD

En accord avec les standards internationaux en la matière, les projets financés directement par le groupe AFD sont classés en trois catégories selon le risque social et environnemental qu'ils présentent (i) catégorie « A » (risque fort), catégorie « B » (risque moyen) et catégorie « C » (peu ou pas de risque). Pour les projets financés via un intermédiaire financier, une quatrième catégorie a été ajoutée en 2007, la catégorie « IF ». Ces projets, tout comme pour les projets financés directement, sont alors classés en IF-A, IF-B ou IF-C en fonction du risque environnemental et social de leur portefeuille d'activités.

- ✓ D'apporter un appui aux autres métiers du groupe : la CAES a notamment pour mission de sensibiliser et de former l'ensemble des agents de l'AFD concernés par la démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux afin qu'ils puissent contribuer efficacement à sa mise en œuvre.
- ✓ De faciliter les réflexions internes au groupe sur des sujets à forte connotation E&S et d'assurer une production intellectuelle sur ces sujets : la CAES a notamment pour mission de développer et de faire évoluer les outils techniques nécessaires à la mise en œuvre de la démarche de maîtrise des risques E&S du groupe AFD.
- ✓ D'assurer une veille sur ces thématiques, de développer des partenariats notamment avec les autres bailleurs de fonds sur ces sujets et de participer à différents groupes de travail internationaux et séminaires.

➤ *Le risque environnemental et social du portefeuille du groupe AFD en 2007*

En 2007, le risque E&S du portefeuille du groupe AFD se présente comme suit :

AFD	Proparco																																				
<p>155 financements de projets ont été octroyés par l'AFD. Seuls 109 étaient soumis à la démarche de maîtrise des risques E&S¹.</p> <p>Le portefeuille de l'AFD se décompose de la façon suivante :</p> <div style="text-align: center;"> <p>Répartition E&S du nombre de projets engagés par l'AFD en 2007</p>  <table border="1"> <caption>Répartition E&S du nombre de projets engagés par l'AFD en 2007</caption> <tr><th>Risque</th><th>Nombre de projets</th></tr> <tr><td>IF</td><td>15</td></tr> <tr><td>A</td><td>32</td></tr> <tr><td>B</td><td>30</td></tr> <tr><td>C</td><td>32</td></tr> </table> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Répartition E&S du montant des engagements de l'AFD en 2007</p>  <table border="1"> <caption>Répartition E&S du montant des engagements de l'AFD en 2007</caption> <tr><th>Risque</th><th>Pourcentage</th></tr> <tr><td>IF</td><td>25%</td></tr> <tr><td>A</td><td>47%</td></tr> <tr><td>B</td><td>17%</td></tr> <tr><td>C</td><td>11%</td></tr> </table> </div>	Risque	Nombre de projets	IF	15	A	32	B	30	C	32	Risque	Pourcentage	IF	25%	A	47%	B	17%	C	11%	<p>29 financements de projets ont été octroyés par Proparco.</p> <p>Le portefeuille de Proparco se décompose de la façon suivante :</p> <div style="text-align: center;"> <p>Répartition E&S du nombre de projets engagés par PROPARCO en 2007</p>  <table border="1"> <caption>Répartition E&S du nombre de projets engagés par PROPARCO en 2007</caption> <tr><th>Risque</th><th>Nombre de projets</th></tr> <tr><td>IF</td><td>15</td></tr> <tr><td>A</td><td>3</td></tr> <tr><td>B</td><td>11</td></tr> </table> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Répartition E&S du montant des engagements de PROPARCO en 2007</p>  <table border="1"> <caption>Répartition E&S du montant des engagements de PROPARCO en 2007</caption> <tr><th>Risque</th><th>Pourcentage</th></tr> <tr><td>IF</td><td>56%</td></tr> <tr><td>A</td><td>10%</td></tr> <tr><td>B</td><td>34%</td></tr> </table> </div>	Risque	Nombre de projets	IF	15	A	3	B	11	Risque	Pourcentage	IF	56%	A	10%	B	34%
Risque	Nombre de projets																																				
IF	15																																				
A	32																																				
B	30																																				
C	32																																				
Risque	Pourcentage																																				
IF	25%																																				
A	47%																																				
B	17%																																				
C	11%																																				
Risque	Nombre de projets																																				
IF	15																																				
A	3																																				
B	11																																				
Risque	Pourcentage																																				
IF	56%																																				
A	10%																																				
B	34%																																				

Cette répartition montre en premier lieu que les projets financés directement en 2007 par l'AFD présentent un risque environnemental et social élevé dans la mesure où près de la moitié des financements octroyés (47 % du montant total des engagements AFD) concerne des projets classés « A ». Cette proportion est moindre en 2007 pour Proparco avec 10 % du montant total des engagements Proparco classés en « A ». Cette caractéristique de l'activité du groupe AFD en 2007 confirme la nécessité d'une instruction E&S de ces projets afin de tenir les engagements du groupe AFD en termes de développement durable.

Par ailleurs, l'activité du groupe AFD auprès des intermédiaires financiers est particulièrement significative, notamment pour Proparco. L'instruction environnementale et sociale de ces projets a débuté en 2007. La détermination du risque E&S de ce volet du portefeuille d'activités du groupe AFD sera donc réalisée plus précisément en 2008.

1/ Un certain nombre d'engagements de l'AFD ne sont pas soumis à la démarche de maîtrise des risques E&S (FFEM, aide budgétaire globale, CLFM, FERC, PONG).

3.5. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément à la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie figurent ci-après **les rémunérations versées en 2007¹ à chaque mandataire social** :

Rémunérations totales brutes (en Euros)

Jean-Michel Severino	195 669,70
Jean-Michel Debrat	152 375,87
Patrice Mollie ²	136 930,84

Il n'y a pas d'avantages en nature ni de régime de retraite particulier, de stocks-options ou rémunération variable pour les mandataires sociaux.

3.6. Évolutions récentes et perspectives d'avenir

3.6.1 Évolutions récentes

L'année 2007 a été marquée par une poursuite de la croissance de l'activité financière pour compte propre du groupe : au total les engagements ont atteint 3 095 millions d'euros et sont conformes aux objectifs du plan d'affaires 2007. Cette croissance a été particulièrement soutenue pour l'activité dans les pays étrangers de l'AFD (+ 15 %) et pour celle de Proparco (+ 30 %).

L'année 2007 a par ailleurs vu la mise en place du Conseil d'administration de l'Agence en remplacement de son Conseil de surveillance, la validation par ce Conseil du Plan d'Orientation Stratégique 2007-2011 (POS 2), ainsi que le démarrage effectif de l'activité dans les nouveaux pays émergents (Inde, Pakistan, Brésil et Indonésie) dans le cadre du mandat donné à l'Agence en matière de préservation des Biens Publics Mondiaux (BPM) : ouverture de bureaux, instruction des nouveaux projets et premier projet engagé au Brésil.

3.6.2 Perspectives d'avenir

Au total, les engagements du groupe pour compte propre devraient atteindre en 2008 3,6 milliards d'euros, soit une croissance de + 15 % par rapport aux réalisations 2007.

L'activité de l'Agence s'inscrira dans le cadre des objectifs définis par le POS 2 :

- ✓ La stratégie continuera d'être structurée autour des grandes finalités de développement suivantes : lutte contre la pauvreté et atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), soutien à la croissance et préservation des Biens Publics Mondiaux.
- ✓ La vocation africaine de l'Agence sera réaffirmée sur la base d'un montant de subventions stabilisé. L'effort de l'État sous forme de subventions, d'aides budgétaires globales, de C2D et de bonifications de prêts sera concentré prioritairement (65 %) sur les pays d'Afrique subsaharienne. L'Agence conservera une activité importante dans les pays méditerranéens et confortera sa présence dans les nouveaux pays émergents. Dans le même temps, elle stabilisera ses interventions dans les Collectivités d'Outre-mer (COM).
- ✓ L'Agence continuera d'accroître son soutien au financement des contreparties non souveraines (entreprises publiques et privées, collectivités locales) : les prêts non souverains de l'AFD dans les pays étrangers continueront de progresser (+ 46 % par rapport à 2007) et devraient atteindre 1 milliard d'euros, soit 53 % du total des prêts. Cette croissance se fera à un coût budgétaire moindre pour l'État suite à la révision de la grille de tarification des prêts non souverains. En incluant les prévisions d'engagements de l'AFD dans les COM (hors activités pour compte de tiers) et celles de Proparco, le montant total des financements non souverains devrait atteindre 2,1 milliards d'euros, soit 59 % de l'activité totale du groupe pour compte propre.
- ✓ Le renforcement de la production intellectuelle et stratégique se poursuivra et sera structuré autour des axes suivants : financements innovants, stratégies de développement, développement durable ainsi que démographie, capital humain et migrations.

Par ailleurs, le groupe AFD continuera d'améliorer ses processus opérationnels afin de :

- ✓ maintenir un niveau élevé d'effet de levier sur prêts en APD (légèrement supérieur à 3) et de ratio de versement annuel (environ 20 %) ;
- ✓ améliorer la qualité et les impacts des opérations, dans une logique de gestion axée sur les résultats de développement ;
- ✓ maîtriser les risques, notamment à travers le dispositif de contrôle permanent.

1/ Correspond à la rémunération annuelle brute avant impôt, incluant indemnités de missions et indemnités de congés payés.

2/ M. Mollie a exercé ses fonctions de Secrétaire général jusqu'au 30 juin 2007.

Au niveau de l'entreprise, les principales évolutions seront les suivantes :

- ✓ L'Agence poursuivra ses efforts en matière d'amélioration de sa politique de ressources humaines (adaptation des moyens humains à la stratégie, accélération du rythme des recrutements, renforcement de l'offre de formation, renforcement de la culture managériale), de modernisation de ses systèmes d'information (amélioration de la qualité de service, sécurisation du domaine financier, réflexion sur la gestion des connaissances) et de mise en œuvre de ses engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- ✓ L'Agence louera de nouveaux locaux pour faire face à la croissance des effectifs.

3.6.3 Les plafonds d'engagements pour 2007

L'activité de l'AFD évolue dans le cadre de plafonds fixés par l'État.

Concernant les pays étrangers, le plafond d'activité des prêts, qui est exprimé en valeur actuelle nette du coût pour l'État des bonifications qui seront versées à l'AFD au titre de ses engagements de l'année devrait atteindre environ 457 M€ pour 2008 contre 433 M€ en 2007.

3.6.4 Les emprunts

Le 20 décembre 2007, le Conseil d'administration de l'AFD a autorisé l'Établissement à emprunter pour ses opérations pour compte propre un montant de 1 050 M€, composé de :

- 926 M€ d'emprunts sur les marchés financiers. Ces autorisations d'emprunts ont été sollicitées en prenant en compte un volume de financement sous forme de prêts d'aide budgétaire globale de 275 M€ ;
- 124 M€ d'emprunts auprès du Trésor mis à la disposition de l'AFD par la loi de finances 2008 qui seront mobilisés en fonction des versements effectués par l'AFD aux bénéficiaires des concours ainsi financés.

3.7. Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe aucun changement significatif ou détérioration importante de la situation financière ni des perspectives de l'AFD ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2007.

4. LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

4.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

4.1.1 Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance

Direction générale

L'AFD est placée sous l'autorité d'un directeur général nommé pour trois ans par décret et sous le contrôle d'un Conseil d'administration chargé d'approuver les opérations et de suivre la gestion de l'établissement.

La direction et l'administration de l'AFD sont confiées à un Directeur général¹ qui, secondé par un Directeur général adjoint, exerce directement son autorité sur les services centraux et les agences à l'étranger et en Outre-mer.

Au 31 décembre 2007, la composition de la direction générale est la suivante :

Membres de la direction générale au **31/12/2007**

	Fonction AFD	Autres mandats et fonctions
M. Jean-Michel Severino	Directeur général	Président de Proparco Administrateur de la BDPME, de l'IRD, de la BEI et du CIRAD Administrateur du FCPR danone.communities
M. Jean-Michel Debrat	Directeur général adjoint Secrétaire général	Administrateur de Proparco Administrateur de la fondation IMEA-Léon M'Ba

1/ Le Directeur général et le Directeur général adjoint sont dirigeants responsables au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comprend, conformément à l'article R.516-13 du code monétaire et financier :

- ✓ onze membres nommés pour trois ans par décret (le Président, cinq membres représentant l'État, quatre membres désignés en raison de leur connaissance des problèmes économiques et financiers et un membre désigné en raison de sa connaissance de l'écologie et du développement durable) ;
- ✓ deux députés et un sénateur désignés par leur assemblée respective, leur mandat prenant fin de plein droit à l'expiration du mandat électif au titre duquel ils ont été désignés ;
- ✓ deux membres représentant le personnel de l'AFD, élus pour trois ans.
- ✓ un commissaire du Gouvernement, désigné par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

Celui-ci exerce auprès de l'AFD, Institution financière spécialisée (« IFS »), la mission définie par l'article L 511-32 du Code monétaire et financier.

La composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2007 est la suivante :

	Fonction¹	Autres mandats et fonctions
M. Pierre-André Wiltzer	Président 13/04/2007	Ancien Ministre Conseiller d'État
Représentants de l'État		
M. Benoît Coeuré	Membre 18/12/2007	Chef du service des Affaires multilatérales et du développement à la DGTPÉ (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi) Administrateur de la Caisse d'amortissement de la dette sociale Gouverneur du Fonds international pour le développement de l'Agriculture Représentant de la France à BEAC
M. Julien Rencki	<i>Suppléant</i> 04/10/2007	Sous-directeur des Affaires financières internationales et développement à la Direction générale du Trésor et de la politique économique (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi)
M. Laurent Garnier	Membre 13/04/2007	Sous-directeur de la 7 ^{ème} sous-direction à la Direction du Budget (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi). Membre du Conseil d'administration de Radio France Internationale Membre du Conseil d'administration de l'AFSSA Membre du Conseil d'administration l'ONF Membre du Conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger
M. Philippe Decouais	<i>Suppléant</i> 13/04/2007	Ne participe plus au Conseil d'administration de l'AFD après avoir quitté ses fonctions à la direction du Budget du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi
Mme Anne Gazeau-Secret	Membre 31/07/2007	Directeur général de la Direction générale de la Coopération internationale et du développement - DGCID (ministère des Affaires étrangères et européennes)
M. Jérôme Pasquier	<i>Suppléant</i> 09/05/2007	Directeur général adjoint à la Direction générale de la Coopération Internationale et du développement - DGCID (ministère des Affaires étrangères et européennes)
M. Jean de Gliniasty	Membre 09/05/2007	Directeur à la direction Afrique et Océan Indien au ministère des Affaires étrangères et européennes.
M. Christian Masset	<i>Suppléant</i> 31/07/2007	Directeur des Affaires économiques et financières au ministère des Affaires étrangères et européennes Administrateur, représentant l'État, d'AREVA NC Administrateur, représentant l'État, à la Cie française pour l'exposition de Shanghai
M. Philippe Leyssene	Membre 26/06/2006	Directeur des Affaires économiques, sociales et culturelles (DAESC) – ministère de l'Outre-mer Membre titulaire du C.S. de l'IEOM Membre de la COSP Membre titulaire du C.A. de RFO Membre titulaire du C.A. de IRD Membre titulaire du C.A. de Météo France Membre titulaire du C.A. de EURODOM Membre titulaire du C.A. de France-Télévisions Membre titulaire du C.A. de la Maison de la France Membre de la Fondation Eugène Napoléon Membre titulaire du SHOM Membre de l'IFRECOR
M. Pierre Bruhnes	<i>Suppléant</i> 26/06/2006	Sous-directeur des Affaires économiques à la Direction des affaires économiques, sociales et culturelles (DAESC) – ministère de l'Outre-mer. Commissaire du Gouvernement à l'Institut Calédonien de participation (ICAP) Membre du C. S. de la Société Electricité de Mayotte

1/ Il n'est pas prévu de jeton de présence.

Conseil d'administration de l'Agence Française de Développement au 31/12/2007

	Fonction¹	Autres mandats et fonctions
Personnalités désignées en raison de leur connaissance des problèmes économiques et financiers		
M. Omar Kabbaj	Membre 13/04/2007	Conseiller de Sa Majesté le Roi du Maroc
M. Jean-Louis Mattei	<i>Suppléant</i> 13/04/2007	Directeur de la banque de détail hors France métropolitaine au sein de la Société générale. Mandats exercés en nom propre : SGBA - Antilles : Président du CA BDP - Polynésie : Président du CA SGCB - Nouvelle-Calédonie : Président du CA SGBCI - Côte d'Ivoire : Administrateur SGBS - Sénégal : Administrateur SGBC - Cameroun : Administrateur SGA - Algérie : Membre CS NSGB - Egypte : Administrateur BRD - Roumanie : Administrateur Komerčni Banka - REP.Tchèque : Vice-Président du CS SGBL - Liban : Administrateur Sogelease - Maroc : Administrateur Sogebourse CI - Côte d'Ivoire : Président du CA SGMB- Maroc: Membre du Conseil de surveillance UIB - Union Int de BQ - Tunisie : Administrateur General Bank of Greece « Geniki » : Administrateur BSGV - Bank Société Générale Vostok - Russie : Président du CA DCMF - Delta Crédit - Russie : Membre CA SG - ROSBANK - Russie : Administrateur Investima- Maroc : Administrateur Mandats exercés comme représentant de la SG : Proparco - France : censeur non statutaire BFV SG - Madagascar : Administrateur
Mme Sylviane Jeanneney-Guillaumont	Membre 13/04/2007	Professeur émérite à l'Université d'Auvergne Chercheur au CERDI
M. Paul Péliissier	<i>Suppléant</i> 13/04/2007	Professeur honoraire des Universités.
M. Anthony Bouthelier	Membre 13/04/2007	Président délégué du CIAN Administrateur et vice-président de SIDA-ENTREPRISES Président du CA d'ALUBASSA - Cameroun
M. Thierry Courtaigne	<i>Suppléant</i> 13/04/2007	Vice-président, directeur général MEDEF international
M. Henri Rouillé d'Orfeuil	Membre 13/04/2007	Salarié du CIRAD À titre bénévole : Président de coordination Sud
Mme Anne de Lattre	<i>Suppléante</i> 13/04/2007	Expert

Personnalités désignées en raison de leur connaissance de l'écologie et du développement durable

M. François Letourneux	Membre 9/05/2007	Président du Comité français de l'UICN
------------------------	---------------------	--

Parlementaires

M. Renaud Muselier	Membre 01/08/2007	Ancien ministre Député des Bouches du Rhône - Premier adjoint au maire de Marseille Président de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée
M. Louis Guedon	<i>Suppléant</i> 01/08/2007	Député de la Vendée - Président de la communauté de communes des Olonnes - Maire des Sables d'Olonne
M. François Loos	Membre 01/08/2007	Ancien ministre Député de du Bas-Rhin Conseiller régional d'Alsace

1/ Il n'est pas prévu de jeton de présence.

M. Jean-Louis Dumont	<i>Suppléant</i> 01/08/2007	Député de la Meuse Membre de la commission des Finances, de l'Économie Générale et du Plan Président du Conseil de surveillance de la SAVTB 55 Administrateur de la Coopérative HLM « La Maison Ardennaise » Président d'Habitat Coopératif Lorrain (H.C.L.) Président directeur général de la Société de Développement de l'Habitation Coopérative (S.D.H.C.) Président de la FNAR
M. Adrien Gouteyron	Membre 26/06/2007	Sénateur - Vice-président du Sénat Maire de Rosières
M. Michel Charasse	<i>Suppléant</i> 26/06/2007	Ancien ministre, sénateur du Puy de Dôme Trésorier général de l'Association des maires de France Vice-président de l'Institut François Mitterrand

Conseil d'administration de l'Agence Française de Développement au 31/12/2007

	Fonction ¹	Autres mandats et fonctions
--	-----------------------	-----------------------------

Représentants du personnel de l'AFD

M. Denis Vasseur	Membre 14/12/2007	Aucun autre mandat ou fonction extérieure
M. Jean-Bernard Véron	<i>Suppléant</i> 14/12/2007	Aucun autre mandat ou fonction extérieure
M. Vincent Thévenot	Membre 14/12/2007	Aucun autre mandat ou fonction extérieure
M. Pierre-Yves Le Bihan	<i>Suppléant</i> 14/12/2007	Aucun autre mandat ou fonction extérieure

Commissaire du Gouvernement (26 mai 2004)

M. Daniel Besson : Commissaire du Gouvernement pour l'AFD, la Proparco, la Banque Socredo et censeur de l'IEOM
Commissaire du Gouvernement auprès de :

- . la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- . 25 Sofica + 3 SDR en liquidation (PICARDEX, LORDEX, CENTREST)

Le décret du 9 mai 2006 a modifié l'organe de décision de l'AFD puisqu'un Conseil d'administration devait être substitué au Conseil de surveillance dès la nomination de la totalité de ses membres. La première réunion du Conseil d'administration s'est ainsi tenue le 24 mai 2007.

4.1.2 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le fonctionnement du Conseil d'administration est formalisé dans un règlement intérieur, en application de l'article R 516-15 II du Code monétaire et financier. Ce règlement a été approuvé par la résolution n°C20070162 du 12 juillet 2007 du Conseil d'administration.

Ainsi qu'antérieurement prévu, le Conseil de surveillance se réunit au moins six fois par an. Il s'est effectivement réuni six fois en 2003, huit fois en 2004 et 2005 et sept fois en 2006. Ainsi que le prévoit l'article R.516-15-I du CMF, le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son président. Au cours de l'année 2007, le Conseil de surveillance a tenu deux séances et le Conseil d'administration s'est réuni ensuite cinq fois au cours de la même année.

En 2007, le taux de participation des administrateurs à ces réunions a été en moyenne de 85,5 %. Le Conseil d'administration connaît l'ensemble des concours et participations consentis par l'établissement, qu'ils relèvent directement de sa compétence ou qu'ils aient été délégués.

Le Conseil approuve également le montant annuel des emprunts à contracter par l'Agence dans les limites fixées par le ministre chargé de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, ainsi que les comptes annuels.

1/ Il n'est pas prévu de jeton de présence.

Depuis 2002, le Conseil de surveillance, puis depuis 2007 le Conseil d'administration s'est recentré sur son rôle en matière d'orientations stratégiques, en déléguant aux comités des États étrangers et de l'Outre-mer une partie de ses compétences pour consentir des concours financiers.

Le statut d'EPIC de l'AFD confère à sa gouvernance une nature particulière, qui ne permet pas d'appliquer directement les recommandations du rapport d'octobre 2003 sur « le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » rédigé par l'Afep et le Medef.

La gouvernance de l'AFD doit également s'inspirer d'autres principes, tels que ceux énoncés dans le rapport sur « l'État actionnaire et le gouvernement des entreprises publiques » remis en février 2003 au ministre de l'Économie, des Finances et de l'industrie. La réflexion sur ce sujet relève des autorités de tutelle de l'Établissement.

Comité des États étrangers et Comité de l'Outre-mer.

Le Conseil d'administration a délégué une partie de ses pouvoirs au Comité des États étrangers pour les concours consentis dans les États étrangers par résolution n° C20070103 du 24 mai 2007, au Comité de l'Outre-mer pour les concours consentis dans les collectivités d'Outre-mer par résolution n° C20070104 du 24 mai 2007 ainsi qu'au Directeur général par résolution n° C20070105 du 24 mai 2007.

Les dossiers qui sont envoyés aux membres des deux Comités avant chaque séance sont adressés simultanément aux membres du Conseil d'administration pour information.

Il est rendu compte systématiquement au cours de la réunion du Conseil d'administration la plus proche des décisions prises en vertu de ces délégations.

Le Comité des États étrangers et le Comité de l'Outre-mer se sont réunis respectivement cinq et trois fois en 2007. Le taux de participation des administrateurs à ces réunions a été de 92,3 % et 84,4 % pour chacun de ces comités.

Comité d'audit Groupe

Un comité d'audit Groupe, créé le 14 février 2002 par le Conseil de surveillance de l'AFD, est notamment chargé d'assurer, au niveau consolidé, les fonctions prévues par le règlement CRBF n° 97-02 : vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ainsi que sur la qualité du contrôle interne.

Ce comité comprend un membre du Conseil d'administration et deux personnalités extérieures choisies en raison de leurs compétences. Ses règles de fonctionnement sont précisées dans un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration par résolution n° C20070101 du 24 mai 2007.

Au cours de l'année 2007, le Comité d'audit s'est réuni à 6 reprises. Il a examiné les points suivants : le compte d'exploitation prévisionnel et le budget 2007, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les comptes annuels 2006, les rapports 2006 sur la mesure et la surveillance des risques et sur le contrôle interne au sein du groupe de l'AFD, l'évolution du dispositif de limites opérationnelles de l'AFD et de Proparco, la production intellectuelle, la politique de rémunération, les comptes de l'AFD au 30 juin 2007, les normes IFRS et leur application à l'AFD, le programme prévisionnel de l'IGE pour 2008 et l'état d'application des recommandations formulées par les rapports d'audit.

Ses avis ont été communiqués au Conseil de surveillance puis au Conseil d'administration.

4.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'AFD

Aucun conflit d'intérêt n'existe au niveau des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

5. PATRIMOINE. SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS

5.1 États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

PRÉAMBULE

Présentation générale

L'Agence Française de Développement est un établissement public industriel et commercial chargé du financement de l'aide au développement. Le montant de la dotation de l'AFD est de 400 M€.

Adresse du siège social : 5 rue Roland-Barthes – 75598 Paris cedex 12

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 775 665 599.

Normes comptables applicables à l'Agence Française de Développement

Les états financiers, objet du présent document, comprennent les états financiers de synthèse ainsi que les notes annexes. Ils sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R-03 relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant de la réglementation bancaire et financière sous référentiel comptable international.

Jusqu'au 31 décembre 2006, les comptes consolidés de l'Agence Française de Développement ont été présentés en conformité avec les principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

À compter du 31 décembre 2007, et conformément au règlement 1606/2002 du Conseil européen, les comptes consolidés sont désormais et pour la première fois établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par la Commission européenne. Les normes IFRS comprennent les normes comptables émises par l'International Accounting Standard Board (IASB) ainsi que les interprétations données par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 7 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41. Ces normes sont appliquées rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2006 conformément à la norme IFRS 1 « première application des normes d'information financière internationales ». L'AFD n'a pas appliqué par anticipation les normes IAS 1 révisée « présentation des états financiers », IFRS 8 « secteurs opérationnels » et IAS 23 révisée « coûts d'emprunts », qui ne devraient pas avoir d'impact sur les capitaux propres et le résultat. Il en va de même de l'interprétation IFRIC 14.

États financiers établis selon les normes comptables IFRS

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2007 sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les données de l'exercice 2006, présentées à titre de comparaison, sont comptabilisées et présentées selon ce même référentiel.

Les principaux reclassements et retraitements, résultant de l'application des normes sur le bilan 2006, établi selon l'ancien référentiel, font l'objet d'une présentation spécifique dans la partie 3.1 « Effets de la transition : Bilan au 1^{er} janvier 2006 ».

Les principaux retraitements, résultant de l'application des normes sur le compte de résultat 2006, établi selon l'ancien référentiel, font l'objet d'une présentation spécifique dans la partie 3.2 « Effets de la transition - compte de résultat au 31 décembre 2006 ».

Les principes comptables retenus par l'AFD, dans le cadre du référentiel IFRS sont décrits dans la partie 2.2 « Principes comptables appliqués aux états financiers à compter du 1^{er} janvier 2007 ».

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Bilan au 31 décembre 2007

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS	01/01/2006 IFRS
Actif				
Caisse, Banques centrales		35 125	36 213	27 285
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	105 312	83 597	34 498
Instruments dérivés de couverture	2	106 543	103 813	220 798
Actifs financiers disponibles à la vente	3	253 542	253 145	230 060
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	2 810 308	2 604 640	2 712 408
<i>À vue</i>		222 974	338 853	248 204
<i>À terme</i>		2 587 334	2 265 787	2 464 204
Prêts et créances sur la clientèle	4	7 813 493	8 508 358	8 456 201
<i>Créances commerciales</i>		725	7 507	3 997
<i>Autres concours à la clientèle</i>		7 812 768	8 447 725	8 434 927
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>			52 925	16 934
<i>Crédit-bail</i>			201	343
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux			14 550	59 332
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3	580 193	583 644	588 186
Actifs d'impôts courants		163	163	163
Actifs d'impôts différés			305	321
Comptes de régularisation et autres actifs divers	5	96 293	126 971	286 527
<i>Comptes de régularisation</i>		84 787	112 944	270 727
<i>Autres Actifs</i>		11 506	14 027	15 800
Participations dans les sociétés mises en équivalence		138 265	48 996	42 792
Immobilisations corporelles	6	105 067	121 464	126 165
Immobilisations incorporelles	6	18 255	24 594	22 423
Total de l'actif		12 062 559	12 510 453	12 807 159
Passif				
Banques centrales			273	142
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	91 982	91 554	80 947
Instruments dérivés de couverture	2	196 447	132 005	227 619
Dettes envers les établissements de crédit	7	68 942	90 028	181 223
<i>À vue</i>		53 903	43 485	131 706
<i>À terme</i>		15 039	46 543	49 517
Dettes envers la clientèle	7	6 904	649 194	525 651
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>		-	140 019	142 437
<i>dont à vue</i>			140 019	142 437
<i>Autres dettes</i>		6 904	509 175	383 214
<i>dont à vue</i>		6 904	223 523	188 430
<i>dont à terme</i>			285 652	194 784
Dettes représentées par un titre	7	3 979 563	4 160 016	4 887 140
<i>Bons de caisse</i>			10 564	25 706
<i>Titres du marché interbancaire</i>			-	49 905
<i>Emprunts obligataires</i>		3 979 563	4 149 452	4 811 529
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux		3 905	-	-
Passifs d'impôts courants		145	169	157
Passifs d'impôts différés		135	466	391
Comptes de régularisation et passifs divers	5	1 937 348	1 700 370	1 940 628
<i>Emprunts auprès du Trésor</i>		512 785	566 177	681 041
<i>Fonds publics affectés</i>		133 677	123 686	148 975
<i>Autres passifs</i>		1 290 886	1 010 507	1 110 612
Provisions	9	438 726	424 437	577 850
Dettes subordonnées		2 649 373	2 593 134	1 992 545
Total des dettes		9 373 470	9 841 646	10 414 293
Capitaux propres Part du Groupe		2 614 882	2 598 226	2 328 567
Dotations et réserves liées		860 000	860 000	860 000
Réserves consolidées et autres		1 487 009	1 372 242	1 293 763
Gains et pertes latents ou différés		6 117	4 346	1 243
Résultat de l'exercice		261 756	361 638	173 561
Intérêts minoritaires		74 207	70 581	64 299
Total du passif		12 062 559	12 510 453	12 807 159

Compte de résultat au 31 décembre 2007

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS
Intérêts et produits assimilés	11	748 991	811 462
Opérations avec les établissements de crédit		175 667	144 396
Opérations avec la clientèle		316 112	447 429
Obligations et titres à revenu fixe		43 706	36 709
Autres intérêts et produits assimilés		213 506	182 928
Intérêts et charges assimilées	11	544 446	503 938
Opérations avec les établissements de crédit		71 155	58 718
Opérations avec la clientèle		34 070	33 187
Obligations et titres à revenu fixe		210 151	237 783
Autres intérêts et charges assimilés		229 070	174 250
Commissions (produits)		35 834	49 874
Commissions (charges)		499	4 514
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	12	18 725	32 588
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	13	20 922	7 601
Produits des autres activités	14	190 236	176 314
Charges des autres activités		25 121	20 243
Produit net bancaire		444 642	549 144
Charges générales d'exploitation		169 742	188 644
<i>Frais de personnel</i>	15	114 252	134 126
<i>Autres frais administratifs</i>		55 490	54 518
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	6	12 830	16 641
Résultat brut d'exploitation		262 070	343 859
Coût du risque	16	-2 668	25 323
Résultat d'exploitation		259 402	369 182
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	17	10 779	6 818
Gains ou pertes nets sur autres actifs		7 735	282
+/-Variation de la valeur des acquisitions			0
Résultat avant impôt		277 916	376 282
Impôts sur les bénéfices	18	-8 024	-7 775
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		269 892	368 507
Intérêts minoritaires		-8 136	-6 869
Résultat net - Part du Groupe		261 756	361 638

Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2007

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS
Résultat avant impôts (A)	269 780	369 007
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	12 830	16 832
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	544	56
Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	4 012	-113 082
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-10 778	-6 818
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-65 585	8 404
Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
Autres mouvements	-17 427	-52 333
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres éléments (B)	-76 404	-146 941
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-148 607	131 599
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-116 390	24 171
Flux liés aux autres opérations affectant des autres actifs ou passifs financiers	153 281	-746 037
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	6 129	29 473
Impôts versés	-4 344	-15 455
= (Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (C)	-109 932	-576 249
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (A+B+C)	83 444	-354 183
Flux liés aux actifs financiers et participations	-85 773	38 826
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-10 490	-14 419
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-96 263	24 407
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-194 282	-92 366
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	78 189	612 378
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-116 092	520 012
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-128 911	190 236
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>332 438</u>	<u>142 202</u>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	35 940	27 143
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	296 498	115 059
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>203 527</u>	<u>332 438</u>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	35 125	35 940
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	168 402	296 498
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-128 911	190 236

**Tableau de passage des capitaux propres
du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2007**

<i>en milliers d'euros</i>	Dotations	Réserves liées à la dotation	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Gains/ pertes latents ou différés	Capitaux propres, part du groupe
Capitaux propres au 31 décembre 2005 (Normes françaises)	400 000		855 470	173 561		1 429 031
Reclassement en capitaux propres du FRBG		460 000				460 000
Ajustement pour adoption du référentiel IFRS ⁽¹⁾			438 293		1 243	439 536
Capitaux propres au 01 janvier 2006 (Normes IFRS)	400 000	460 000	1 293 763	173 561	1 243	2 328 567
Quote part du résultat 2005 affectée dans les réserves			79 027	-79 027		0
Dividendes versés				-94 534		-94 534
Autres variations			-548			-548
Résultat 2006				361 638		361 638
Gains et pertes latents ou différés de l'exercice 2006					3 103	3 103
Capitaux propres au 31 décembre 2006 (Normes IFRS)	400 000	460 000	1 372 242	361 638	4 346	2 598 226
Quote part du résultat 2006 affectée dans les réserves			113 839	-113 839		0
Dividendes versés				-247 799		-247 799
Autres variations			928			928
Résultat 2007				261 756		261 756
Gains et pertes latents ou différés de l'exercice 2007					1 771	1 771
Capitaux propres au 31 décembre 2007 (Normes IFRS)	400 000	460 000	1 487 009	261 756	6 117	2 614 882

(1) L'ajustement est détaillé dans le paragraphe 3.1.1 Principaux effets de la valorisation sur le total du bilan

Notes annexes aux états financiers

1. Faits marquants

- i) Une reprise de provision de 43,8 M€ a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2007 suite à la signature par l'Angola le 20 décembre 2007 d'un accord bilatéral avec l'État français, l'Angola s'étant engagé à payer ses intérêts de retard dus à la France. Les intérêts de retard ont été encaissés par l'AFD en janvier 2008.
- ii) Dans la continuité du processus de cession de ses filiales bancaires des Collectivités d'Outre-mer, l'AFD a cédé à la BRED au cours de l'exercice 14,9 % du capital de la BCI et 15 % de celui de la Socredo. Les plus values générées s'élèvent respectivement à 7,9 M€ et 0,4 M€, et la Socredo, qui était consolidée par intégration proportionnelle au 31 décembre 2006, est désormais consolidée par mise en équivalence.

2. Principes et méthode appliqués aux états financiers au 31 décembre 2007

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation des états financiers de l'Agence Française de Développement au 31 décembre 2007 sont indiquées ci-après conformément à la norme IFRS 1.

2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

2.1.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de l'Agence Française de Développement regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour les comptes consolidés du groupe.

Sont exclues du périmètre de consolidation :

- ✓ les sociétés ne présentant pas de caractère significatif,
- ✓ les sociétés étrangères dans lesquelles l'AFD détient une participation historique, en raison des difficultés d'obtention de leurs comptes dans la forme et les délais requis, et aussi du fait que l'AFD n'y exerce pas d'influence notable en raison de leur caractère public ou parapublic.

La liste des participations détenues par l'AFD directement ou indirectement et supérieures à 20 % du capital des sociétés est présentée dans le tableau qui figure à la page suivante¹.

1/ - Le pourcentage de contrôle exprime le degré d'influence de la société mère dans les décisions des sociétés, dont elle détient une quote-part. Il permet de déterminer la méthode de consolidation.
- Le pourcentage d'intérêt exprime les droits de la société mère dans les capitaux propres de la société consolidée. Il sert de base aux calculs de la consolidation.

	Localisation	% de contrôle 2006	% de contrôle 2007	% d'intérêt 2007	Total Bilan	Part contributive au résultat
AFD						231 806
Filiales intégrées globalement						
Soderag	Antilles	100,00	100,00	100,00		991
Proparco	Paris	67,89	69,74	69,74		17 338
Sogefom - Part AFD	Paris	58,69	58,69	60,01		843
Sogefom - Part Socredo	Paris	3,76	3,76			
Participations mises en équivalence						
- Entreprises non financières						
Société Immobilière de Nouvelle Calédonie	Nle-Calédonie	50,00	50,00	50,00	457 993	2 813
Société immobilière de la Martinique	Martinique	22,27	22,27	22,27	391 894	1 529
- Entreprises financières						
Banque Socredo	Polynésie	50,00	35,00	35,00	1 987 952	6 436
Participations exclues						
- Organismes publics ou parapublics étrangers						
Société Financière Algérienne et Européenne de Participation (Finalep)	Algérie	28,73	28,73		2 656	
Gari	Togo	27,01	27,01		35 014	
Banque nationale de Développement Agricole BAC B (ex Caisse Nationale du Crédit Agricole)	Mali	22,35	22,67		213 787	
Banque de Développement des Seychelles	Burkina Faso	21,05	21,05		143 587	
Société de Gestion et d'Exploitation de l'Aéroport de Conakry G'Bessia	Seychelles	20,41	20,41		27 260	
- Participations de Proparco à l'étranger	Guinée	20,00	20,00		3 630	
Tunisie Sicar	Tunisie	20,00	20,00		2 284	
Upline Technologies	Maroc	20,00	20,00		5 086	
Averroes Finance	Multi-pays	30,51	34,25		20 418	
Central Africa Growth Fund	Multi-pays	33,33	22,57		10 942	
I & P Capital (Indian Ocean) Ltd	Multi-pays	20,00	20,00		8 533	
Prevoir Vietnam	Vietnam	20,00	20,00		7 382	
SGI/SIB	Côte d'Ivoire	25,00	25,00		1 128	
CMAR	Maurice	20,00	20,00		21 919	
BNP Paribas	Mauritanie	20,00	20,00		9 526	
FEGACE Asia sub fund	Multi-pays	20,00	20,00		5 369	
- Sociétés françaises dont le total du bilan n'est pas significatif						
Retiro Participations - Part Proparco	Paris	99,00	99,00		5	
Alain Anne - Part Proparco (Ste en liquidation)	Martinique	23,05	23,05		4 639	
Résultat part Groupe						261 756

2.1.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

✓ L'intégration globale

Tous les comptes sont incorporés poste par poste, tant au bilan qu'au hors-bilan de l'AFD, avec constatation des droits des « actionnaires minoritaires ». La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

Sont intégrées les trois sociétés suivantes :

- La Société de Promotion et de Participation pour la Coopération économique (Proparco) créée en 1977.

Le capital de cette société s'élève à 142,6 millions d'euros, la participation de l'AFD à 69.74 %.

- La Société de Développement Régional Antilles-Guyane (Soderag), pour laquelle l'AFD a pris le contrôle en 1995 à la demande de l'État français, et qui a été mise en liquidation en 1998, après que le retrait de son agrément en tant qu'établissement de crédit ait été prononcé.

Le capital de cette société s'élève à 5,6 millions d'euros. L'AFD en détient 100 %.

- La Société de Gestion des fonds de garantie d'Outre-Mer (Sogefom), dont l'AFD a procédé au rachat des actions détenues par l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM) le 12 août 2003, à la demande du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, et du ministère de l'Outre-mer.

Le capital de cette société s'élève à 1,1 millions d'euros. L'AFD en détient 58,69 %.

Sont consolidées par intégration globale la Proparco, la Soderag et la Sogefom.

✓ L'intégration proportionnelle

Elle consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise consolidée au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres, sans constatation d'intérêts minoritaires.

Jusqu'au 31 décembre 2006, est consolidée par intégration proportionnelle la banque Socredo, dont l'AFD détient 50 % du capital.

Au 31 décembre 2007, suite à la signature de l'acte de cession à la BRED de 15% du capital, la Socredo est consolidée par mise en équivalence.

✓ La mise en équivalence

Elle consiste à retenir, pour la valorisation de la participation, la situation nette de la société, d'une part, à introduire une quote-part de son résultat retraité, d'autre part, ceci au prorata de la participation détenue dans son capital.

Au 31 décembre 2007, cette méthode a été appliquée à trois sociétés dans lesquelles l'Agence Française détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % et sur lesquelles elle exerce une influence notable : la Société Immobilière de Nouvelle Calédonie (SIC), la Société Immobilière de la Martinique (Simar) et la Socredo.

✓ Remarques sur les autres sociétés

L'AFD détient par ailleurs des participations dans un certain nombre de sociétés sur la gestion desquelles elle n'exerce aucune influence notable. Ces sociétés ne sont pas consolidées, ni globalement, ni par mise en équivalence. Elles figurent à l'actif au poste « Actifs financiers disponibles à la vente ».

2.1.3 Retraitement des opérations internes

✓ Élimination des opérations réciproques

Pour les sociétés intégrées globalement, les éliminations suivantes ont été effectuées :

- soldes des comptes de bilan inter sociétés (prêts, emprunts, dépôts etc...),
- soldes des charges et produits (intérêts et produits et charges assimilés, prestations diverses, etc..),
- dividendes inter-sociétés (cette élimination a également été effectuée pour les sociétés mises en équivalence),
- indemnités de remboursement anticipé (les indemnités payées à l'AFD par les filiales qui lui ont remboursé des emprunts par anticipation ont été retraitées de manière à harmoniser, dans la comptabilité des filiales concernées, les modalités d'étalement de ces indemnités sur celles pratiquées par l'Agence).

✓ Élimination des dépréciations internes

Sont éliminées les dépréciations internes constituées au niveau de l'AFD sur les titres détenus dans le capital de l'ensemble des filiales, et les créances sur les filiales intégrées globalement.

2.2 Principes et méthodes comptables appliqués aux états financiers à compter du 1^{er} janvier 2007

2.2.1 Conversion des opérations en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du groupe (en euros) au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale ; dans le second cas, ils sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers disponibles à la vente ».

Au sein du groupe AFD, il n'existe aucune société étrangère dont les comptes sont libellés en devises.

2.2.2 Utilisation d'estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés exigent l'utilisation d'estimations émises à partir des informations disponibles. Ces estimations sont notamment utilisées lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers, des dépréciations et des provisions.

2.2.3 Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur de marché et sont classés dans une des catégories suivantes :

✓ Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché qui, en règle générale, est le montant décaissé à l'origine (y compris les créances rattachées). Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet de dépréciation individuelle, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la désactualisation de la dépréciation est enregistré en produit net bancaire.

✓ Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette rubrique comprend principalement les fonds d'investissements détenus par Proparco dans lesquels elle exerce une influence notable ; ils sont valorisés à la juste valeur au moyen de techniques couramment utilisées en faisant intervenir notamment, en l'absence de cotation, des données fournies par l'entité concernée. Cependant, lorsque la juste valeur de ces titres ne peut être déterminée de manière fiable, ces opérations sont comptabilisées au coût et sont classées en titres disponibles à la vente.

Ce poste comprend, pour une moindre mesure, les instruments dérivés utilisés dans le cadre de couverture économique, mais qui ne répondent pas à la définition de la comptabilité de couverture selon la norme IAS 39.

Enfin, cette rubrique reprend les actifs ou passifs financiers incluant des dérivés incorporés qui n'ont pas été séparés du contrat hôte (application de l'option de juste valeur).

Ces actifs et passifs sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation de juste valeur figure au compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur ».

✓ Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Cette catégorie comprend les titres à revenu et maturité fixes, que l'AFD a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes. Les titres sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'événements intervenus depuis l'acquisition. Les coupons courus non échus sont inclus dans la valeur bilancielle en IFRS.

✓ Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie correspond aux actifs financiers détenus pour une durée indéterminée que l'Agence peut être amenée à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des deux catégories précédentes. Les titres de participation détenus par l'AFD sont désormais classés dans cette catégorie.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur. La juste valeur retenue est le prix coté lorsque le titre est coté sur un marché actif. Les variations de juste valeur sont enregistrées en

capitaux propres sauf pour les instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être calculée.

En l'absence de marché actif ou de valorisation fiable, l'AFD retient la méthode d'évaluation au coût.

Les titres disponibles à la vente sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'événements intervenus depuis l'acquisition.

✓ Emprunts

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission nette de frais puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes de remboursement (différences entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts.

✓ Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

L'AFD applique la comptabilité de couverture de juste valeur définie par la norme IAS 39. Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif inscrit au bilan. Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont enregistrées en résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la variation de juste valeur des instruments de couverture.

La comptabilité de couverture est applicable si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée et si le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'un actif ou d'un passif identifiés, soit dans le poste « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

Si la couverture ne répond plus aux critères d'efficacité définies par la norme IAS 39, les dérivés de couverture sont transférés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « passifs financiers à la juste valeur par résultat » et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.2.4 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de l'Agence comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers et ayant des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a ainsi été retenue pour l'immeuble du siège.

Les durées d'amortissement ont été estimées en fonction de la durée d'utilité des différents composants :

	Intitulé	Durée d'amortissement
1.	Terrain	Non amortissable
2.	Gros - œuvre	40 ans
3.	Clos, couvert	20 ans
4.	Lots techniques, Agencements et Aménagements	15 ans
5.	Aménagements divers	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations corporelles, elles sont amorties suivant le mode linéaire :

- ✓ les immeubles de bureau situés outre-mer le sont sur 15 ans,
- ✓ les immeubles de logement sont amortis sur 15 ans,
- ✓ les agencements, aménagements et mobiliers sont amortis sur 5 ou 10 ans,
- ✓ les matériels et véhicules sur 2 à 5 ans.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 5 ans pour les progiciels de gestion et 2 ans pour les outils bureautiques.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique attendue du bien, la valeur résiduelle du bien étant déduite de la base amortissable. À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

La provision pour grosses réparations qui existait dans l'ancien référentiel a été reprise par capitaux propres dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006, en référentiel IFRS.

2.2.5 Provisions

Des Provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

✓ Provisions sur en-cours souverains

Les prêts souverains, c'est-à-dire accordés aux États ou avec leur aval, font l'objet d'un provisionnement selon un mode forfaitaire convenu avec l'État français. Ces provisions sont constituées à hauteur de 7 % de l'encours en capital correspondant. Le taux de 7 % est porté à 15 % pour les débiteurs en impayés de plus de 18 mois, puis augmenté de 10 % par année au-delà de 5 ans.

En application de la convention relative à la mise en œuvre de l'initiative bilatérale additionnelle de réduction de dette de pays pauvres très endettés (PPTTE) signé entre l'État français et l'AFD le 29 décembre 2003, l'AFD reverse à l'État français un montant correspondant à la totalité des provisions constituées dans ses livres au titre des concours aux risques de l'AFD qui entrent dans le périmètre du mécanisme de refinancement « PPTTE », en contrepartie de la garantie reçue de l'État français.

Ces provisions ne sont donc pas liées à une analyse du risque mais traduisent l'engagement contractuel de l'AFD de reverser à l'État un montant équivalent à la provision constituée si la dette de l'emprunteur venait à être prise en charge par l'État français. La dotation nette de reprise de provision et les reversements en faveur de l'État sont enregistrés dans le Produit Net Bancaire.

✓ Provision pour risques filiales

Elle est destinée notamment à couvrir le coût pour l'AFD de la reprise et de la liquidation de la Soderag, qui a été décidée en 1998, et le risque de perte pour l'AFD sur les prêts qu'elle a consentis à la Sodema, la Sodega et la Sofideg pour racheter le portefeuille de la Soderag.

✓ Provision pour engagements sociaux

Les salariés de l'AFD bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire géré par la Caisse de Retraite de l'AFD. Les salariés peuvent faire valoir leurs droits dès l'âge de 60 ans s'ils ont dix ans d'ancienneté à l'AFD, et à 58 ans lorsqu'ils ont passé 15 ans dans le réseau (expatriation). Ces engagements sont couverts par les actifs de la Caisse de Retraite.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Valeur de marché des actifs du régime	227 254	218 509	207 924
Valeur actuarielle des engagements	208 740	200 557	179 694
Surplus d'actifs	18 514	17 952	28 230

Par ailleurs, L'AFD octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière (IFC) ainsi que des primes de médailles du travail. Elle participe également au financement du régime de frais de santé de ses retraités. De plus, la part de prestation de retraite versée entre 60 et 65 ans est à la charge de l'AFD (fonds spécial). Ces avantages postérieurs à l'emploi correspondent au régime à prestations définies. Ces régimes sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Agence qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées.

Selon la possibilité offerte par la norme IAS 19, l'AFD a opté pour la méthode du corridor.

La charge comptabilisée correspond à la charge nette, éclatée entre provisions (87 M€) et charges à payer (9 M€). Cette charge est comptabilisée en frais de personnel (détail en annexe 15).

Comme en 2006, les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

Taux d'actualisation :4,25 %

Taux de croissance annuelle des salaires : ... 3,5 %

Âge de retraite :62 ans

Les tables de mortalités utilisées au 31/12/2007 sont les tables TGH 05 / TGF 05 (phase d'activité et phase retraite), déjà utilisées au 31/12/2006.

L'évolution des engagements au cours de l'exercice 2007 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	IFC	Fonds spécial	Médaille du travail	Mutuelle des retraités	Total
Dettes actuarielles au 31 décembre 2005	8 887	46 082	587	26 700	82 259
Coût des services rendus en 2006	570	2 550	53	862	4 035
Coût financier sur 2006	377	1 958	24	1 134	3 496
Prestations versées en 2006	-460	-2 393	-40	-1 017	-3 912
Écarts actuariels générés sur l'exercice 2006	383	-2 054	-44	9 571	7 856
Dettes actuarielles au 31 décembre 2006	9 758	46 143	581	37 252	93 735
Coût des services rendus en 2007	607	2 138	47	2 158	4 950
Coût financier sur 2007	419	1 954	23	1 591	3 987
Prestations versées en 2007	-492	-2 647	-79	-1 955	-5 173
Écarts actuariels générés sur l'exercice 2007	68	-2 514	-7	1 396	-1 057
Dettes actuarielles au 31 décembre 2007	10 360	45 074	565	40 442	96 442

Les prévisions d'engagements au 31 décembre 2008 sont les suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	IFC	Fonds spécial	Médaille du travail	Mutuelle des retraités	Total
Dettes actuarielles au 31 décembre 2007	10 360	45 074	565	40 442	96 442
Coût des services rendus en 2008	643	2 199	47	1 227	4 116
Coût financier sur 2008	427	1 844	23	1 624	3 918
Prestations à verser en 2008	-948	-2 668	-69	-3 463	-7 148
Dettes estimées au 31 décembre 2008	10 482	46 449	566	39 830	97 328

2.2.6 Dépréciations de prêts et créances

Les dépréciations de prêts et créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou une créance, ou un portefeuille de prêts, subit une perte de valeur. Les dépréciations sont donc calculées sur base individuelle ou collective.

✓ Dépréciations individuelles

Les prêts pour lesquels le système de cotation met en évidence des risques avérés (même en l'absence d'impayés), font l'objet d'une analyse au cas par cas, afin de constituer une dépréciation individuelle. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable du prêt (encours en capital augmenté des intérêts impayés et des intérêts non échus) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif. Le taux de récupération des échéances futures est déterminé par le comité des risques et les éventuelles garanties sont positionnées par défaut en dernière échéance. Les garanties comprennent des hypothèques sur terrains et constructions, des cautions, avals et nantissements.

✓ Dépréciations collectives

Les provisions pour risques-pays sur encours non souverains comptabilisées en normes françaises ont été supprimées car incompatibles avec la norme IAS 39 et des dépréciations collectives sur des portefeuilles de risques homogènes ont été constatées à l'actif. Les créances dépréciées sur base collective sont l'ensemble des prêts non souverains du groupe dans les pays étrangers non dépréciés sur base individuelle. Les dépréciations ont été estimées sur la base d'une sinistralité historique, toutes causes confondues, sur des classes d'actifs obtenues par secteurs et classes de pays.

2.2.7 Dettes subordonnées

En 1998, une convention a été conclue avec l'État aux termes de laquelle une partie (886,5 millions d'euros) de la dette de l'AFD vis-à-vis du Trésor, correspondant aux tirages effectués entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1997, a été transformée en dette subordonnée. Cette convention prévoit également le réaménagement global de l'échéancier de cette dette sur 20 ans dont 10 ans de différé, et l'inscription en dette subordonnée de toute nouvelle tranche d'emprunt à partir du 1^{er} janvier 1998.

2.2.8 Les impôts différés

Pour l'établissement des comptes consolidés, le calcul des impôts différés est effectué société par société, en respectant la règle de symétrie, suivant la méthode du report variable. Cette méthode a été appliquée sur les différences temporelles existant, au niveau de chaque société, entre le résultat fiscal et le résultat comptable, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation.

2.2.9 Information sectorielle

En application de la norme IAS 14, l'AFD a retenu de ne présenter qu'un seul secteur primaire, correspondant à son activité de prêts et subventions, principal métier du groupe dans le cadre de sa mission de service public de financement de l'aide au développement. S'agissant du niveau secondaire, les activités du groupe AFD sont réparties entre États étrangers et Collectivités d'Outre-mer, répartition utilisée pour les besoins de la gestion interne.

2.2.10 Principes du tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de l'Agence Française de Développement est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte, le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur les capitaux propres (hors résultat) sont neutres.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France et chez les établissements de crédit.

2.3 Principes comptables appliqués aux états financiers 2006, présentés en comparatif

2.3.1 Portefeuille titres

Dans l'ancien référentiel, les titres détenus à l'actif sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (placement, investissement, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention de gestion qui préside à leur acquisition.

En IFRS, les titres sont classés au sein des catégories prévues par la norme IAS 39 :

- ✓ Actifs évalués à la juste valeur par résultat,
- ✓ Actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- ✓ Actifs disponibles à la vente,
- ✓ Prêts et créances au coût amorti.

2.3.2 Instruments dérivés

Dans le référentiel français, les dérivés sont classés en micro-couverture ou en macro-couverture en fonction de l'intention de gestion qui préside à leur réalisation.

L'AFD utilise ces instruments financiers dans le cadre d'opérations de micro-couverture de la dette et des prêts et de macro couverture afin de réduire le risque de taux global que présente le bilan (gestion actif/passif).

Le nominal de ces contrats est enregistré en hors-bilan en normes françaises, et le principe de symétrie par rapport à l'élément couvert se traduit par l'enregistrement des charges et des produits dans les comptes d'intérêts et produits ou charges assimilés relatifs aux éléments couverts.

En IFRS, tous les dérivés sont enregistrés au bilan à la juste valeur.

L'AFD applique une comptabilité de couverture de juste valeur lorsque les conditions d'éligibilité et d'efficacité requises par la norme IAS 39 sont respectées (cf. *Principes comptables* 2.2.3).

L'application de la comptabilité de couverture de juste valeur d'un portefeuille au risque de taux (« macro couverture ») par l'AFD ainsi que la démonstration de l'efficacité s'appuie sur la norme IAS 39 dite « carve out ».

Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat et compensées par les variations symétriques de juste valeur de l'instrument de couverture à l'inefficacité près.

Si les critères d'efficacité de couverture ne sont pas respectés, les dérivés de couverture sont transférés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

2.3.3 Provisions pour risque de crédit

En normes françaises, les risques avérés sur encours douteux sont provisionnés sur base individuelle. Des provisions sont constituées sur encours sains.

En IFRS, de la même manière qu'en normes françaises, les provisions sur base individuelle sont constituées dès qu'il existe un indice objectif de dépréciation. Leur évaluation est effectuée à partir d'échéanciers de flux futurs estimés nets de garanties et actualisés.

Les provisions sur base collective couvrent une dépréciation estimée sur un ensemble homogène d'encours présentant les mêmes natures de risques.

2.3.4 FRBG

En normes françaises, conformément au CRBF 90-02, ont été constitués des fonds pour risques bancaires généraux, destinés à rester durablement dans les fonds propres réglementaires pour compléter la couverture générale des risques de l'AFD.

En IFRS, les FRBG antérieurement constitués ne répondent pas aux critères de justification des normes IAS 37 ou 39 et sont définitivement inscrits en réserves.

3. Effets de la première application du référentiel IFRS

Les principaux effets du passage des états financiers publiés selon l'ancien référentiel comptable de l'AFD aux états financiers en référentiel IFRS, sur les capitaux propres, le bilan, le compte de résultat, et le tableau de flux de trésorerie sont indiqués ci-après. Des informations sont également fournies sur les reclassements opérés entre certaines rubriques.

3.1 Effets de la transition : Bilan au 1^{er} janvier 2006

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2005	Retraitements	Retraitements	01/01/2006
	Normes	FMI et pour	et	IFRS
	françaises	compte Etat	reclassements	
Actif				
Caisse, Banques centrale	27 285		0	27 285
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0		34 498	34 498
Instruments dérivés de couverture	116 769	-28 973	133 002	220 798
Actifs financiers disponibles à la vente	252 893		-22 833	230 060
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 003 826	-1 292 089	671	2 712 408
<i>À vue</i>	264 514	-16 310	0	248 204
<i>À terme</i>	3 739 312	-1 275 779	671	2 464 204
Prêts et créances sur la clientèle	9 874 784	-1 363 296	-55 287	8 456 201
<i>Créances commerciales</i>	3 997		0	3 997
<i>Autres concours à la clientèle</i>	9 853 510	-1 363 296	-55 287	8 434 927
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	16 934		0	16 934
<i>Crédit-bail</i>	343		0	343
Écart de réévaluation de portefeuille couvert en taux	0	0	59 332	59 332
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	746 098	-161 321	3 409	588 186
Actifs d'impôts courants	163	0	0	163
Actifs d'impôts différés	321		0	321
Comptes de régularisation et autres actifs divers	918 418	-637 113	5 222	286 527
<i>Comptes de régularisation</i>	902 618	-637 113	5 222	270 727
<i>Autres Actifs</i>	15 800			15 800
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participations dans les entreprises mises en équivalence	42 792		0	42 792
Immobilisations corporelles	126 165		0	126 165
Immobilisations incorporelles	22 423		0	22 423
Total de l'Actif	16 131 937	-3 482 792	158 014	12 807 159
Passif				
Banques centrales	142	0	0	142
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	80 947	80 947
Instruments dérivés de couverture	85 688	-14 439	156 370	227 619
Dettes envers les établissements de crédit	202 198	-20 975	0	181 223
<i>À vue</i>	131 706		0	131 706
<i>À terme</i>	70 492	-20 975	0	49 517
Dettes envers la clientèle	525 651	0	0	525 651
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	142 437		0	142 437
<i>À vue</i>	142 437		0	142 437
<i>À terme</i>			0	0
<i>Autres dettes</i>	383 214		0	383 214
Dettes représentées par un titre	6 951 307	-2 067 780	3 613	4 887 140
<i>Bons de caisse</i>	25 706			25 706
<i>Titres de marché interbancaire</i>	49 905			49 905
<i>Emprunts obligataires</i>	6 875 696	-2 067 780	3 613	4 811 529
<i>Autres dettes représentées par un titre</i>				
Écarts de réévaluation de portefeuille couvert en taux				
Passifs d'impôts courants	157	0	0	157
Passifs d'impôts différés	391		0	391
Comptes de régularisation et passifs divers	3 338 993	-1 379 598	-18 767	1 940 628
<i>Emprunts auprès du Trésor</i>	681 041	0	0	681 041
<i>Fonds publics affectés</i>	1 528 573	-1 379 598	0	148 975
<i>Autres passifs</i>	1 129 379	0	-18 767	1 110 612
Provisions	1 563 339	0	-985 489	577 850
Dettes subordonnées	1 974 862	0	17 683	1 992 545
Total des dettes	14 642 728	-3 482 792	-745 643	10 414 293
Capitaux propres part du groupe	1 429 031	0	899 536	2 328 567
Dotations et réserves liées	400 000		460 000	860 000
Réserves consolidées	855 470		438 293	1 293 763
Gains et pertes latents ou différés			1 243	1 243
Résultat de l'exercice	173 561		0	173 561
Intérêts minoritaires	60 178		4 121	64 299
Total du Passif	16 131 937	-3 482 792	158 014	12 807 159

3.1.1 Principaux effets de la valorisation sur le total du bilan

Hors la sortie des prêts pour le compte de l'État et le FMI, les principales modifications du bilan portent sur le Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG), la constatation des dépréciations collectives, et la nouvelle classification des portefeuilles titres.

Prêts du canton FMI et pour le compte de l'État

Les états financiers de l'AFD en normes françaises comprennent les prêts consentis au Fonds monétaire international (FMI) au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la croissance (FRPC). Ceux-ci sont financés par des emprunts obligataires émis par l'AFD et complétés par des instruments de couverture conclus avec diverses contreparties bancaires.

Cette gestion est réalisée pour le compte et aux risques de l'État français, seule une rémunération calculée sur l'encours moyen des prêts est dégagée.

Selon le référentiel IAS-IFRS, l'objectif des états financiers est de fournir une information sur la situation financière, la performance et les variations de la situation financière d'une entité. Or, la commission de gestion d'un montant d'environ 0,6 M€ mise à part, la gestion du canton FMI n'a pas d'incidence sur la situation financière, la performance et la variation de la situation financière du groupe AFD.

L'ensemble des comptes relatifs au FMI a donc été exclu des états financiers en normes IFRS, avec un impact de 2,1 milliards d'euros au 01/01/2006 en déduction du total bilan. Une information sur les données du bilan FMI est présentée au paragraphe 4.4.4.

Les états financiers en normes françaises comprennent également des prêts pour compte de l'État français. La gestion de ces encours étant réalisée pour le compte et au risque de l'État, ils ont également été exclus des états financiers en normes IFRS avec un impact sur le total bilan de 1,4 milliards d'euros au 01/01/2006. Il est à noter que la quasi-totalité de ces encours est sortie du bilan au 31/12/2006 en normes françaises, suite au transfert à Natixis de la gestion des prêts du Gouvernement français aux États étrangers et des dons d'aide extérieure.

Le total bilan IFRS au 01/01/2006 s'élève à 12 807 M€ contre 12 649 M€ en référentiel français (hors FMI et pour compte de l'État), à la même période de référence, d'où un impact IFRS de 158 M€.

Principaux effets sur les capitaux propres

Impact sur Total capitaux propres au 01/01/2006

en milliers d'euros

	Capitaux propres part du groupe
Dépréciations collectives	421 833
Fonds pour risques bancaires généraux	460 000
Provision pour grosses réparations	3 250
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	8 063
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	7 795
Juste valeur des instruments financiers et des opérations couvertes	-9 293
Comptabilisation au TIE	10 765
Intérêts minoritaires	-4 121
Gains et pertes latents ou différés	1 243
Total	899 535

Fonds pour risques bancaires généraux

Les normes internationales ne reconnaissent pas ce type de provisions générales comme éligibles aux passifs enregistrés par l'entreprise. Le FRBG de l'AFD a fait l'objet d'un reclassement intégral en réserves venant augmenter le montant des capitaux propres au 1^{er} janvier 2006 de 460 millions d'euros. Le FRBG des autres sociétés (Proparco et Socredo) a été repris et des dépréciations d'actif ont été dotées pour des montants similaires (respectivement 15,8 et 9,1 millions d'euros).

Provision pour risque-pays et dépréciations collectives

Le provisionnement risque pays en normes françaises a été supprimé car incompatible avec la norme IAS 39 et des dépréciations collectives sur des portefeuilles de risque homogène ont été constituées. Ce changement se traduit par une augmentation des capitaux propres de 421,8 M€ ainsi détaillé :

- ✓ La provision risque-pays sur encours de prêts non souverains de l'AFD s'élevait à 159,1 M€ au passif du bilan ; la dépréciation collective constatée à l'actif s'élève à 63,1 M€, soit un impact sur les capitaux propres de 96,0 M€.
- ✓ La provision pour risque-pays pour compte de Proparco s'élevait à 292,0 M€ ; la provision s'élève à 29,0 M€ dans le nouveau référentiel, toujours comptabilisée au passif car s'inscrivant dans le cadre d'une convention entre l'AFD et Proparco, avec un impact sur les capitaux propres de 262,9 M€.
- ✓ Les restes à verser sur créances saines étaient provisionnés à hauteur de 47,0 M€. Ce type de provisionnement est supprimé dans le référentiel IFRS, soit un impact sur les capitaux propres de 47,0 M€.
- ✓ Le provisionnement risque-pays sur participations est supprimé soit un impact de 5,4 M€.
- ✓ Le provisionnement risque-pays sur garanties données de l'AFD passe de 10,7 M€ à 0,2 M€, soit un impact sur les capitaux propres de 10,5 M€.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur reprennent principalement les fonds d'investissement détenus par Proparco. La juste valeur de ces fonds s'élève à 26,2 M€ pour un cours historique de 19,2 M€ soit un impact sur les capitaux propres de 7,0 M€.

Par ailleurs, certaines opérations de couverture réalisées par l'AFD, notamment certains swaps de taux d'intérêt et de devises, conclues afin de diminuer le risque de taux, ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39. Ces opérations ont été enregistrées en actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat. La réévaluation en juste valeur a un impact non significatif sur les capitaux propres.

Actifs financiers disponibles à la vente

L'impact en capitaux propres de la réévaluation en juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente s'élève à 6,3 M€.

Instruments financiers faisant l'objet d'une couverture de valeur (Fair value Hedge)

Les instruments financiers (prêts, emprunts, titres) faisant l'objet d'une couverture de valeur (Fair Value Hedge) sont réévalués à leur juste valeur au titre du risque couvert symétriquement à l'instrument financier dérivé désigné en couverture.

L'impact net de la valorisation des instruments de couverture augmente les capitaux propres de 64,9 M€.

Juste valeur des prêts et dettes couverts (y compris dettes subordonnées)

L'impact global de la valorisation diminue les capitaux propres de 73,9 M€. Il se compose de la juste valeur sur prêts (+ 35,5 M€), sur dettes représentées par un titre (- 91,6 M€) et des dettes subordonnées (- 17,8 M€).

Comptabilisation au taux d'intérêt effectif (TIE)

Les surcotes/décotes relatives aux titres ainsi que les frais et primes d'émission des emprunts obligataires sont amortis au taux d'intérêt effectif (TIE). L'impact est une augmentation des capitaux propres de 10,7 M€, également constatée dans les comptes consolidés en normes françaises au 1^{er} janvier 2006.

3.1.2 Autres impacts sur les capitaux propres

Immobilisations corporelles et incorporelles

L'AFD appliquait en normes françaises le CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Ce texte transpose dans les normes françaises le référentiel IAS. L'application des normes IAS 16 et IAS 36 n'a donc pas d'impact sur la valeur nette au bilan des immobilisations corporelles et incorporelles. Le seul impact est la reprise de la provision pour grosses réparations, soit un impact sur les capitaux propres de 3,2 M€.

Le Groupe ne détient aucun immeuble de placement.

Gains ou pertes latents ou différés

Pour les titres ne faisant pas l'objet d'une couverture de risque de taux, les plus-values latentes relatives à ces titres, non reconnues dans le référentiel comptable français, sont désormais reconnues et comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents ou différés ». Les moins-values latentes enregistrées précédemment au résultat sont également comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes latents ou différés ». L'impact sur les capitaux propres (part du groupe) est de 1 243 K€.

3.2 Effets de la transition : Compte de résultat au 31 décembre 2006

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2006 Normes françaises	FMI	Reclas- sements	Retrai- tements	31/12/2006 IFRS
Intérêts et produits assimilés	914 224	-168 549	68 182	-2 395	811 462
Opérations avec les établissements de crédit	183 162	-41 363	2 629	-32	144 396
Opérations avec la clientèle	382 889		65 553	-1 013	447 429
Obligations et titres à revenu fixe	50 493	-13 651		-133	36 709
Autres intérêts et produits assimilés	297 680	-113 535		-1 217	182 928
Intérêts et charges assimilées	692 894	-189 807	0	851	503 938
Opérations avec les établissements de crédit	86 062	-28 536		1 192	58 718
Opérations avec la clientèle	22 729			10 458	33 187
Obligations et titres à revenu fixe	329 430	-81 189		-10 458	237 783
Autres intérêts et charges assimilés	254 673	-80 082		-341	174 250
Commissions (produits)	49 883			-9	49 874
Commissions (charges)	4 514				4 514
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	0			32 588	32 588
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7 981		856	-1 236	7 601
Produits des autres activités	214 358	-21 258	236	-17 022	176 314
Charges des autres activités	12 287			7 956	20 243
Produit net bancaire	476 751	0	69 274	3 119	549 144
Charges générales d'exploitation	188 644	0	0	0	188 644
<i>Frais de personnel</i>	134 126				134 126
<i>Autres frais administratifs</i>	54 518				54 518
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	16 640			1	16 641
Résultat brut d'exploitation	271 467	0	69 274	3 118	343 859
Coût du risque	-12 212		-68 182	105 717	25 323
Résultat d'exploitation	259 255	0	1 092	108 835	369 182
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	6 818				6 818
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 139		-1 092	235	282
+/-Variation de la valeur des acquisitions				0	
Résultat avant impôt	267 212	0	0	109 070	376 282
Impôts sur les bénéfices	-7 775				-7 775
Résultat net	259 437	0	0	109 070	368 507
Intérêts minoritaires	-3 554			-3 315	-6 869
Résultat net - Part du Groupe	255 883			105 755	361 638

Les rubriques Résultat exceptionnel et Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition ne sont plus distinguées dans le référentiel IFRS.

Le solde de 236 K€ de résultat exceptionnel constaté en normes françaises, est reclassé dans les rubriques « Produit des autres activités » et « charges des autres activités ».

L'AFD n'a pas constaté de dotation aux amortissements des écarts d'acquisition en normes françaises.

Aucune dotation/reprise de FRBG n'a été enregistrée en 2006 en normes françaises.

Les retraitements sont détaillés ci-après :

Impact des retraitements sur le résultat net

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2006
Dépréciations collectives	89 532
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	27 994
<i>dont juste valeur des titres</i>	9 779
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-1 187
Juste valeur des instruments financiers et des opérations couvertes	-4 590
Autres	-2 679
Total	109 070

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur

Cette rubrique recouvre notamment les éléments de résultat liés aux instruments financiers dérivés de couverture non éligible à une comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39 ainsi que les éléments de résultat provenant de l'inefficacité des couvertures. Elle comprend également la variation de juste valeur des fonds d'investissement détenus pas le groupe.

L'impact en résultat de ces valorisations est de 27 994 K€ au 31 décembre 2006. Le niveau élevé de cet impact s'explique par le fait que, pour le bilan d'ouverture, en application des normes IFRS, les couvertures sont considérées comme étant efficaces à 100 %. L'AFD a choisi de prendre intégralement dans le compte de résultat de l'exercice 2006, la variation de l'inefficacité, et de ne pas étaler cet effet.

3.3 Effets de la transition : tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2006

<i>en milliers euros</i>	31/12/2006 IFRS	FMI et p/c État	Retraitements et reclas- sements	31/12/2006 Normes françaises
Résultat avant impôts (A)	369 007	405	-105 755	263 657
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	16 832			16 832
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	56			56
Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	-113 082		101 284	-11 798
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-6 818			-6 818
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	8 404		1	8 405
Perte nette/(gain net) des activités de financement	0			0
Autres mouvements	-52 333	-9 688	-634	-62 655
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres éléments (B)	-146 941	-9 688	100 651	-55 978
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	131 599	402 600	0	534 199
Flux liés aux opérations avec la clientèle	24 171	14 751	0	38 922
Flux liés aux autres opérations affectant des autres actifs ou passifs financiers	-746 037	-432 717	5 106	-1 173 648
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	29 473	7 268	0	36 741
Impôts versés	-15 455			-15 455
= (Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (C)	-576 249	-8 098	5 106	-579 241
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (A+B+C)	-354 183	-17 381	2	-371 562
Flux liés aux actifs financiers et participations	38 826	16 791	1	55 616
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-14 419			-14 419
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	24 407	16 791	1	41 197
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-92 366			-92 366
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	612 378			612 378
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	520 012	0	0	520 012
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	190 236	-590	3	189 647
	<u>142 202</u>	<u>17 311</u>	<u>0</u>	<u>159 513</u>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	27 143			27 143
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	115 059	17 311	0	132 370
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	332 438	16 722	0	349 160
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	35 940			35 940
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	296 498	16 722	0	313 220
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	190 236	-589	0	189 647

Les modifications du tableau de flux de trésorerie suite au passage aux normes IFRS sont de deux natures :

- ✓ la sortie des comptes relatifs au FMI et des prêts pour compte de l'État, qui impacte l'ensemble des flux liés aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (hors impôts versés), les flux liés aux actifs financiers, et la trésorerie (solde net des prêts emprunts à vue auprès des établissements de crédit) ;
- ✓ l'impact résultat du passage aux normes IFRS, correspondant par définition à des éléments non monétaires, inclus dans le poste dotations nettes aux provisions et le poste autres mouvements.

4. Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2007

4.1 Notes relatives au Bilan

Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS			31/12/2006 IFRS		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Instruments dérivés de taux d'intérêts	9 941	2 100	622 880	13 726	7 593	1 055 283
Instruments dérivés de change	59 034	14 085	588 352	33 404	7 569	595 392
Actifs/Passifs désignés à la juste valeur sur option		75 797	76 225		76 392	76 225
Titres à la juste valeur par résultat	36 337			36 467		
Total	105 312	91 982		83 597	91 554	

Note 2 – Instruments financiers dérivés de couverture

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS			31/12/2006 IFRS		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Couverture de juste valeur						
Instruments dérivés de taux d'intérêts	82 224	44 680	4 545 355	93 666	39 528	3 739 708
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	24 319	151 767	1 512 558	10 147	92 477	1 179 506
Total	106 543	196 447		103 813	132 005	

Note 3 – Investissements financiers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS
Actifs financiers disponibles à la vente		
Effets publics et valeurs assimilées	75 722	93 142
Participations dans les entreprises liées		
Participations et autres titres détenus à LT	212 425	203 975
Sous-total	288 147	297 117
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture		
Dépréciation	-34 605	-43 972
Total des Actifs financiers disponibles à la vente	253 542	253 145
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Effets publics et valeurs assimilées	545 233	548 628
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 960	35 016
Sous-total	580 193	583 644
Dépréciation		
Total des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	580 193	583 644
Total des investissements financiers	833 735	836 789

Note 4 – Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS		31/12/2006 IFRS	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Prêts aux établissements de crédits		2 252 279		2 034 581
Encours sains		2 221 843		1 987 170
Encours dépréciés		30 436		47 411
Dépréciations		-27 914		-24 305
Dépréciation sur créances individualisées		-25 184		-23 375
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes		-2 730		-930
Créances rattachées		16 748		6 864
Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme		-4 389		-1 190
Sous-total		2 236 724		2 015 950
Prêts à la clientèle		8 315 139		9 069 062
Encours sains		7 369 811		8 107 916
Encours dépréciés		945 328		961 146
Dépréciations		-537 597		-607 960
Dépréciation sur créances individualisées		-458 893		-518 315
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes		-78 704		-89 645
Créances rattachées		35 864		37 162
Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme		86		10 094
Sous-total		7 813 492		8 508 358
Total des prêts		10 050 216	0	10 524 308
Autres créances				
Dépôts (trésorerie disponible) auprès des établissements de crédit	222 305	348 796	338 144	250 128
Créances rattachées	669	1 815	709	1 569
Total des autres créances	222 974	350 611	338 853	251 697
Total prêts et autres créances	222 974	10 400 827	338 853	10 776 005

La juste valeur des garanties prises en compte pour le calcul des dépréciations individuelles s'élève à 30 944 milliers d'euros (31 768 milliers d'euros au 31 décembre 2006).

Note 5 – Comptes de régularisation et actifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS		31/12/2006 IFRS	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Financements du Trésor		512 785		566 177
Fonds publics affectés		133 677		123 686
Autres actifs et passifs	96 293	324 141	126 971	390 793
Dividende à distribuer				
Compte créditeur État français		966 745		619 714
Total des comptes de régularisation et actifs/passifs divers	96 293	1 937 348	126 971	1 700 370

Note 6 – Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Immobilisations				Total
	corporelles		incorporelles		
	Terrains & aménagement	Constructions & aménagement	Autres		
Valeur brute					
Au 1 ^{er} janvier 2007	70 720	116 613	56 951	61 056	305 340
Acquisitions	56	991	2 480	7 192	10 719
Cessions/Sorties	-11	-253	-2 261	-5 388	-7 913
Autres mouvements		-7	7		0
Changement périmètre	-1 844	-17 174	-23 101	-9 737	-51 856
Au 31 décembre 2007	68 921	100 170	34 076	53 123	256 290
Amortissements					
Au 1 ^{er} janvier 2007	1 610	76 427	44 564	36 682	159 283
Dotations	112	4 753	2 322	5 643	12 830
Reprises	-9	-246	-2 228	-5 085	-7 568
Autres mouvements					0
Changement périmètre		-13 361	-15 844	-2 372	-31 577
Au 31 décembre 2007	1 713	67 573	28 814	34 868	132 968
Valeur nette	67 208	32 597	5 262	18 255	123 322

Note 7 – Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes à vue	53 831	43 478
Dettes à terme	14 968	46 263
Dettes rattachées	143	287
Total des dettes envers les établissements de crédit	68 942	90 028
Dettes envers la clientèle		
Comptes créditeurs de la clientèle	6 833	645 534
Dettes rattachées	71	3 660
Total des dettes envers la clientèle	6 904	649 194
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	3 841 607	4 013 866
Dettes rattachées	106 840	114 066
Ajustements de la valeur des dettes représentées par un titre couvert par des instruments dérivés	31 116	32 084
Total des dettes représentées par un titre	3 979 563	4 160 016

En 2007, l'AFD a émis 3 emprunts libellés en devise étrangère, aux conditions suivantes avant swap en euros :

- ✓ 5 mds ¥ (soit 30,3 M€¹) aux taux de 1,56 % échéance 2015
- ✓ 8 mds ¥ (soit 48,5 M€) au taux de 1,805 % échéance 2017
- ✓ 50 mds ¥ (soit 302,1 M€) au taux de 1,83 % échéance 2015

1/ Contrevaleur en euros au 31 décembre 2007.

Note 8 – Juste valeur des actifs et passifs financiers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs/Passifs				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105 312	105 312	83 597	83 597
Actifs financiers disponibles à la vente	253 542	253 542	253 145	253 145
Prêts et créances	10 623 801	10 580 996	11 112 998	11 098 472
Placement détenus jusqu'à leur échéance	580 193	580 193	583 644	583 644
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (1)	91 982	91 982	91 554	91 554
Passif financiers évalués au cout amorti	7 217 567	6 924 225	8 058 822	7 843 314

(1) Passif désigné à la juste valeur sur option 75 797 K€ au 31/12/2007, 74 666K€ au 31/12/2006.

La juste valeur de l'actif ou du passif financier correspond aux prix de marché lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés ou diffusés). En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée à partir de la valeur de marché d'un instrument comparable ou par actualisation des flux futurs.

Note 9 – Provisions et dépréciations

<i>en milliers d'euros</i>							
Provisions	31/12/2006	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Écart de change	Changement périmètre	31/12/2007
Provision pour charges - Prêts souverains (1)	252 441	90 058	57 642	13 791	-127		270 939
Risque-pays AFD - convention AFD/Proparco	5 107		2 751		-699		1 657
Provisions sur garanties données douteuses	215	229					444
Provisions collectives sur garantie donnée	409	1 338	239		-15		1 493
Autres fonds de garantie	318		52				266
Risques filiales DOM	49 584	2 085	3 964				47 705
Risque divers Soderag	13 596		102				13 494
Risque divers Socredo	2 389					-2 389	
Risque divers Sogefom	2 900	1 804	1 645				3 059
Provision pour contribution en faveur de l'aide au développement (1)	1 234			560			674
Risques divers	11 129	1 461	1 592	742	-19		10 237
Pertes de change (1)	695	111	7				799
Provision pour frais administratifs (1)	27						27
Charges de personnel (1)	84 393	3 539					87 932
Total	424 437	100 625	67 994	15 093	-860	-2 389	438 726

Dépréciations d'actifs	31/12/2006	Dotations	Reprises disponibles (2)	Reprises utilisées	Écart de change	Changement périmètre	31/12/2007
Établissements de crédit	23 375	4 505	2 695		-1		25 184
Crédits à la clientèle et autres créances	520 734	69 626	86 796	1 511	-700	-39 968	461 385
Groupe d'actifs homogènes	90 575	32 817	41 003		-955		81 434
Actifs disponibles à la vente	43 972	2 728	4 033	577	-10	-7 475	34 605
Actifs détenus jusqu'à l'échéance							
Total	678 656	109 676	134 527	2 088	-1 666	-47 443	602 608

1/ Ces provisions ne figurent pas dans le poste « Coût du risque »

2/ Dont 1 076 milliers d'euros au titre de la désactualisation, répartis entre établissements de crédit (8 k€) et clientèle (1 068 k€).

Note 10 – Tableau de variation des capitaux propres et fonds propres réglementaires

La variation de capitaux propres entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 est présentée dans les états financiers, tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2007.

4.2 Notes relatives au Compte de résultat**Note 11 – Produits et charges par catégorie comptable**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS
Produits d'intérêts	752 518	840 519
Trésorerie et compte à vue auprès de banques centrales	12 217	8 127
Actifs financiers disponibles à la vente	27 713	22 296
Prêts et créances	478 838	607 554
Placements détenus jusqu'à leur échéance	19 833	18 451
Dérivés	213 917	184 091
Charges d'intérêts	544 446	503 938
Dépôts de banques centrales	7 444	
Passifs financiers évalués au cout amorti	292 213	282 242
Dérivés	244 789	221 696
Produits de dividende (sur actif disponible à la vente)	10 792	6 833
Produits d'honoraire et de commissions	35 834	49 874
Charges d'honoraires et de commissions	499	4 514
Profit net (perte nette) sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le compte de résultat	12 251	5 004
Actifs financiers disponibles à la vente (produit net de cession)	12 251	5 004
Profit net (perte nette) sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat	12 985	18 785
Profit net (perte nette) résultant de la comptabilité de couverture	1 751	3 974
Écart de change net	3	-2 917
Profit net (perte nette) sur la sortie d'actifs autres que ceux détenus en vue de la vente	5 187	-21 568
Coût du risque	-2 668	25 323
Autres produits opérationnels	178 090	177 616
Autres charges opérationnelles	12 088	20 243
Total charges et produits financiers & opérationnels	449 710	574 748
Charges administratives	169 742	188 644
Amortissements	12 830	16 640
Quote part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	10 778	6 818
Résultat avant impôt	277 916	376 282

Note 12 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS
Variation de juste valeur sur prêts	-36 362	-79 440
Variation de juste valeur des dérivés de couverture associés aux actifs financiers	39 929	83 635
Variation de juste valeur sur emprunts	69 544	81 443
Variation de juste valeur sur emprunts (option juste valeur)	-824	-753
Variation de juste valeur des dettes subordonnées	24 356	-5 446
Variation de juste valeur des dérivés de couverture associés aux passifs financiers	-94 039	-77 242
Variation de juste valeur des dérivés à la juste valeur par résultat	13 809	20 562
Variation de juste valeur des fonds d'investissement	2 312	9 829
Total	18 725	32 588

Note 13 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS
Revenus des titres	10 792	7 898
Plus values de cession	10 897	3 036
Moins values de cession	-1 745	-11 811
Dotations aux dépréciations	-2 728	-3 201
Reprises de dépréciations	3 706	11 679
Total	20 922	7 601

Note 14 - Produits des autres activités

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS
Bonifications et garantie de change sur intérêts d'emprunts	150 625	131 003
Autres produits	39 611	45 311
Total	190 236	176 314

Les bonifications, sur prêts et emprunts, sont versées par l'État pour ramener le coût de la ressource aux taux garanti ou pour diminuer le coût du prêt pour l'emprunteur

Note 15 - Charges générales d'exploitation - Frais de personnel - Effectif

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS
Charges de personnel		
Salaires et traitements	83 239	91 260
Cotisations (régimes à prestations définies)	2 707	11 474
Charges sociales	32 125	36 267
Intéressement	3 628	2 494
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	5 624	5 402
Divers	56	68
Refacturation personnel institut	-13 127	-12 839
Total	114 252	134 126

Effectif moyen	Cadres	Maîtrise	Employés qualifiés	Agents de service	Agents non soumis à mobilité	Total
Siège et outre-mer	655	156	41	3	410	1 265

Note 16 – Coût du risque

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS			31/12/2006 IFRS
	Dotations	Reprises	Total	
Provisions et dépréciations collectives	39 737	52 093	-12 356	-34 560
Dépréciations individuelles	49 753	37 277	12 476	-12 613
Pertes sur créances irrécouvrables en capital	2 577	29	2 548	21 850
Total	92 067	89 399	2 668	-25 323

Note 17 – Mise en équivalence

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS
SIC	45 921	42 871
Simar	7 655	6 125
Socredo	84 689	
Total	138 265	48 996

Note 18 – Impôts sur les sociétés

Seuls les revenus fonciers et le résultat de l'activité de représentation d'établissements de crédit métropolitains dans les DOM et les collectivités du Pacifique est soumise à l'impôt sur les sociétés chez l'AFD. La Proparco et la Socredo sont normalement fiscalisées. La Soderag n'est imposée à l'I/S que sur une partie de son activité.

Ventilation des impôts exigibles et impôts différés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS
Impôts sur les bénéfices	-8 024	-7 775
Impôts exigibles	-8 036	-7 683
Impôts différés	12	-92

Situation fiscale latente

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS
Résultat net	269 894	255 883
Impôts sur les bénéfices	-8 022	-7 684
Résultat avant impôts	277 916	248 199
Charge d'impôt théorique totale 34.43% (A)	-111 715	-82 733
Elément en rapprochement		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés	0	58
Autres différences permanentes (1)	0	980
Fiscalité AFD	99 971	76 729
Incidence sur l'impôt sur les sociétés de la consommation (ou création) de déficits reportables	3 720	-161
Total des éléments en rapprochement (B)	103 691	77 606
Charges nette d'impôt comptabilisée (A) + (B)	-8 024	-7 775

(1) De par sa situation géographique, le taux d'impôt sur les sociétés est différent pour la Socredo.

4.3 Information sur les risques

4.3.1 Risque de crédit

Le système de surveillance des risques de crédit du Groupe de l'AFD est placé sous la responsabilité du **département des Risques**, dont les attributions sont :

- ✓ surveillance des grands risques souverains et non souverains du Groupe,
- ✓ fixation et suivi, pour les risques non souverains, de limites de contreparties,
- ✓ fixation et suivi, pour les risques souverains, d'indicateurs de risque,
- ✓ cotation des risques (entreprises, établissements de crédits, collectivités...),
- ✓ suivi de la couverture des risques (garanties, dépréciations),
- ✓ élaboration de la grille de classification du risque pays du Groupe et détermination pour le Groupe des taux de provisionnement collectif sur portefeuilles homogènes sains,
- ✓ surveillance des impayés et intervention sur les financements compromis,
- ✓ surveillance des risques juridiques généraux au sein du Groupe.

Faisant suite à la révision en 2006 du système de limites opérationnelles pour le risque de crédit, le Conseil d'administration du 12 juillet 2007 a approuvé un nouveau dispositif visant à dissocier le pilotage des risques souverains et non souverains du Groupe, et à enrichir le dispositif par un ensemble d'indicateurs permettant d'en améliorer le pilotage.

Risques dans les pays étrangers

Les risques de crédit du Groupe dans les pays étrangers sont portés par l'AFD et par sa filiale Proparco. Leur surveillance s'articule autour :

✓ **d'une première cotation lors de l' instruction des projets**

Le département des Risques mène, de façon distincte et autonome, une analyse des risques et formule une seconde opinion : un débat contradictoire a lieu, pour chacun des projets, au niveau d'un Comité des financements, pour l'AFD, et d'un Comité des projets, pour Proparco.

✓ **d'un suivi et d'une cotation, par les services opérationnels, des contreparties**

La première cotation des contreparties étant assurée par le Département des risques, celui-ci en assure la surveillance lors de la mise à jour semestrielle assurée par les équipes opérationnelles.

La diversité des missions confiées au Groupe amène à segmenter les risques sur prêts encourus en diverses catégories.

Certains prêts pour compte propre sont hors risque pour le Groupe ; il s'agit :

- ✓ des prêts remis (remises de dettes décidées par le Gouvernement français : 1979 CNUCED, 1989 Dakar 1, 1994 Dakar 2),
- ✓ des prêts garantis par l'État français : il s'agit pour l'essentiel de concours d'aide budgétaire globale.

Dans les concours aux risques du Groupe, on distingue :

- ✓ les prêts souverains, octroyés à un État étranger ou bénéficiant de la garantie d'un État étranger. Ces concours peuvent être éligibles aux traitements de dettes décidés en Club de Paris,
- ✓ les prêts non souverains octroyés à des entreprises du secteur privé ou du secteur public qui ne bénéficient pas de la garantie d'un État étranger. Ces concours ne sont théoriquement pas éligibles en Club de Paris.

La gestion des risques par l'AFD est fonction de la nature de ces risques :

- ✓ Pour les **concours souverains**, le flux régulier de projets crée une situation où, simultanément, un État contracte de nouveaux prêts dans le même temps qu'il rembourse de nombreux prêts anciens. L'AFD a arrêté un dispositif de sanction en cas d'impayés.
- ✓ Pour les **concours non souverains**, le Groupe peut suspendre les engagements et versements en cas de non-respect par l'emprunteur de ses obligations contractuelles. Tout nouveau concours est de plus conditionné au respect des obligations antérieures et à l'appréciation de la situation financière. Par ailleurs, des limites à la prise de risques sur concours non souverains par bénéficiaire sont fixées

dans le cadre des systèmes de limites opérationnelles. De plus les établissements financiers et les entreprises, avec lesquels le groupe de l'AFD entretient ou envisage des relations financières, font l'objet d'une évaluation globale de la qualité du risque qu'ils représentent. Un système centralisé et permanent d'évaluation des risques de crédit non souverains du groupe, dont les méthodes et les outils ont été remaniés en 2007, contribue par ailleurs à la mesure et à la surveillance des risques.

Ce système constitue également une aide à la décision pour la détermination des **dépréciations individuelles** sur encours. Les contreparties pour lesquelles le système de cotation met en évidence des risques notables sont déclassées en douteux et font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale dont le taux est fixé par le Comité des risques. Les restes à verser pour ces concours sont examinés au cas par cas et font l'objet le cas échéant d'une dépréciation au même taux. Les créances dépréciées comprennent également celles caractérisées comme douteuses au sens de la réglementation bancaire (impayés supérieurs à 3, 6 ou 9 mois selon la nature de la créance).

Conformément à la réglementation bancaire, le Groupe AFD évalue par ailleurs, selon ses règles propres, le risque pays et détermine le taux de provisionnement pour risque pays correspondant.

- ✓ Pour les **prêts souverains**, les taux de provisions retenus découlent des conventions signées avec l'État pour lesquels l'AFD a été indemnisée par l'État. Les taux de provisionnement appliqués à l'encours souverain sont donc des taux standards, fonction de la présence ou non d'impayés et de l'antériorité de ceux-ci.
- ✓ Pour les **prêts non souverains**, le système repose sur une matrice de taux découlant de l'analyse de la sinistralité historique observée à travers le découpage en ensemble de portefeuilles homogènes selon la classe de risque pays et le secteur. Ces taux sont appliqués aux encours de prêts ainsi qu'aux garanties données. À cet effet la classification risque pays est revue par le Comité des risques avant chaque revue des dépréciations (semestrielle).

Risques dans l'Outre-mer

Dans l'Outre-mer, les risques de crédit du Groupe sont portés par la maison mère et par ses filiales :

- ✓ L'AFD octroie des prêts directs au secteur public (collectivités locales, établissements publics, sociétés d'économie mixte sur l'ensemble des géographies de l'Outre-mer). Elle assure également le financement des entreprises par le biais de l'intermédiation bancaire.
- ✓ La filiale de l'AFD sur laquelle le Groupe porte un risque est principalement la Socredo (en Polynésie française), après la cession intervenue en 2003 des 4 sociétés de crédit des Collectivités d'Outre-mer (Sofider, Sofideg, Sodema, Sodega) et en 2005 de la BCI (en Nouvelle-Calédonie). Proparco est également concernée, puisqu'elle intervient dans l'Outre mer en prises de participation, en prêts participatifs, et depuis 2005 en refinancement bancaire (dont la Socredo et la BCI) et financements directs. Enfin, la Sogefom, acquise en 2003, est un fonds de garantie intervenant dans les collectivités du Pacifique.

Le risque du Groupe sur cette zone est augmenté des risques liés à la prise de contrôle, à la demande de l'État, de la Soderag, société en liquidation.

La **surveillance des risques** sur cette zone est assurée par chacune des entités du Groupe, le Comité des risques et le département des Risques de l'AFD étant en charge du suivi des risques consolidés du Groupe :

- ✓ Les risques de la maison-mère font l'objet, comme l'encours dans les pays étrangers, d'un suivi par le Comité des risques et d'une cotation, donnant lieu à des dépréciations d'actifs éventuelles.
- ✓ Les filiales bancaires disposent de leurs propres outils de suivi des risques de crédit conformes à la réglementation bancaire. Elles possèdent notamment un Comité des risques.
- ✓ Les risques liés à la reprise de la Soderag (recouvrement sur les prêts cédés aux filiales des Antilles-Guyane, couverture de la situation nette de la Soderag, procédures judiciaires en cours) font l'objet de provisions dont le montant est régulièrement évalué.
- ✓ L'AFD assure la gestion de la Sogefom dans le cadre d'une convention réglementée et en suit par conséquent les risques.

Au total, l'encours brut consolidé aux risques du Groupe (AFD + Proparco) s'élève à 7,5 Md€ en 2007 (contre 7 Md€ en 2006), dont 4,4 Md€ dans les pays étrangers et 3 Md€ dans l'Outre-mer. Les risques de crédit du Groupe figurent surtout au niveau de la maison mère (6,7 Md€, soit 82 % de l'encours).

L'encours douteux du Groupe de l'AFD s'établit à 1,1 Md€ au 31 décembre 2007 (contre 1 Md€ en 2006), dont 0,55 Md€ d'encours douteux souverain et 0,54 Md€ d'encours douteux non souverain.

L'encours douteux souverain est couvert par des dépréciations et des provisions à hauteur de 51 %. L'encours douteux non souverain est couvert par des dépréciations et des provisions à hauteur de 82 %.

- ✓ Répartition des prêts non dépréciés en fonction des cotations (hors prêts remis et garantis par l'État)

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS
Prêts Souverains	2 147	1 885
Prêts Non Souverains	4 161	4 184
Cotation A (très bon risque)	1 262	1 434
Cotation B (risque bon à moyen)	2 240	2 208
Cotation C+ (risque passable)	541	467
Cotation C- (risque sensible)	98	54
Non coté	20	21

- ✓ Exposition maximale au risque de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS Valeur comptable	31/12/2006 IFRS Valeur comptable
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105 312	83 597
Instruments dérivés de couverture	106 543	103 813
Actifs financiers disponibles à la vente	253 542	253 145
Prêts et créances	10 623 801	11 112 998
Placement détenus jusqu'à leur échéance	580 193	583 644
Autres actifs financiers		
Engagements fermes de prêts	3 260 046	3 432 246
Garanties financières	664 549	623 667
Autres		
Total	15 593 986	16 193 110

- ✓ Antériorité des impayés

L'antériorité des impayés non dépréciés sur prêts et créances s'analyse comme suit à la date de clôture :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS
Inférieurs à 90 jours	97 664	93 250
Supérieurs à 90 jours et inférieurs à 180 jours	516	989
Supérieurs à 180 jours et inférieurs à 1 an	99 251	82 092
Supérieurs à 1 an	791 811	628 523

Les impayés proviennent principalement de créances souveraines pour lesquelles l'AFD bénéficie de la garantie de l'État français.

4.3.2 Risque de liquidité

La liquidité représente la capacité de l'établissement à financer l'augmentation des actifs et à faire face à ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Ce risque est surveillé dans le cadre de la gestion de bilan, tant pour l'AFD que pour Proparco et sa filiale bancaire.

Le financement de l'AFD repose principalement sur des emprunts levés sur les marchés de capitaux internationaux sous forme d'emprunts publics ou de placements privés. L'AFD est potentiellement exposée à un risque de rareté des capitaux, pouvant se traduire par un surcoût de son financement, même si la qualité de sa signature tempère ce risque. Le risque est également atténué par les stratégies de financement qui visent, notamment, à la recherche d'une diversification de sources de financement. En outre, l'AFD s'est dotée d'un programme Euro Medium Term Notes (EMTN) d'un montant de 3 Mds EUR permettant de réaliser des opérations de financement avec des contraintes allégées d'information financière.

La prévention du risque de liquidité à court-terme s'appuie sur un dispositif comprenant des lignes de découvert autorisées pour un montant cumulé de 126 M EUR et un programme de certificats de dépôts d'un montant de 1 Md EUR. Le portefeuille de titres d'investissement, d'un montant de 550 M EUR, constitue également une réserve de liquidité mobilisable par des mises en pension.

Le dispositif de mesure et de suivi du risque de liquidité comprend à la fois les ratios réglementaires et des indicateurs internes.

Les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée au risque de liquidité

Le tableau qui suit présente la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2007, analyse basée sur les flux contractuels non actualisés.

Maturités résiduelles contractuelles	Inférieures à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	supérieures à 5 ans	Total cash-flow	Valeur comptable
Passif						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	377	78 123	3 698		82 198	91 982
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	83 413	9 092	219 353	137 537	449 395	196 447
Passifs financiers évalués au coût amorti	59 030	871 671	4 375 045	3 755 631	9 061 377	7 217 567

4.3.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux se traduit par la sensibilité des résultats actuels ou futurs et de la valeur économique nette du bilan aux variations des taux sur les marchés financiers. Cette sensibilité peut provenir des écarts entre la structure des prêts et des emprunts (écarts en durée), et des conditions d'utilisation des fonds propres (placement de trésorerie, financement des prêts ou investissements) ainsi que des engagements pris hors bilan.

L'AFD ne court pas de risque de taux sur ses activités pour compte de l'État, ainsi que sur les prêts financés par des emprunts bonifiés par l'État (mécanisme en vigueur jusqu'en 2004).

Les concours octroyés dans les États étrangers postérieurement à 2004 rentrent dans le cadre d'une gestion globale de taux, dont l'AFD supporte le risque. Il en va de même des concours accordés à Proparco et dans les collectivités d'Outre-mer. Plus précisément, le financement de l'AFD reposant majoritairement sur des ressources à taux révisables (emprunts de marché swapés à l'émission), les décaissements de prêts à taux fixe font l'objet d'une micro-couverture consistant à échanger le taux fixe du prêt contre un taux révisable et ainsi d'immuniser la marge nette d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt global de l'AFD est surveillé au moyen d'indicateurs d'équilibre des durations actif-passif, et de sensibilité. Notamment, l'impact sur le résultat 2007 d'une hausse de taux de 100 points de base a été estimé à + 10,4 millions d'euros (- 7,6 millions d'euros pour une baisse de 100 points de base).

4.3.4 Risque de change

Le risque de change est le risque de perte sur les instruments financiers et sur la marge lié à une évolution défavorable des taux de change.

La politique générale de l'AFD consiste à couvrir systématiquement les prêts réalisés en devises étrangères par des opérations de *cross-currency swaps* permettant d'échanger les flux futurs en devises contre des flux futurs en euros. Les opérations de financement réalisées dans des devises autres que l'euro font également l'objet d'opérations de *cross-currency swaps*.

Le risque de taux de change peut être mesuré à partir d'une analyse de la sensibilité : une hausse du cours des devises contre l'euro de 10 % a un impact sur le résultat estimé à 1,4 millions d'euros (- 1,4 millions d'euros pour une baisse de 10 %), la sensibilité au cours des devises provenant principalement du dollar.

4.3.5 Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie résulte du risque de défaillance de la contrepartie sur les échanges de taux et de devises contractés au titre de la gestion de la dette et de la trésorerie (pensions), et sur les placements de trésorerie et du portefeuille d'investissement. Il est le pendant, en gestion financière, du risque de crédit sur l'activité de prêts.

La gestion des risques de contreparties sur instruments financiers est assurée au moyen d'indicateurs sur les contreparties ainsi que de limites régulièrement actualisées.

Les risques de contreparties sont gérés dans le cadre de limites globales limitant, en risque équivalent AAA à un an, l'exposition à 300 M EUR par contrepartie et à 500 M EUR par groupe de contreparties. Des règles spécifiques régissent en outre le fonctionnement des différents portefeuilles.

Ces limites ont été respectées tout au long de l'année 2007.

4.3.6 Respect des ratios réglementaires

Tous des ratios réglementaires sont respectés par le groupe au 31 décembre 2007.

4.4 Informations complémentaires

4.4.1 Fonds propres réglementaires

Le montant des fonds propres réglementaire (CRBF 90-02) se décompose ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
	IFRS	IFRS
Fonds propres de base	2 676 202	2 692 069
Dotations et réserves liées	860 000	860 000
Dettes Super subordonnées	300 000	300 000
Réserves consolidées	1 362 046	1 332 162
Différences sur mises en équivalence	124 963	40 080
Résultat de l'exercice (résultat des minoritaires compris)	261 756	361 638
Dividendes AFD (ou prévisions (1) de dividendes)	-288 515	-247 799
Écarts d'acquisition		
Intérêts minoritaires	74 207	70 581
Immobilisations incorporelles	-18 255	-24 593
Fonds propres complémentaires	1 837 377	1 845 311
Titres et Emprunts subordonnés art. 4d)	1 338 101	1 346 035
Emprunt subordonné art.4c)	499 276	499 276
Participations dans les établissements de crédit ou financiers	-87 762	-18 124
Participations dans les établissements de crédit supérieures à 10 %	-3 073	-3 405
Participations consolidées par mise en équivalence	-84 689	-14 719
Total des fonds propres réglementaires	4 425 817	4 519 255

1/ Sur la base de la proposition qui sera faite par le Conseil d'administration aux autorités de tutelle

4.4.2 Engagements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
	IFRS	IFRS
Engagements de garantie reçus de l'État français sur prêts	4 339 550	3 092 303
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	93 396	149 645
<i>dans le cadre de l'activité de crédit du Groupe</i>	<i>93 396</i>	<i>149 645</i>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	1 163 966	1 342 725
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 096 080	2 089 521
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit	130 708	125 188
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	533 841	498 479

Les engagements de financement donnés correspondent aux montants restant à verser au titre des conventions de prêts signés, avec la clientèle ou avec les établissements de crédit.

4.4.3 Participations détenues sur fonds gérés

L'AFD détient dans 30 sociétés, des participations sur fonds gérés (Cidom, FAC, Fides, Fidom) ou sur des fonds apportés par l'État. Ces participations, suivies au coût d'acquisition, ne sont pas enregistrées au bilan. Souscrites pour le compte de l'État sur fonds publics mis à la disposition de l'AFD, ces participations ne sont pas prises en compte dans les pourcentages de contrôle et d'intérêt, et ne sont donc pas consolidées dans les comptes.

Origine des fonds	Nombre de participations	Valeur d'acquisition
Caisse d'investissement des DOM (CIDOM)	4	7 745
Fonds d'aide & de coopération (FAC)	1	457
Fonds d'investissement & de développement économique et social (FIDES)	7	3 870
Fonds d'investissement des DOM (FIDOM)	14	3 213
Autres ressources État	4	4 736
	30	20 021

4.4.4 Bilan FMI

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Actif		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	773 630	856 896
À vue	4 242	6 198
À terme	769 388	850 698
Obligations et autres titres à revenu fixe		144 536
Comptes de régularisation	564 036	587 683
Total de l'actif	1 337 666	1 589 115
Passif		
Dettes représentées par un titre	1 315 542	1 562 316
Emprunts obligataires	1 303 517	1 549 668
Dont intérêts courus	12 025	12 648
Comptes de régularisation et passifs divers	22 124	26 799
Total du passif	1 337 666	1 589 115

4.4.5 Bilan comparatif

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS PRO- FORMA (1)	31/12/2006 IFRS
Actif			
Caisse, Banques centrales	35 125	589	36 213
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105 312	83 597	83 597
Instruments dérivés de couverture	106 543	103 813	103 813
Actifs financiers disponibles à la vente	253 542	214 525	253 145
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 810 308	2 633 989	2 604 640
Prêts et créances sur la clientèle	7 813 493	7 757 649	8 508 358
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux	0	14 550	14 550
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	580 193	583 644	583 644
Actifs d'impôts courants	163	163	163
Actifs d'impôts différés	0	0	305
Comptes de régularisation et autres actifs divers	96 293	116 672	126 971
Participations dans les sociétés mises en équivalence	138 265	164 012	48 996
Immobilisations corporelles	105 067	108 768	121 464
Immobilisations incorporelles	18 255	17 010	24 594
Total de l'actif	12 062 559	11 798 981	12 510 453
Passif			
Banques centrales	-	-	273
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	91 982	91 554	91 554
Instruments dérivés de couverture	196 447	132 005	132 005
Dettes envers les établissements de crédit	68 942	54 725	90 028
Dettes envers la clientèle	6 904	6 037	649 194
Dettes représentées par un titre	3 979 563	4 149 452	4 160 016
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux	3 905	-	-
Passifs d'impôts courants	145	169	169
Passifs d'impôts différés	135	147	466
Comptes de régularisation et passifs divers	1 937 348	1 670 343	1 700 370
Provisions pour risques et charges	438 726	432 608	424 437
Dettes subordonnées	2 649 373	2 593 134	2 593 134
Total des dettes	9 373 470	9 130 174	9 841 646
Capitaux propres Part du Groupe	2 614 882	2 598 226	2 598 226
Dotation	860 000	860 000	860 000
Réserves consolidées et autres	1 487 009	1 372 242	1 372 242
Gains et pertes latents ou différés	6 117	4 346	4 346
Résultat de l'exercice	261 756	361 638	361 638
Intérêts minoritaires	74 207	70 581	70 581
Total du passif	12 062 559	11 798 981	12 510 453

(1) changement de méthode de consolidation de la Socredo

4.4.6 Compte de résultat comparatif

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007 IFRS	31/12/2006 IFRS PRO- FORMA (1)	31/12/2006 IFRS
Intérêts et produits assimilés	748 991	763 244	811 462
Intérêts et charges assimilées	544 446	490 140	503 938
Commissions (produits)	35 834	34 037	49 874
Commissions (charges)	499	360	4 514
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	18 725	32 588	32 588
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	20 922	7 218	7 601
Produits des autres activités	190 236	167 641	176 314
Charges des autres activités	25 121	12 811	20 243
Produit net bancaire	444 642	501 417	549 144
Charges générales d'exploitation	169 742	163 881	188 644
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	12 830	13 049	16 641
Résultat brut d'exploitation	262 070	324 487	343 859
Coût du risque	-2 668	35 290	25 323
Résultat d'exploitation	259 402	359 777	369 182
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	10 779	13 089	6 818
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7 735	772	282
+/-Variation de la valeur des acquisitions			0
Résultat avant impôt	277 916	373 638	376 282
Impôts sur les bénéfices	-8 024	-5 131	-7 775
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0		
Résultat net	269 892	368 507	368 507
Intérêts minoritaires	-8 136	-6 869	-6 869
Résultat net - Part du Groupe	261 756	361 638	361 638

(1) changement de méthode de consolidation de la Socredo

4.4.7 Événements significatifs postérieurs au 31 décembre 2007

Aucun autre événement significatif, postérieur à la date du 31 décembre 2007 et qui n'aurait pas été pris en compte pour l'établissement des comptes à cette date, n'est intervenu.

5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de surveillance, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de l'Agence Française de Développement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2006 retraitées selon les mêmes règles.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

La note 2.2.3 aux états financiers expose la méthode comptable retenue pour la valorisation des actifs et passifs financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence Française de Développement et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Votre société constitue des provisions, tel que décrit dans les notes 2.2.5 et 4.1 – note 9 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par l'Agence Française de Développement pour identifier et évaluer les risques, et leur couverture par les provisions nécessaires.

Votre société comptabilise des dépréciations sur les prêts aux établissements de crédit et les crédits à la clientèle, tel que décrit dans les notes 2.2.6 et 4.1 – note 4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense, le 21 mars 2008

KPMG Audit :
Département de KPMG S.A.

Pascal Brouard
Associé

Mazars & Guérard :

Max Dongar
Associé

Odile Coulaud
Associé

5.3 Extrait des comptes sociaux

en milliers d'euros

Actif	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007
Caisse, Banque Centrale	649	589	35 125
Effets publics et valeurs assimilées	632 018	624 229	620 575
Créances sur les établissements de crédit	4 033 831	3 517 196	3 497 174
À vue	246 739	295 661	213 923
À terme	3 787 092	3 221 535	3 283 251
Opérations avec la clientèle	8 816 720	7 546 598	7 631 503
Autres concours à la clientèle	8 816 720	7 546 598	7 631 503
Obligations et autres titres à revenu fixe	496 229	429 211	385 570
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme	42 742	38 140	64 081
Parts dans les entreprises liées	96 796	97 259	101 311
Immobilisations incorporelles	16 095	16 986	18 242
Immobilisations corporelles	112 498	108 634	104 884
Autres actifs	5 780	6 875	10 350
Comptes de régularisation	1 009 772	769 048	676 487
Total de l'actif	15 263 130	13 154 765	13 145 302

HORS-BILAN : Engagements donnés

Engagements de financement	3 382 186	3 396 219	3 451 591
En faveur d'établissements de crédit	1 638 018	1 491 723	1 355 511
En faveur de la clientèle	1 744 168	1 904 496	2 096 080
Engagements de garantie	163 963	1 123 285	1 032 275
D'ordre d'établissements de crédit	112 678	656 976	583 192
D'ordre de la clientèle	51 285	466 309	449 083
Engagements sur titres	14 608	0	0
Autres engagements sur titres	14 608		

en milliers d'euros

Passif	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007
Banque Centrale			
Dettes envers les établissements de crédit	318 591	179 299	185 519
À vue	169 488	59 268	81 111
À terme	149 103	120 031	104 408
Opérations avec la clientèle	3 998	6 037	6 904
Autres dettes à vue	3 998	6 037	6 904
Autres dettes à terme			
Dettes représentées par un titre	6 875 696	5 756 076	5 340 467
Marché interbancaire et créances négociables			
Emprunts obligataires	6 875 696	5 756 076	5 340 467
Autres passifs	2 904 227	1 435 336	1 737 050
Emprunts auprès du Trésor	681 041	566 177	512 786
Fonds publics affectés	1 520 551	168 728	168 000
Autres passifs	702 635	700 431	1 056 264
Comptes de régularisation	226 001	170 280	175 805
Provisions	1 059 213	1 005 307	497 317
Dettes subordonnées	1 974 862	2 587 687	2 668 283
Fonds pour risques bancaires généraux	460 000	460 000	460 000
Capitaux propres hors FRBG	1 440 542	1 554 743	2 073 957
Dotation	400 000	400 000	400 000
Réserves	642 457	747 756	1 262 371
Subventions	209 018	159 188	123 071
Résultat	189 067	247 799	288 515
Total du passif	15 263 130	13 154 765	13 145 302

HORS-BILAN : Engagements reçus

Engagements de financement	0	0	0
Reçus d'établissements de crédit	0	0	0
Reçus de l'État français			
Engagements de garantie	184 377	144 645	93 396
Reçus d'établissements de crédit	184 377	144 645	93 396
Engagements sur titres	0	0	0
Autres engagements reçus sur titres	0	0	0
Autres engagements	4 787 768	4 719 954	4 339 550
Garanties reçus de l'État français	4 787 768	4 719 954	4 339 550

Compte de résultat 2007

en milliers d'euros

	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2006 proforma	Décembre 2007
Produits et charges d'exploitation bancaire				
+ Intérêts et produits assimilés	789 650	846 396	921 500	903 677
Sur opérations avec les établissements de crédit	177 993	189 497	192 096	234 327
Sur opérations avec la clientèle	307 695	308 726	381 231	290 917
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	42 953	50 493	50 493	51 500
Autres intérêts et produits assimilés	261 009	297 680	297 680	326 933
- Intérêts et charges assimilées	646 844	680 856	680 856	738 598
Sur opérations avec les établissements de crédit	74 804	86 943	86 943	102 203
Sur opérations avec la clientèle	13 171	11 246	11 246	10 963
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	358 123	329 113	329 113	309 467
Autres intérêts et charges assimilées	200 746	253 554	253 554	315 965
+ Revenus des titres à revenu variable	5 413	13 074	13 074	8 397
+ Commissions (produits)	30 404	31 554	31 554	32 682
- Commissions (charges)	180	221	221	196
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-1 620	2	2	477
Solde en bénéfice ou en perte des opérations / titres de placement	-1 620	2	2	477
+ Autres produits d'exploitation bancaire	216 731	222 491	207 446	216 732
- Autres charges d'exploitation bancaire	11 611	11 821	11 821	13 222
= Produit net bancaire	381 943	420 619	480 678	409 949
Autres produits et charges ordinaires				
- Charges générales d'exploitation	150 139	163 120	163 120	166 369
Frais de personnel	110 973	116 317	116 317	114 291
Autres frais administratifs	39 166	46 803	46 803	52 078
- Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	12 420	13 035	13 035	12 816
= Résultat brut d'exploitation	219 384	244 464	304 523	230 764
+/- Coût du risque	-74 759	1 026	19 762	1 040
= Résultat d'exploitation	144 625	245 490	324 285	231 804
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	44 573	2 485	2 485	56 859
= Résultat courant avant impôt	189 198	247 975	326 770	288 663
+/- Résultat exceptionnel	49			
- Impôt sur les bénéfices	180	176	176	148
+/- Dotation ou reprise du FRBG	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	189 067	247 799	326 594	288 515

5.4 Résultats financiers de l'AFD sur les cinq derniers exercices

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Dotation + Réserves + Résultat (millions d'euros)	920	968	1 135	1 231	1 396	1 951
Produit net bancaire	299	310	327	382	421	410
Résultat net	40	48,3 ⁽¹⁾	167 ⁽²⁾	189	247,8	288,5
Résultat net / dotations + réserves + résultat	4,4%	5,0 %	14,7 %	15,4 %	17,8 %	14,8%
Résultat net / total bilan	0,25%	0,30 %	1,05 %	1,24 %	1,88 %	2,2 %
Personnel						
Nombre de salariés (moyen)	1 241	1 234	1 229	1 230	1 230	1 265
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	90,5	92,7	96,1	101,4	105,0	111,2
dont action sociale et culturelle (millions d'euros)	4,5	4,7	5,9	8,1	6,3	7,7

1/ Après provision pour charge exceptionnelle de 90 M€ correspondant à la contribution de l'AFD à l'accroissement de l'effort de la France en matière d'Aide Publique au Développement.

2/ Avant paiement d'un dividende qui sera utilisé au financement de l'Aide publique au développement.

5.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice.

En application de l'article L.225-40 et L.225-88 du Code de commerce applicables à votre établissement conformément à l'article L.511-39 du Code monétaire et financier, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration ou de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles R225-31 et R225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

AVEC FERDI ET FONDDRI

L'AFD et la Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International (FERDI) et la Fondation de Recherche pour le Développement Durable et les Relations Internationales (FONDDRI) ont signé le 20 septembre 2007 deux conventions par lesquelles l'AFD s'engage à octroyer à ces deux fondations un prêts de 12,5 millions d'euros sans intérêt, remboursable en une seule échéance à quinze ans. Ces fonds seront exclusivement affectés à la constitution d'actifs nantis dont les revenus reviendront aux emprunteurs pour être affectés à leurs charges annuelles dans le cadre de leur participation à l'Initiative pour le Développement, les Biens Publics Mondiaux et leur gouvernance (IDBPM).

Cette convention a été préalablement autorisée par votre Conseil de surveillance du 29 mars 2007.

AVEC L'ÉTAT***Convention relative à la subvention française à l'UEOMA (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine)***

Dans le cadre de la convention signée avec l'État le 20 décembre 2007, autorisée par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2007, l'AFD a pris en charge la gestion de la contribution financière au renforcement de l'intégration régionale des États membres de l'UEOMA pour le compte et aux risques de l'État.

L'AFD a versé une subvention de 20 millions d'euros à la Commission de l'UEOMA au titre de l'année 2007.

La rémunération de l'AFD est fixée forfaitairement à 1,5 % du montant des fonds affecté à la subvention.

L'AFD a perçu une rémunération de 300 milliers d'euros sur l'exercice 2007 au titre de cette convention.

AVEC PROPARGO***Convention de couverture des risques- pays de Proparco par l'AFD***

Votre Conseil de surveillance, réuni le 17 décembre 1998, avait autorisé la convention signée entre l'AFD et Proparco à cette même date, qui précisait la nature des risques pays supportés par Proparco et les modalités de leur couverture par l'AFD.

L'AFD ne percevait aucune rémunération au titre de la couverture du risque-pays sur les crédits de Proparco qu'elle refinance.

Un avenant à la convention sur le risque pays de Proparco, signé le 25 octobre 2005 et autorisé par le Conseil de surveillance du 6 octobre 2005, étendait le champ d'application de la commission de 0,7 % aux prêts de Proparco dans les États étrangers financés par l'AFD à compter de l'enveloppe de refinancement 2005.

L'AFD et Proparco ont signé le 23 novembre 2007 l'avenant n° 4 à cette convention, autorisée par votre Conseil d'administration du 8 novembre 2007, qui prévoit la poursuite extinctive de la couverture par l'AFD sans commission du risque pays pour les prêts financés sur ressources AFD avant le 1^{er} janvier 2005, l'arrêt au 31 décembre 2006 de toutes les garanties pour toutes formes de concours et le remboursement à Proparco des commissions perçues par l'AFD au titre de la garantie risque- pays pour les prêts octroyés en 2005 et 2006.

Au titre de l'exercice 2007, les remboursements de l'AFD à Proparco s'élèvent à 871 milliers d'euros.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application des articles R.225-30 et R.225-27 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

AVEC L'ÉTAT***Conventions relatives à la contribution française à la facilité de financement international pour l'immunisation et au Fonds de solidarité pour le développement***

Par les conventions signées avec l'État le 28 septembre 2006 et autorisées par votre Conseil de surveillance du 29 juin 2006, l'AFD prend en charge la gestion du Fonds de solidarité pour le développement alimenté par la surtaxe sur les billets d'avion institué par la Loi de finances rectificatives pour 2005, pour le compte et aux risques de l'État.

Les ressources du Fonds de solidarité pour le développement sont exclusivement destinées à contribuer au financement d'actions en faveur des pays en développement et à réaliser « les objectifs du millénaire pour le développement ».

Dans le cadre de la gestion du Fonds de solidarité, l'AFD prend en charge :

- ✓ la gestion de la contribution de la France au financement de la Facilité internationale d'achat de médicaments (« FIAM- Unitaid »),
- ✓ la gestion des subventions affectées au financement de la Facilité de financement internationale pour l'immunisation en contribuant au remboursement de la première tranche d'émission obligataire de l'IFFIm (International Finance Facility for Immunisation) via un versement au GAVI Fund Affiliate (« Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation »)

L'AFD a perçu une rémunération de 80 milliers d'euros sur l'exercice 2007 au titre de cette convention.

Mise en œuvre de l'initiative bilatérale supplémentaire de réduction de dette de pays pauvres très endettés

L'AFD et l'État ont signé le 29 décembre 2003 une convention relative à la mise en œuvre de l'initiative bilatérale supplémentaire de réduction de dette de pays pauvres très endettés. Cette convention a été autorisée par votre Conseil de surveillance du 26 juin 2003. Elle prévoit l'octroi de la garantie de l'État, pays par pays, à l'encours aux risques de l'AFD entrant dans le périmètre du mécanisme de refinancement, et ce à partir de l'atteinte du point d'achèvement par le pays bénéficiaire afin de dégager l'AFD des risques financiers liés au refus d'un pays bénéficiaire de participer au mécanisme de refinancement par don de l'initiative PPTTE bilatérale. En contrepartie de l'engagement de garantie accordé par l'État ou de toutes mesures de refinancement décidées par l'État (Club de Paris, remise de dette) l'AFD versera dans un délai de 30 jours suivant l'octroi de la garantie, les provisions constituées dans ses livres au titre des concours concernés (principal et intérêt).

L'AFD a reversé, sur l'exercice 2007, 742,5 milliers d'euros à l'État dans le cadre de cette convention.

Reprise et gestion des fonds de garantie interbancaires de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon

Dans le cadre de conventions respectivement signées avec l'État le 19 et le 22 décembre 2000 et autorisées par votre Conseil de surveillance du 16 novembre 2000, l'AFD a repris à son compte l'activité des fonds de garantie de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon. Ainsi, l'AFD reprend en son nom propre et assure la responsabilité juridique et financière tant pour les opérations de garantie anciennes que pour les opérations à venir, avec mise en vigueur au 1^{er} janvier 2001.

La gestion de ces fonds, destinés à faciliter l'octroi de concours à court, moyen et long terme par les banques de la place à des entreprises ayant leur siège à Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon, est également assurée par l'AFD conformément aux conventions précitées.

Pour la rémunération du service rendu au titre de la gestion du fonds, l'AFD perçoit une rémunération composée :

- ✓ d'une quote-part de 30 % sur les produits de placement de la trésorerie, 70 % de ces produits étant conservés par le fonds ;
- ✓ d'une commission de gestion calculée annuellement de 2 % sur l'encours garanti, prêts et apports en fonds propres, dans la limite de 10 % du montant des garanties octroyées au cours de l'exercice.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de la gestion de ces fonds au cours de l'exercice 2007 est de 14 milliers d'euros pour le fonds de garantie de Saint-Pierre et Miquelon et de 165 milliers d'euros pour le fonds de garantie de Mayotte.

Reprise du fonds de garantie Aria dans le cadre du dispositif Ariz

Par la convention signée le 28 décembre 2000 entre l'État et l'AFD et autorisée par votre Conseil de surveillance du 20 avril 2000, l'AFD reprend en son nom et assure la responsabilité juridique et financière liée aux garanties du fonds Aria tant pour les opérations anciennes que pour les opérations à venir, dans le cadre du dispositif dit Ariz.

L'AFD recevra une rémunération égale à 50 % des commissions de garantie reçues et de 10 % des produits financiers perçus sur le placement des disponibilités.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de l'exercice 2007 est de 287 milliers d'euros.

Convention relative aux modalités de prise en charge par l'État des remises de dettes

Dans le cadre des remises de dettes qu'il a accordées en 1989 et 1994 en faveur d'un certain nombre de pays de la zone d'intervention de l'AFD, l'État français a décidé de prendre en charge les échéances de certains prêts consentis par celle-ci.

À partir de 1997, l'État a souhaité que l'AFD lui restitue, en contrepartie de la suppression du risque de crédit, une partie de la marge qu'elle perçoit sur ces prêts. Aux termes du relevé de conclusions du 17 août 1997, cette contribution de l'AFD s'élève à 7 % des échéances futures en capital et intérêts sur les dits prêts, et devient exigible au moment du remboursement de ces flux.

Pour la première application de cette convention, la restitution de l'AFD a pris la forme, en 1997, d'un versement d'avance global de 115 920 milliers d'euros. Il correspond à la valeur actuelle nette de 7 % des échéances futures en capital et intérêts au 1^{er} janvier 1997 pour l'ensemble des prêts pour lesquels l'accord de remise par l'État avait été signé antérieurement au 1^{er} septembre 1997. Ce versement a été comptabilisé en 1997 en charges à répartir, destinées à être étalées linéairement sur la durée de vie moyenne des prêts concernés. Cet étalement a pris fin en 2004 et à ce titre, aucune charge n'a été constatée sur l'exercice 2007.

Au titre des accords bilatéraux de consolidation signés après le 1^{er} septembre 1997, l'AFD a enregistré en 2007 une charge de 48 milliers d'euros, correspondant à 7 % des remboursements des prêts concernés reçus durant l'exercice.

AVEC L'ÉTAT ET LA SOFARIS***Reprise du fonds de garantie Aria***

Dans le cadre de la convention signée le 28 décembre 2000 entre l'État, la Sofaris et l'AFD et autorisée préalablement par votre Conseil de surveillance du 20 avril 2000, la totale responsabilité du fonds Aria antérieurement assumée par Sofaris est transférée à l'AFD à compter du 1^{er} janvier 2001.

Constitution et gestion du fonds Fasep-Garantie et contre-garantie donnée à la Sofaris à hauteur de 50 % du risque d'épuisement du fonds

Dans le cadre d'une convention signée avec l'État le 29 janvier 1999 et autorisée par votre Conseil de surveillance du 17 décembre 1998, un fonds de garantie dénommé Fasep-Garantie a été constitué au sein du Fasep.

Ce fonds est destiné notamment à soutenir l'implantation et le développement des Petites et Moyennes Entreprises françaises à l'étranger ; il apporte sa garantie aux financements apportés dans le cadre de la création ou du développement de ces entreprises. Sa gestion a été confiée à l'AFD et à la Sofaris. D'autre part, l'AFD et la Sofaris couvrent à part égale le risque d'épuisement du fonds. À cet effet, selon la convention, l'AFD apporte sa contre-garantie à la Sofaris à hauteur de 50 % du risque d'épuisement du fonds.

La rémunération au titre de la gestion par l'AFD de ce fonds s'élève à 62 milliers d'euros pour l'exercice 2007.

La contre-garantie accordée à la Sofaris n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2007.

Constitution et gestion du Fonds DOM et garantie à hauteur de 40% du risque d'épuisement du fonds

Dans le cadre d'une convention signée avec l'État le 15 septembre 1999, un fonds de garantie dénommé Fonds DOM a été constitué auprès de la Sofaris. Votre Conseil de surveillance, réuni le 28 juin 1999, a autorisé la conclusion de cette convention qui précise les modalités de fonctionnement de ce fonds.

Ce fonds est destiné notamment à favoriser le développement économique et social des DOM en facilitant l'accès au financement bancaire des entreprises de ces départements et à compenser les effets de la disparition du réescompte. Le portage juridique et financier du fonds DOM est assuré par la Sofaris en liaison avec l'AFD.

Le risque d'épuisement du Fonds DOM est assuré à hauteur de 60 % par la Sofaris et 40 % par l'AFD.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de la gestion de ce fonds est déterminée par la convention signée avec la Sofaris décrite ci-dessous.

AVEC SOFARIS***Conditions de contre-garantie du fonds Fasep-garantie***

L'AFD et la Sofaris ont signé le 29 décembre 2000 une convention autorisée par votre Conseil de surveillance du 28 juin 1999, destinée à préciser les conditions de contre-garantie apportée par l'AFD à la Sofaris dans le cadre de la convention signée entre l'État, la Sofaris et l'AFD le 29 janvier 1999.

Aucun versement n'a été effectué par l'AFD en 2007 au titre de cette contre-garantie.

Convention relative aux conditions de contre-garantie du Fonds DOM

L'AFD et la Sofaris ont signé le 22 janvier 2001 une convention autorisée par votre Conseil de surveillance du 28 juin 1999, destinée à préciser les conditions de la contre-garantie apportée par l'AFD à la Sofaris dans le cadre de la convention signée le 15 septembre 1999 entre l'État, la Sofaris et l'AFD.

Aucun versement n'a été effectué par l'AFD en 2007 au titre de cette contre-garantie.

Prestation de services relative à la gestion des activités de garantie dans les DOM

Dans le cadre de la réforme du dispositif de garantie dans les DOM décidée par les pouvoirs publics (création du Fonds DOM et fusion par voie d'absorption de la Sofodom par la Sofaris), la Sofaris a été amenée à développer son activité dans les DOM en s'appuyant, pour ce faire, sur l'AFD qui représente Oseo (anciennement BDPME) dans les DOM, et ceci pour trois interventions distinctes :

- ✓ au titre du nouveau dispositif de garantie Fonds DOM ;
- ✓ au titre de la gestion extinctive des encours portés par les fonds propres de la Sogefom préalablement à son absorption par la Sofaris ;
- ✓ au titre de la gestion des fonds gérés pour compte de tiers existant au moment de la fusion, par voie d'absorption, de la Sogefom par la Sofaris.

Selon la convention signée avec la Sofaris le 25 janvier 1999, la rémunération de l'AFD est la suivante :

- ✓ au titre du Fonds DOM, la Sofaris rétrocède à l'AFD la moitié des commissions perçues ainsi que la moitié des produits nets du placement des disponibilités relatives au Fonds DOM qui ne viennent pas abonder ce dernier ;
- ✓ au titre de la gestion extinctive des encours portés par les fonds propres de la Sofodom préalablement à son absorption par la Sofaris, celle-ci verse à l'AFD une rémunération annuelle égale à 0,25 % de l'encours du portefeuille garanti ;
- ✓ au titre de la gestion des fonds gérés pour compte de tiers existant au moment de la fusion, par voie d'absorption, de la Sofodom par la Sofaris, celle-ci verse à l'AFD une rémunération annuelle égale à 0,50 % de l'encours du portefeuille garanti.

L'AFD a perçu une rémunération de 1 429 milliers d'euros au cours de l'exercice 2007 au titre de cette convention.

Avec la Siguy

Octroi d'avance en compte courant non rémunérée à la SIGUY

L'AFD et la Siguy ont signé le 24 octobre 2003 une convention d'avance en compte courant d'associé pour un montant de 10 000 milliers d'euros autorisée par votre Conseil de surveillance du 26 juin 2003. Cette avance pour compte de l'État est destinée à l'acquisition de terrains en vue de la construction d'une réserve foncière et au préfinancement de la construction de logements.

L'AFD n'a procédé à aucun versement à la Siguy sur l'exercice 2007.

Avec la Sogefom (ex-Sofotom)

L'AFD et la Sogefom ont signé le 15 mars 2004 une convention de prestation de services avec effet rétroactif au 28 août 2003. Cette convention, autorisée par votre Conseil de surveillance du 26 juin 2003, permet à l'AFD de fournir des prestations de gestion, de représentation et d'appui technique à la Sogefom.

L'AFD a perçu une rémunération de 601 milliers d'euros sur l'exercice 2007 au titre de cette convention.

AVEC IEDOM ET IEOM

Transfert des engagements sociaux relatifs aux personnels détachés aux instituts d'émission

Une convention relative à l'évaluation des engagements sociaux IEDOM et IEOM au 31 décembre 2000 et à leur traitement financier a été signée le 9 mai 2001 entre l'AFD, l'IEDOM et l'IEOM. Cette convention a été soumise à l'autorisation du Conseil de surveillance du 11 avril 2001. Celle-ci prévoit que les engagements sociaux (fonds spécial de retraites, indemnités de fin de carrière, congés payés, médailles du travail, frais de mutuelle retraités) des agents IEDOM et IEOM du siège et soumis à mobilité, sont transférés à l'AFD au 31 décembre 2000, avant la reprise des agents par l'AFD au 1^{er} janvier 2001 et leur détachement aux Instituts.

La facturation complémentaire effectuée en 2007 par l'AFD d'un montant de 393 milliers d'euros pour l'IEDOM et 58 milliers d'euros pour l'IEOM est relative aux engagements sociaux (Fonds spécial, indemnités de fin de carrière...).

AVEC LA SODERAG

Arrêt du décompte d'intérêts sur les avances en compte courant d'actionnaire.

Pour les exercices clos en 1997, 1998 et 1999, l'AFD a octroyé à la Soderag des avances en compte courant rémunérées pour un montant total de 47 millions d'euros. Ces avances sont destinées à renforcer les fonds propres de la Soderag.

En raison de la situation irrémédiablement compromise de la Soderag depuis sa mise en liquidation amiable en 1998 et compte de son statut d'actionnaire unique, le Conseil de surveillance de l'AFD, en date du 5 juillet 2001, autorise l'arrêt de décompte des intérêts sur l'ensemble de ses avances en compte courant d'actionnaire.

Octroi d'avances d'actionnaire non rémunérée à la Soderag

Afin de permettre la poursuite des opérations de liquidation de la Soderag, l'AFD a accordé en 1999 une avance complémentaire en compte courant d'actionnaire non rémunérée de 43 millions d'euros à cette société dont elle est l'actionnaire unique. Cette avance a fait l'objet d'une convention avec la Soderag le 30 mars 1999, préalablement autorisée par le Comité de l'Outre-mer lors de sa réunion du 10 mars 1999.

En 2000 et 2001 l'AFD a accordé des avances complémentaires en compte courant d'actionnaire non rémunérées pour respectivement 14 500 milliers d'euros et 7 000 milliers d'euros à la Soderag dont elle est l'actionnaire unique. Ces avances ont fait l'objet d'une convention avec la Soderag signées respectivement le 30 mars 2000 et en 2001.

L'avance octroyée en 2000 a préalablement autorisée par le Comité de l'Outre-mer lors de sa réunion du 15 mars 2000 alors que le 5 juillet 2001, le Conseil de surveillance de l'AFD donnait son approbation pour l'avance en compte courant octroyée à la Soderag en 2001.

L'AFD et la Soderag ont signé le 24 mars 2003, une convention d'avance en compte courant non rémunérée de 3 900 milliers d'euros dont la date limite de mobilisation est fixée au 31 décembre 2004. Cette convention a été préalablement autorisée par le Comité de l'Outre-mer lors de sa réunion du 24 février 2003.

L'AFD et la Soderag ont signé le 10 octobre 2005, une convention d'avance en compte courant non rémunérée de 2 700 milliers d'euros dont la date limite de mobilisation des fonds est fixée au 31 décembre 2006. Cette convention a été préalablement autorisée par le Comité de l'Outre-mer lors de sa réunion du 18 mai 2005.

Au 31 décembre 2007, compte tenu de la renonciation des intérêts, la créance de l'AFD, relative aux conventions signées entre les exercices 1997 et 2005, s'élève à 108 526 milliers d'euros.

AVEC LES TROIS SOCIÉTÉS DÉPARTEMENTALES DE CRÉDIT (SDC) : SOCIÉTÉ DE CRÉDIT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MARTINIQUE (SODEMA), SOCIÉTÉ DE CRÉDIT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA GUADELOUPE (SODEGA) ET SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA GUYANE (SOFIDEG)

Convention de refinancement et de garantie des portefeuilles de prêts clientèle repris par les trois SDC à la Sodérage

Dans le cadre des protocoles signés en octobre et novembre 1998 entre l'AFD, la Société de Développement Régional Antilles-Guyane (Soderag), et les trois SDC, ces dernières ont acquis la part concernant leur département du portefeuille de prêts à la clientèle de la Soderag, société en liquidation.

Ces acquisitions ont été effectuées avec date d'effet au 1^{er} juillet 1998, à la valeur nette comptable et grâce à un financement de même montant octroyé par l'AFD.

L'encours de crédit au 31 décembre 2007 octroyé à chacune des trois SDC s'élève à 17 626 milliers d'euros pour la Sodema, 32 817 milliers d'euros pour la Sodega et 3 839 milliers d'euros pour la Sofideg.

Ces crédits sont rémunérés de la manière suivante : les intérêts et indemnités de remboursement anticipé encaissés par les SDC sur les prêts clientèle repris sont reversés à l'AFD à hauteur des deux tiers.

Le capital de ces crédits est remboursé par les SDC dans la limite des remboursements en capital encaissés par celles-ci sur les prêts clientèle repris, étant entendu que le remboursement total est limité à la valeur d'acquisition de ces prêts.

Enfin, l'AFD garantit aux SDC le capital restant dû des prêts repris à hauteur de leur valeur nette comptable : elle enregistre, sous forme d'abandon de créance, une diminution du capital restant dû sur les crédits octroyés aux SDC pour un montant correspondant aux pertes constatées par celles-ci sur le capital des prêts clientèle rachetés à la Soderag.

En septembre et octobre 2000 ont été signés avec les trois SDC trois protocoles additionnels aux protocoles conclus en octobre et novembre 1998. Ils précisent les modalités de suivi de la gestion du portefeuille de crédits de la Soderag repris par ces SDC.

Au cours de l'exercice 2007, l'AFD a perçu au titre de la rémunération de ces crédits 242 milliers d'euros de la Sodema, 169 milliers d'euros de la Sofideg et 189 milliers d'euros de la Sodega.

Le risque de crédit supporté par l'AFD est couvert en 2007, à hauteur de 45 545 milliers d'euros, par la provision pour risques sur le portefeuille Soderag cédé aux trois SDC.

AVEC PROPARCO

Convention de prestations de services

L'AFD a conclu avec sa filiale Proparco, le 20 novembre 2006, une nouvelle convention de prestations de services, autorisée par le Conseil de surveillance du 12 octobre 2006, qui se substitue à la convention de prestations de services du 31 décembre 2001.

Cette nouvelle convention qui a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2006, redéfinit la relation contractuelle entre l'AFD et sa filiale en individualisant précisément les prestations rendues à

Proparco par les différents services de l'AFD, au siège et dans le réseau, ainsi que les modes de facturation correspondants, et, assure à Proparco une meilleure visibilité dans le pilotage de ses frais généraux.

La rémunération perçue par l'AFD pour l'exercice 2007 au titre de cette convention s'élève à 9 454 milliers d'euros.

Conventions non autorisées préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions soumises à l'article L. 225-42 ou L.225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration ou Conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles R.225- 31 et R.225- 58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

AVEC L'ÉTAT

Dirigeant concerné : Jean-Michel Séverino

Convention relative à la subvention française à mésofinance

L'AFD et l'État français ont signé le 4 septembre 2007 une convention par laquelle l'État s'engage à contribuer financièrement au développement du secteur de la mésofinance dans certains pays d'Afrique, par la mise en place de mécanismes destinés à pallier les lacunes de l'offre de financement aux petites entreprises. L'État charge l'AFD de mettre en œuvre cette contribution.

L'État a versé à l'AFD au titre de cette convention 3 millions d'euros dont une rémunération de 300 milliers d'euros.

AVEC PROPARGO

Dirigeant concerné : Jean-Michel Séverino

Convention de bail commercial

L'AFD a signé le 29 août 2002 une convention de bail commercial avec Proparco, pour une durée de neuf ans, du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2010, de bureaux équipés (mobiliers), emplacements de parking et archives dans l'immeuble sis 5, rue Roland-Barthes à Paris 12^{ème}.

Au titre de l'exercice 2007, l'AFD a enregistré des produits locatifs de 918 milliers d'euros.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 21 mars 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit :
Département de KPMG S.A.

Pascal Brouard
Associé

Mazars & Guérard :

Max Dongar
Associé

Odile Coulaud
Associé

5.6 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le Groupe

Le montant des honoraires relatifs à l'exercice 2007 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Montants en milliers d'euros	MAZARS & GUERARD						KPMG AUDIT					
	Montant			%			Montant			%		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Audit												
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés du Groupe AFD ¹ .	160	145	144	100%	100%	100%	160	145	159	100%	100%	100%
Missions accessoires	25	25	48		-	-	25	25	48		-	-
sous-total		170	192	100%	100%	100%		170	207	100%	100%	100%
Autres prestations, le cas échéant	-	-	-		-	-		-	-		-	-
<i>sous-total</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des honoraires HT	185	170	192	100%	100%	100%	185	170	207	100%	100%	100%

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant dans document de référence déposé auprès de l'AMF le 10 mai 2007 sous le numéro D.07-0434.

1/ Groupe AFD limité à l'AFD et aux filiales intégrées globalement (Proparco, Sogefom et Soderag), hors honoraires Sofider (filiale cédée en décembre 2003).

Tableau des incorporations par référence de l'Annexe XI
Les références renvoient au présent document de référence, relatif à l'année 2007

Rubrique		Page(s) début	Commentaire (le cas échéant)
1.	Personnes responsables	3	
2	Contrôleurs légaux des comptes	3	
3	Facteurs de risque	28,75	
4	Informations concernant l'émetteur	4	
4.1	Histoire et évolution de la société		
5	Aperçu des activités	6	
5.1	Principales activités		
5.2	Principaux marchés		
6	Organigramme	6	
7	Information sur les tendances	3,41	
8	Prévisions ou estimations du bénéfice	non	
9	Organes d'administration, de direction et de surveillance	42	
9.1	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	47	
10	Principaux actionnaires	non	
11	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	48	
11.1	Informations financières historiques	86	
11.2	États financiers	48	
11.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	81	
11.4	Date des dernières informations financières	48	
11.5	Informations financières intermédiaires et autres	n/a	
11.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	31	
11.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	48	
12	Contrats importants	n/a	
13	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	81,92	
14	Documents accessibles au public	5	